RAPPORT D'ACTIVITÉ
&
RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS

2020

Déchets - Énergie

Siredom

Environnement

SOMMAIRE

Le mot du président p. 3

1 - Le Siredom

1.1 - Présentation p. 4
1.2 - Les équipements industriels p. 6

2 - Bilan 2020

2.1 - Les chiffres clés p. 8
2.2 - Les faits marquants p. 10

3 - Les services

3.1 - Administration générale p. 12
3.2 - Les marchés publics p. 14
3.3 - Les ressources humaines p. 17
3.4 - La communication p. 20
3.5 - La prévention des déchets p. 22
3.6 - Les finances p. 24
3.7 - Les éco-centres p. 33
3.8 - Les collectes p. 39
3.9 - Le traitement et la valorisation p. 46

4 - Annexe : Le RPQSP

4.1 - Indicateurs techniques p. 51
4.2 - Indicateurs financiers p. 66

Directeur de publication : Olivier THOMAS
Directeur général : Olivier LE CLECH
Directrice communication et prévention / Mise en page : Nathalie LAVENIR
Conception des graphiques et iconographie : Florent PERVEZ
Photos : Siredom
Rédacteurs : Riwanon BRANCHUT-HERVE, Carlos CORDEIRO, Antoine HERROUIN, Jean-Marc LAMBERT, Nathalie LAVENIR, Bruno PATRICE, Stéphanie PATRICE, Ly PHAN, Delphine WACHS

Les Établissements Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont l'obligation de communiquer sur leurs comptes et leurs activités (L5211-39 du CGCT). Pour ce faire, le Siredom établit chaque année un rapport annuel qui est présenté devant le Comité Syndical.
Ce rapport tient lieu également de rapport sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (Décret du 15 décembre 2015).Il doit être présenté au plus tard dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le mot du Président

Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,

Le 30 septembre dernier, **à la surprise générale** (y compris la mienne), j'ai été élu Président du Siredom.

J'en remercie les délégués qui m'ont fait confiance et qui partagent avec moi, cette volonté d'**assainir les finances** de ce grand syndicat, mais aussi de **prendre le chemin de la transition écologique** dans la gestion de nos déchets.

Ainsi, ce rapport d'activité qui vous est présenté aujourd'hui, et qui retrace l'année 2020 n'est pas totalement le mien...

Pourtant en quelques mois, avec le nouveau bureau du Siredom et avec la **confiance** des délégués, nous avons pris le taureau par les cornes, pour répondre aux nombreux rappels au droit de la Chambre Régionale des Comptes qui fustige la gestion précédente, mais aussi pour nous orienter sur de nouveaux chemins, ceux de la **gestion rigoureuse** et ceux d'un **meilleur service** aux usagers.

Nous avons lancé un plan d'assainissement de nos finances en mettant en place une comptabilité analytique. Nous avons voté **à l'unanimité** les plans de redressement (en quatre ans) pour rembourser les dettes colossales (55M€ dont 43 M€ de dettes certaines et 11 M€ de risque contentieux) accumulées par la gestion précédente. Nous avons renoué un **dialogue** avec le Sitreva avec lequel le contentieux n'a que trop duré. Nous avons totalement restauré le lien de confiance avec la SEMARDEL, dont nous entendons bien rester **actionnaire public** afin de préserver l'intérêt de nos habitants.

C'est avec **courage et détermination** que nous avons fait face à cette situation exceptionnelle et nous allons redresser la situation, car notre cap est de proposer aux citoyens, **le meilleur service au meilleur coût**. Merci aux équipes de la direction du syndicat de cet énorme travail en si peu de temps.

Parallèlement nous avons entamé plusieurs réflexions sur, la **réduction des déchets** à la source, le **réemploi** de certains déchets, l'amélioration de nos unités de traitement et de nos collectes, la lutte contre les déchets sauvages, le perfectionnement de nos chaines de tri.

Je veux souligner ici **l'engagement** des agent valoristes du Siredom qui, tous les jours, sont à votre contact dans nos 24 déchèteries (Celle de Ste Geneviève des Bois venant de rouvrir). Ils font **un travail difficile**, trop souvent dévalorisé. Ils effectuent un travail technique dans le tri et la valorisation des déchets et un travail d'**accueil bienveillant**. Leurs conditions de travail sont aussi pour moi, une priorité de notre action.

Le changement est en cours. Nous avons conscience que l'effort de redressement est difficile, mais il est indispensable pour retrouver la voie d'une gestion saine et rigoureuse.

Bonne lecture.

Olivier Thomas
Président du SIREDOM

1.1 Le Siredom : Présentation

Un acteur incontournable

Le Siredom regroupe 13 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) composés de 175 communes, représentant 907 664 habitants répartis en Essonne et en Seine-et-Merne.

Le territoire du Siredom est hétérogène. Ainsi, le secteur Nord représente 1/3 de la surface et 2/3 des habitants et le secteur Sud représente 2/3 de la surface et 1/3 des habitants.

Une gouvernance partagée

Le Siredom est administré par un comité syndical composé de délégués des assemblées délibérantes des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et de syndicats.Chaque EPCI est représenté au prorata du nombre de communes qui le compose par un délégué titulaire et 2 délégués suppléants.

Le bureau syndical représente l'exécutif du Siredom et est composé d'un président, de 15 vice-présidents ainsi que de 10 délégués avec mandat spécial.

Le 30 septembre 2020, le comité syndical a élu M. Olivier THOMAS nouveau président du Siredom. Les vice-présidents ont été élus le 20 octobre 2020.

L'exécutif du Siredom

Olivier Thomas
Président

Christian Schoettl
1er vice-président
Collecte en porte à porte et lien avec le SITREVA

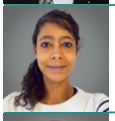

Léa Cerveau
2ème vice-présidente
Recyclage et Économie circulaire

Germain Dupont
3ème vice -président
Réduction des déchets à la source

Pascal Simonnot
4ème vice-président
Lutte contre les déchets sauvages

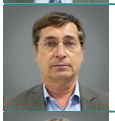

Jean-Marc Defremont
5ème vice-président
Énergies renouvelables

Gilles Le Page
6ème vice-président
CITD

Bernard Dionnet
7ème vice-président
Points d'apports volontaires

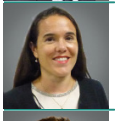

Klerwi Landrau
8ème vice-présidente
Eco-centres

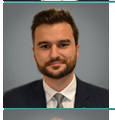

Julien Garcia
9ème vice-président
Prévention et sécurité des équipements

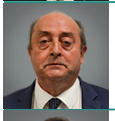

Jean-Marie Gelé
10ème vice-président
Déchèteries gérées par le SITREVA

Fabrice Jaouen
11ème vice-président
Finances

Alain Lamour
12ème vice-président
Transition écologique

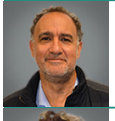

Serge Mercieca
13ème vice-président
Personnel

Patricia Bergdolt
14ème vice-présidente
Collectes sélectives

Jérôme Bérenger
15ème vice-président
Éducation à l'environnement

1.1 Le Siredom : Présentation

Chiffres clés
13 EPCI
175 communes
907 664 habitants
70% de la population de l'Essonne

Les EPCI
4 communautés de communes
5 communautés d'agglomération
1 établissement public territorial
3 syndicats

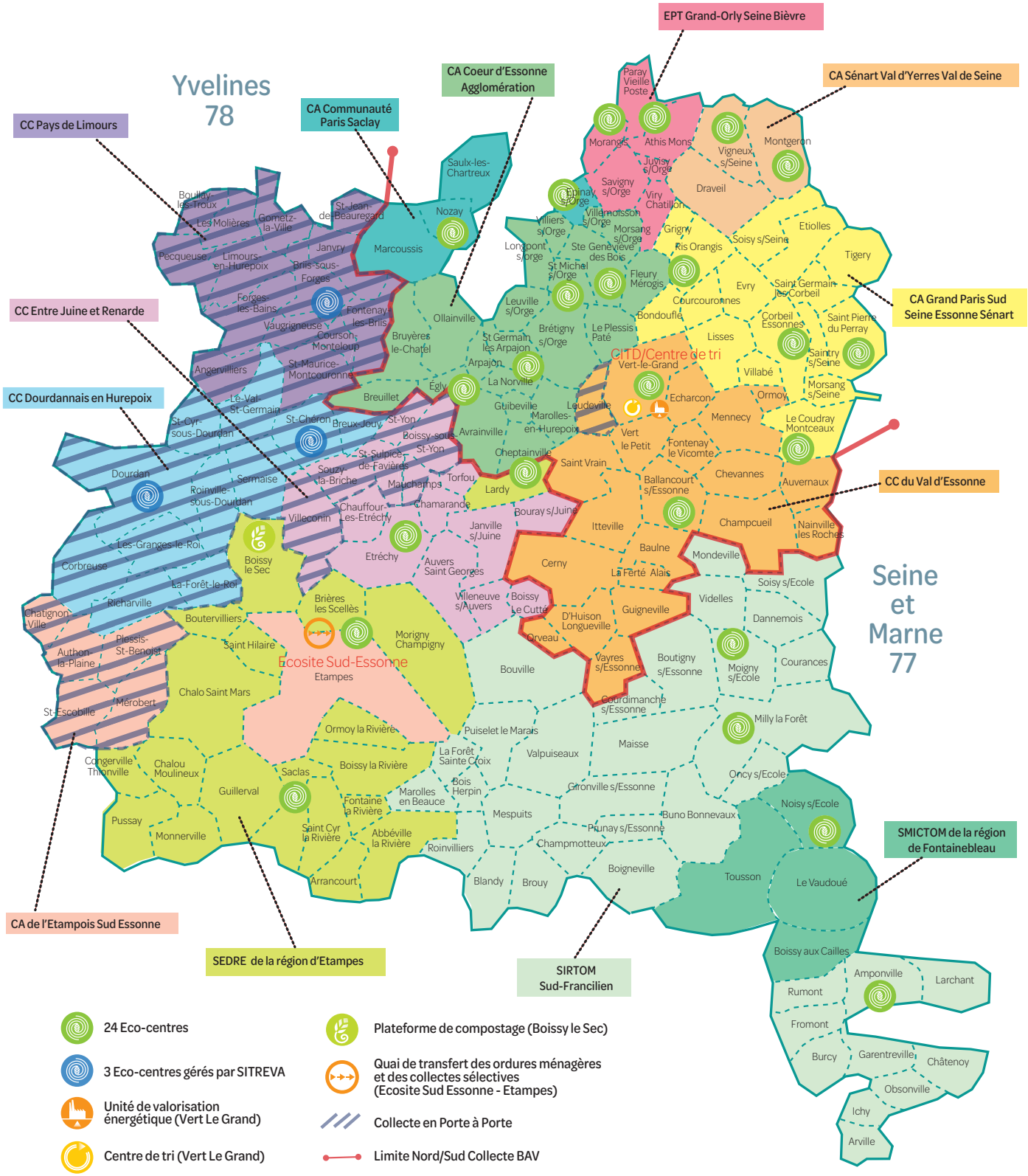

1.2 Le Siredom : Les équipements industriels

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD)

Le Siredom s'est fixé une stratégie de traitement des déchets afin de répondre aux objectifs du Grenelle de l'environnement, notamment sur la valorisation des déchets. Pour cela, il investit dans des installations performantes comme le Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand/Echarcon et diversifie ses modes de valorisation en fonction de la composition des déchets.

Le Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD) de Vert-le-Grand/Echarcon en Essonne réunit sur un même site un ensemble de solutions performantes et innovantes pour le traitement des déchets dans le respect de l'environnement.

Il comprend :

- Une unité de valorisation énergétique avec production d'électricité et de chaleur ;
- Une plateforme de maturation des mâchefers ;
- Un centre de tri ;
- Une plateforme de transfert du verre ;

Le Siredom a confié à SEMARDEL la construction et l'exploitation du CITD, au travers d'un bail emphytéotique administratif arrivant à échéance au 31 décembre 2019. Au 1er janvier 2020, une Délégation de service public a été attribuée au groupe SEMARDEL qui a créé une nouvelle société dédiée à ce contrat : SERIVEL (Société Essonnienne pour le Recyclage, l'Incinération et la Valorisation des Énergies Locales).

24 éco-centres

Un éco-centre (déchèterie) est un espace aménagé accueillant les déchets des particuliers, des collectivités, des associations et des professionnels.
L'accueil se fait par le biais d'une carte nominative délivrée par les collectivités adhérentes au Siredom.
Les déchets acceptés sur la grande majorité des éco-centres à l'exception des 2 déchèteries « végétaux » sont : le tout-venant enfouissable, le tout venant valorisable, le carton, les végétaux, les inertes, le plâtre, la ferraille, les pneus de véhicules particuliers, les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE), les déchets diffus spécifiques (DDS), l'huile de vidange, les lampes et les piles.
Sur l'aspect organisationnel, une déchèterie se divise en 2 parties : le haut de quai et le bas de quai.
Sur la partie « haut de quai », les agents valoristes ont pour mission d'accueillir et d'orienter les différents usagers mais aussi de promouvoir le tri des déchets. Les agents valoristes assurent également le bon tri des déchets diffus spécifiques.
Pour la partie bas de quai, les différents collecteurs évacuent les déchets vers les installations de traitement adaptées.

Liste des collectivités qui accueillent ce type d'équipement *: Amponville, Athis-Mons, Ballancourt-sur-Essonne, Corbeil-Essonnes, Égly, Épinay-sur-Orge, Étampes, Étréchy, Lardy, Le Coudray-Montceaux, Milly-la-Forêt, Moigny-sur-École, Montgeron, Morangis, Noisy-sur-École, Nozay, Ris-Orangis, Saclas, Sainte-Geneviève-des-Bois, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Vert-le-Grand, Vigneux-sur-Seine.*

1.2 Le Siredom : Les équipements industriels

L'Écosite sud Essonne

L'Écosite Sud-Essonne à Étampes est un centre de transfert des déchets ménagers permettant de regrouper les déchets issus de la collecte des communes du sud du département de l'Essonne, avant leur acheminement vers les centres de traitement.
L'Écosite comprend un bâtiment et un hangar dont le potentiel n'est pas exploité actuellement. De plus, il ne répond plus aux normes en vigueur et nécessite d'importants travaux de rénovation.
Le Siredom, au regard de sa situation financière, a fait le choix de diviser son terrain pour vendre le bâtiment et conserver un espace situé entre le bâtiment et la déchèterie afin de se donner la possibilité de reconstruire une plateforme de transfert.

Compost Sud Essonne

Compost Sud Essonne est une plateforme de compostage de déchets végétaux produisant du compost qui est ensuite vendu aux professionnels et aux particuliers.
Le site nécessite d'importants travaux pour assurer dans de bonnes conditions le compostage de déchets verts.
Actuellement, ce site est sous-exploité, car seulement 11 000 t sont produites (pour une capacité de 20 000 t).
Le Siredom a lancé une étude pour revoir ses conditions d'exploitation. A cet effet, une consultation a été lancée pour retenir un délégataire en charge du développement et de l'exploitation de cette plateforme.
Les résultats n'ont pas été satisfisants. La procédure a été classée sans suite. Une nouvelle étude sera lancée en 2021 sur le devenir de cet équipement.

Équipements partenaires

► 5 recycleries

Le Siredom, ayant inscrit le réemploi dans son Programme Local de Prévention des Déchets, s'est engagé à accompagner le développement des recycleries sur le territoire des communes qui sont membres du Syndicat par le biais de conventions de partenariat.

Les recycleries sont des associations ou des entreprises d'insertion qui récupèrent des objets déposés par les particuliers à la recyclerie ou via les éco-centres. Ces objets sont remis en état afin d'être revendus à moindre coût et ainsi avoir une nouvelle vie.

Il existe 5 recycleries sur le territoire du Siredom : Athis-Mons, Corbeil-Essonnes, Montgeron, Prunay-sur-Essonne, Saint-Michel-sur-Orge.

► Centre de tri des encombrants

SEMAVAL – Vert-le-Grand/Echarcon

► Installation de stockage de déchets non dangereux

SEMAVERT – CSDU de Vert-le-Grand

► Plateformes de compostage de Moigny-sur-Ecole et de Vert-le-Grand

2.1 Bilan 2020 : Les chiffres clés

Collecte

Collecte en apport volontaire sur 138 communes

1 672 bornes dont **287** pour les emballages/ papiers et **1 385** pour le verre

Tonnages 11 608 t dont **1 338 t** d'emballages/ papiers et **10 270 t** de verre

Collecte en porte à porte sur 138 communes

Collecte gérée par les EPCI

Collecte sur les 37 communes de l'ex-Sictom de l'Hurepoix

Tonnages collectés 24 985 t

21 553 t en PAP (Porte à porte)

- 12 985 t ordures ménagères résiduelles (OMr)
- 3 381 t emballages/papiers
- 5 187 t déchets verts

3 431 t en BAV (apport volontaire)

- 2 009 t de verre pour 155 bornes
- 607 t d'emballages / papiers pour 159 bornes
- 815 t d'OMr pour 34 bornes

Apports directs des services techniques des collectivités

Déchets végétaux - Tout venant valorisable - Tout venant enfouissable - Gravats

Eco-centres – 24 déchèteries / 628 429 passages

129 955 t dont

- **692 t** cartons
- **42 901 t** tout Venant enfouissable
- **28 874 t** tout Venant Valorisable valorisable
- **17 985 t** végétaux
- **4 513 t** ferraille
- **33 383 t** inerte
- **948 t** plâtre
- **30 t** pneus
- **629 t** DDS (Déchets Dangereux Spécifiques), hors eco-DDS

Traitement via les éco-organismes

DEEE /DAE /Pneus non jantés /piles

2.1 Bilan 2020 : Les chiffres clés

Traitement

Centre Intégré de Traitement des Déchets (CITD)

234 630 t d'ordures ménagères résiduelles (OMr)

68 821 t emballages/papier et verre

64 662 t déchets verts

13 401 t encombrants

23 063 t déchets des services techniques

28 874 t tout venant valorisable

42 901 t tout venant enfouissable

34 303 t gravats (inerte)

4 513 t ferraille

2019 t DEEE

611 t DDS

2005 t DEA (déchets d'élément d'ameublement)

948 t plâtre

210 t pneus

Valorisation

Répartition des flux entrants

45 % incinération
19 % stockage de déchets non dangereux
17 % centre de tri (collecte sélective) ou en repreneurs directs
12 % compostage
7 % stockage de déchets inertes

Incinération

261 095 t incinérées

Production chaleur : 118 836 mWh thermiques
Production électrique : 74 645 MWh
dont 18 342 MWh autoconsommés
38320 t de mâchefers produits

Centre de tri

56 % de recyclage des déchets d'emballages
34,39 % de taux de refus sur les entrants
37,03 % de taux de refus sur les sortants

Compostage

64 662 t de déchets végétaux traités

Enfouissement

86 164 t enfouis
Chiffre en baisse par rapport à 2019 après 4 ans de hausse

Origine des flux enfouis :

52 % tout venant enfouissable
17 % déchets des services techniques
15 % OMr du Siredom
13 % refus de tri issus du tout venant valorisable
2 % refus de tri encombrants
1 % plâtres
<1 % refus de tri de la collecte sélective

2.2 Bilan 2020 : Les faits marquants

Le contrôle du Siredom par la CRC

À partir de mars 2019, la chambre régionale des comptes (CRC) d'Île-de-France a travaillé sur les comptes du Siredom. Le rapport définitif a été rendu public après avoir été présenté aux élus du Siredom au cours du comité syndical du 2 février 2021.

► Les constats de la CRC

- Le Siredom est le second plus important syndicat de traitement des déchets d'Île-de-France
- L'organisation des compétences entre le Siredom et ses membres est complexe et peu lisible pour l'usager
- En 2018, la situation financière du syndicat est critique et a été masquée par des comptes non sincères.

Depuis plusieurs années et jusqu'en 2018, un sous financement du Siredom par ses collectivités adhérentes existait. Autrement dit, les dépenses obligatoires du syndicat n'étaient pas assez financées. Rien qu'en 2018, ce sous-financement s'élevait à 5,4 M€. Le Siredom se trouvait donc à partir de 2018 dans une situation financière particulièrement critique.

En octobre 2020, le sous-financement du Siredom, identifié et chiffré, portait sur près de 55 M€, dont 43 M€ de dettes certaines et 11 M€ de risques contentieux à faire financer.

Des améliorations ont été apportées en 2019 et 2020 mais le Siredom doit continuer son effort en mettant en place des mesures de redressement structurelles.

► 9 rappels au droit et 6 recommandations

- Rappels au droit 1 et 2

• *Mettre en cohérence les compétences exercées par le Siredom avec les dispositions de l'article L. 2224-13 du CGCT définissant l'organisation des compétences de collecte et de traitement et de l'article L. 5212-16 du CGCT régissant le fonctionnement des syndicats à la carte*

• *Définir dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés l'étendue des prestations offertes en matière de déchets ménagers et assimilés en application de l'article L. 2224-15 du CGCT.*

- Rappels au droit 3, 5, 7 et 9

• *Réexaminer les modalités de calcul des ressources du syndicat de telle sorte, d'une part, que la part fixe à l'habitant soit limitée aux dépenses d'administration générale et, d'autre part, que le montant facturé à chaque adhérent au titre de la TEOM, hors application du « taux unique », corresponde aux prestations qui lui sont assurées par le Siredom.*

• *Dans le cas où le SIREDOM choisit de demeurer un syndicat à la carte, le doter des budgets et des comptes exigés par la réglementation pour un tel syndicat*

• *Ajuster la prospective financière pour tenir compte du fonctionnement à la carte du syndicat*

- Rappels au droit 4 : *Limiter aux seules dépenses prévues par les textes l'affectation des ressources provenant de la TEOM et des autres redevances affectées au service public des déchets ménagers et assimilés*

- Rappels au droit 6 et 8

• *Se conformer aux instructions budgétaires et comptables en matière d'annexes budgétaires, équilibre du budget annexe M4, apurement des écritures anciennes, rattachement des charges et des produits, restes à réaliser, provisions, délais de paiement, émissions de titres, mise à jour de l'état de l'actif,*

• *Mettre en conformité avec la réglementation et la jurisprudence, d'une part la politique de provisionnement des contentieux et des sommes ou indemnités à verser, d'autre part les actions de coopération engagées avec d'autres pouvoirs adjudicateurs, notamment pour le chauffage urbain (après réalisation d'un état des lieux des dépenses engagées et des financements reçus sur la durée de la délégation)*

► Les actions et perspectives du Siredom

- Compétences du Syndicat

• Discussion en 2021 avec les élus sur le devenir de l'apport volontaire

• Travail en cours pour revoir le PLPDMA (plan local de prévention) afin de limiter son périmètre aux 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix.

- Comptabilité analytique et contributions

Modification de la prospective financière afin de tenir compte du Plan de Compte analytique et mise en place opérationnelle de notre comptabilité analytique au 1er janvier 2021

- Affectation des recettes aux dépenses autorisées : Depuis 2019, abandon des chantiers Brisfer et des jardins familiaux

- Application des règles budgétaires et comptables

• Séparation des dépenses et des recettes entre le Siredom et Compost Sud Essonne

• Annulation de titres irrécouvrables (0,7 M d'€ estimés en 2021)

• Plan de redressement (protocole financier entre La Banque Postale, Semardel et SIREDOM transmis au Préfet pour saisine de la CRC)

• Règlement de la totalité du contentieux SITREVA en 2021 (sous réserve d'un accord entre les parties)

• Réalisation d'un état des lieux concernant la production de chaleur en 2021

2.2 Bilan 2020 : Les faits marquants

La crise sanitaire liée à la Covid19

► Maintien du service public

Au cours du 1er trimestre 2020, l'épidémie de coronavirus (covid 19) s'est propagée, entraînant un 1er confinement du 17 mars au 11 mai 2020.

Le Siredom a mis en place un plan de continuité d'activité répondant aux exigences du confinement :
- Mise en place du télétravail pour tous les postes le permettant (sessions à distance, visioconférences...) ;
- Fermeture de l'accueil du public au siège et dans les écocentres ;
- Maintien de l'ouverture du quai de transfert et de la plateforme de compostage ;
- Maintien et adaptation de l'activité des services des collectes ;
- Mise en place de Comités de direction quotidiens en visioconférence pour suivre le fonctionnement des services et la communication auprès des EPCI, des communes et des habitants ;
- Organisation d'une permanence au siège pour la gestion des courriers et des parapheurs.

En parallèle, **les collecteurs et le CITD ont maintenu le service afin de garantir la collecte et le traitement des déchets ménagers**.

Les écocentres ont ouvert partiellement dès avril 2020 aux professionnels afin de faciliter la reprise de l'activité économique. Le Siredom a fourni aux agents tout le matériel nécessaire à leur protection : gel, masques et visières.

En 2020, 8 agents ont été testés positifs à la covid 19 dont 2 hospitalisés. Le service Ressources Humaines a communiqué, tout au long de l'année et au fur et à mesure de leur évolution, les consignes à respecter par le personnel : distanciation, lavage des mains, port du masque...

En outre, à compter de début octobre 2020, le Siredom a suivi les recommandations du gouvernement et a donné pour consigne aux agents travaillant au siège et remplissant les conditions suivantes de télétravailler :
- Ceux venant travailler en transports en commun ;
- Ceux reconnus par leur médecin traitant comme vulnérables ;
- Ceux partageant des bureaux à plusieurs (finances, ressources humaines, communication et collecte nord).

Le service informatique a été mandaté par la Direction Générale pour améliorer l'équipement des agents en télétravail.

► Dépenses directes occasionnées par l'épidémie de covid 19 en 2020

- 21 000 € HT de budget fournitures covid (masques, gel, visières...)
- 16 625 € de prime exceptionnelle versée aux agents les plus exposés sur le terrain (agents des écocentres, agents de l'Ecosite Sud Essonne et de Compost Sud Essonne) pendant le confinement à raison de 50 €/jour de présence durant la période de confinement (avec un plafonnement de 1000€)

► Dialogue social

Le travail dans le contexte pandémique, outre les mesures visant à protéger les agents, nécessite un suivi attentif des agents, qu'ils soient en télétravail ou sur le terrain. Outre l'information du CHSCT sur les mesures d'organisation et de protection engagées, le Siredom a, à la demande des organisations syndicales, constitué en novembre 2020 un groupe de suivi des conditions de travail en période de confinement.

Ce groupe se réunit tous les 15 jours pour faire le point sur les éventuelles difficultés et attentes des agents en télétravail (charge de travail, équipement, connexion Internet, difficulté à s'organiser éventuelle, attentes vis-à-vis de l'encadrement...) et des agents sur le terrain (respect des consignes et attitudes plus ou moins agressives des usagers, besoins des agents).

► Impact sur les tonnages

- **Collecte** : augmentation de 6% des tonnages en apports volontaires et tonnages stables en porte à porte sur l'Hurepoix (mais baisse des OMr (3%), des emballages (-10,8%) et forte augmentation des déchets verts (+17,8%).
- **Écocentres** : les apports ont baissé de 24 485 tonnes entre 2019 et 2020, tous flux confondus. Malgré une très grande affluence de mi-mai à fin juin, la fréquentation est en forte baisse puisqu'elle a chuté de plus de 90 000 passages.
- **Traitement** : tonnages entrants stables (+0,6%) mais augmentation des déchets des services techniques (+8%) et des encombrants (+10,5%) et baisse des OMr enfouis.

3.1 Les services : Administration générale

Présentation du service

Le Secrétariat Général, les moyens généraux et l'informatique sont placés sous l'autorité de la Directrice du pôle administratif, commande publique et ressources humaines.

Le secrétariat général

1 responsable et 1 agent d'accueil.

► Principales missions

- Administrations des assemblées : Organisation, préparation et suivi des réunions du Bureau et du Comité Syndical
- Secrétariat du Président et de la Direction Générale

- Relations transversales avec les élus, services et institutionnels
- Gestion de la boîte mail « contact » et « eco-citoyen »
- Suivi de l'enregistrement des courriers

- Tenue du registre des délibérations et décisions
- Gestion des moyens généraux courants (fournitures, mobilier, entretien ménager, parc véhicule...) et abonnement aux magazines

Dématérialisation : une nouvelle étape a été franchie en 2020 avec l'envoi de convocations électroniques pour les instances du Siredom. Le Siredom s'est également porté acquéreur d'outils de vote électronique afin de faciliter notamment la gestion des élections. La crise sanitaire a conduit à développer le recours aux visioconférences.

► Activité du service

Actions	2018	2019	2020
Réunions du Bureau Syndical	9	7	6
Réunions du Comité Syndical	10	7	6
Délibérations du Bureau	41	37	20
Délibérations du Comité	164	82	100
Décisions du Président	37	29	10
Courriers enregistrés « arrivée »	6126	6079	3412
Courriers enregistrés « départ »*	149	293	295

**Courriers enregistrés « Départ » : (hors publipostage, transmissions mail)*

► Faits marquants 2020

- Le **rapport de la Chambre Régionale des Comptes** : réception du rapport provisoire le 23 juin 2020, dépôt de la réponse le 21 août 2020, réception du rapport définitif le 19 janvier 2021. Plusieurs mesures détaillées dans le présent rapport d'activités ont été engagées sur la base des recommandations et rappels au droit de la Chambre.

- Le **changement de mandat** : après des reports électoraux dus à la crise sanitaire, le comité syndical nouvellement élu a pu être installé le 30 septembre 2020 et a procédé à l'élection du Président du Siredom. Les membres du Bureau (15 vice-présidents et 10 délégués avec mandat spécial) ont, quant à eux, été élus le 20 octobre 2020. Conformément aux règles en vigueur, le Comité syndical du Siredom a également procédé à l'installation de nouvelles commissions élues : commission d'appel d'offres, commission de délégation de service public, commission de consultation des services publics locaux, commission de contrôle financier ainsi que plusieurs commissions thématiques : réduction des déchets à la source, écocentres, transition écologique, déchets sauvages et collecte. Il a enfin désigné ses représentants dans diverses entités : SITREVA, SEMARDEL

- **Contentieux SITREVA** : en 2020, le juge administratif a condamné le Siredom à payer la part fixe due au SITREVA au titre de l'année 2018 (3 428 364, 87 € assortis d'intérêts légaux) et à provisionner la part fixe due au titre de l'année 2019 (3 500 975,05 €). Le contentieux relatif à la sortie de l'Arpajonnais du SITREVA (contentieux portant sur le coût de sortie) est toujours pendant devant le Tribunal administratif d'Orléans. Dans ce contentieux, le Siredom fait office d'intermédiaire : il règle les sommes dues au SITREVA au titre du coût de sortie et en demande le remboursement à Cœur d'Essonne Agglomération, redevable final de cette somme (l'Arpajonnais ayant quitté le SICTOM du Hurepoix, syndicat compétent en matière de collecte et traitement et donc le SITREVA auquel le SICTOM déléguait le traitement pour rejoindre Cœur d'Essonne).

Le Siredom est toujours engagé dans une démarche de sortie du SITREVA et a entamé des pourparlers en ce sens avec le Président de syndicat. En novembre 2020, la part fixe 2018 due au SITREVA a été réglée. Les parts fixes 2019 et 2020 seront réglées en 2021 (en mars et avril).

► Perspectives 2021

Finalisation du retrait du SITREVA : le Siredom doit évaluer le coût de sortie du SITREVA en concertation avec ce dernier, la détermination de ce coût de sortie et son règlement conditionnant, en partie, son retrait du SITREVA.

3.1 Les services : Administration générale

Moyens généraux et systèmes d'information

1 responsable moyens généraux et 1 responsable informatique.

► Principales missions

- Gestion du bâtiment du siège (entretien, équipement)
- Gestion de la flotte automobile en lien avec les services utilisateurs
- Gestion de l'archivage
- Suivi des sinistres (flotte automobile, écocentres...)
- Vente de biens mobiliers
- Gestion du parc informatique, des systèmes d'information et de la téléphonie

► Réalisations 2020

- Harmonisation des bornes d'accueil dans les écocentres : retrait de l'affichage de pesée, mise en place d'un panel PC pour interface graphique à développer, modem 3G intégré pour une authentification fiable des cartes des usagers, barrière avec débrayage anticollision.
- Changement de l'autocom (standard et téléphonie) et réorganisation des circuits des appels entrants avec un automate vocal pour un meilleur taux de réponse aux appels.
- Installation d'un serveur de fichiers avec gestion des droits en remplacement de l'architecture en groupe de travail.
- Réévaluation du patrimoine mobilier : vente de deux déchèteries mobiles pour 85 000 €, vente de véhicules et matériels utilisés dans le cadre des chantiers BRISFER, arrêtés suite aux observations de la Chambre Régionale des Comptes, pour 70 000 €.
- Mise en place de l'outil et paramétrage du vote électronique afin de faciliter les votes dans le cadre des élections et du statut "à la carte" du syndicat.
- Destruction des archives arrivées à terme de conservation, pré-tri des documents et cartons non versés.
- Mise en place de solutions de télétravail : paramétrage des solutions vpn ou de prise en main distante.
- Suivi assurantiel des deux sinistres incendies de Corbeil-Essonnes (94 000 €) et Étampes (36 860 €) ainsi que de la sinistralité courante.

► Perspectives 2021

- Mise en place d'une régie pour la collecte et d'une régie pour les "usagers professionnels" des éco-centres avec paiement en ligne.
- Mise à jour des archives du Siredom et création d'un local archivage au siège afin de rassembler l'ensemble des archives sur un seul site.
- Mise à jour, en partenariat avec les finances, de l'inventaire de l'actif.
- Dotation en ordinateurs portables et écrans pour faciliter le télétravail des agents.
- Développement de l'interface graphique des bornes d'accueil des écocentres avec services associés aux usagers et valoristes : nombre de passages restants, commandes d'enlèvement des produits, infos badges, surcotes de volume ou de tri, mode « décongestion »...

3.2 Les services : Les marchés publics

Présentation du service

1 rédactrice marchés et 1 assistante assurant la coordination entre les services opérationnels et le service marché

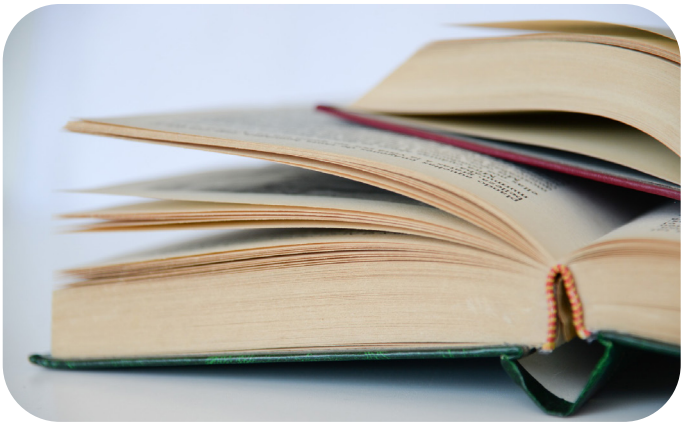

Activité du service 2020

► Marchés attribués en 2020

Pour plus de clarté, il a été décidé de conserver une logique de découpage par montant pour les marchés attribués.

N° de marché	Objet	Notification	Montant (€ HT)	Attributaires	Code postal
Montant de 40 000 à 90 000 € HT					
2020-007 / 1	Prestations d'assurances pour les besoins du SIREDOM - Lot 1 Assurance Flotte Automobile et ses prestations annexes	18-déc.-20	20 671,77€/an	SMACL	79
2020-007 / 3	Prestations d'assurances pour les besoins du SIREDOM - Lot 3 Assurance Responsabilité Civile Générale et Atteintes à l'Environnement	18-déc.-20	8 333,58€/an	SMACL	79
2020-008 / 2	Fourniture et livraison de titres restaurant et de chèques cadeaux multi-enseignes pour les besoins du SIREDOM - Lot 2 Fourniture et livraison de chèques cadeaux	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi, Montant estimé 16000€/an	EDENRED	92
Montant de 90 000 et 214 000 HT (fournitures et services)					
2020-001	Prestations de nettoyage des locaux (bureaux administratifs et éco-centres) du SIREDOM et ses prestations annexes	17-févr.-20	Prix mixtes (forfait annuel 22 400 € + unitaires à BC sans mini avec maxi 40 000 €HT/an)	RENOV'ACTION PROPRETÉ	91
2020-007 / 4	Prestations d'assurances pour les besoins du SIREDOM - Lot 4 Assurance Risques statutaires du personnel	18-déc.-20	40 691,05€/an	GRAS SAVOYE / CNP	92
2020-010	Collecte, transport et traitement des DDS issus des écocentres	21-déc-20	Montant maximal 140 000€	TRIADIS SERVICES	91
Montant de 90 000 et 5 350 000 HT (travaux)					
2019-012	Travaux de reconstruction du local gardien sur l'écocentre d'Etampes pour le SIREDOM	9-mars-20	137 026,42 €	BTM CONSTRUCTIONS	91
2020-002/1	Marché de travaux relatif à l'aménagement et à la réhabilitation d'un éco centre sur la commune de SGDB pour les besoins du SIREDOM - LOT 1 VRD	10-mars-20	1 603 117,98 €HT	URBAINE DE TRAVAUX	
2020-002/2	Marché de travaux relatif à l'aménagement et à la réhabilitation d'un éco centre sur la commune de SGDB pour les besoins du SIREDOM - LOT 2 Bâtiment	9-mars-20	211 676,58 € HT	BTM CONSTRUCTIONS	92
2020-003	Travaux de réalisation d'un bassin de rétention à l'éco-centre du Coudray-Montceaux pour les besoins du SIREDOM et ses prestations annexes	9-mars-20	297 560,11€ HT	GAIA TP	91

3.2 Les services : Les marchés publics

N° de marché	Objet	Notification	Montant (€ HT)	Attributaires	Code postal
Montant de 214 000 HT (fournitures et services)					
2019-011 / 1	Collecte des déchets ménagers recyclables en point d'apport volontaire sur le territoire du Siredom (hors Hurepoix) - NORD	28-févr.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 6823621,2 €sur 6 ans	OURRY	77
2019-011 / 2	Collecte des déchets ménagers recyclables en point d'apport volontaire sur le territoire du Siredom (hors Hurepoix) - SUD	2-mars-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 3712593,5€ sur 6 ans	SEPUR	78
2019-013 / 1	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Hurepoix pour le Siredom et ses prestations annexes - Lot 1 collecte en porte à porte	13-mars-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 2 996 644 € par an	SEPUR	78
2019-013 / 2	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du Hurepoix pour le Siredom et ses prestations annexes - Lot 2 collecte des bornes d'apport volontaire	13-mars-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 362 820,04€ par an	SEPUR	78
2020-008 / 1	Fourniture et livraison de titres restaurant et de chèques cadeaux multi-enseignes pour les besoins du Siredom - Lot 1 Fourniture et livraison de titres restaurant dématérialisés	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 125 000€ par an	NATIXIS INTERTITRES	75
2020-005	Fourniture, installation et maintenance d'appareils de télémesure et d'une solution informatique de gestion des points d'apport volontaire	28-mai-20	"Prix mixtes : forfait à 21 757,5€HT/an + prix unitaires sans mini ni maxi"	SIGRENEA	45
2020-009 / 1	Traitement et valorisation des déchets issus du réseau d'écocentres du Siredom - Lot 1 Réception et traitement des déchets végétaux	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 775 846,34/an	SEMAVERT	91
2020-009 / 2	Traitement et valorisation des déchets issus du réseau d'écocentres du Siredom - Lot 2 Réception et traitement des déchets de plâtre et d'inertes et gravats	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 416 159,42/an	SEMAVERT	91
2020-009 / 3	Traitement et valorisation des déchets issus du réseau d'écocentres du Siredom - Lot 3 Réception et traitement des déchets de tout-venant valorisables	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 2 524 971,39/an	SEMAVAL	91
2020-009 / 4	Traitement et valorisation des déchets issus du réseau d'écocentres du Siredom - Lot 3 Réception et traitement des déchets de tout-venant enfouissable	14-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 2 942 890,47/an	SEMAVERT	91
2020-011	collecte des caissons issus du réseau des écocentres du Siredom	21-déc.-20	AC sans mini ni maxi Montant estimé 21 920 200 € sur 4 ans	SEMAER	91
2020-014	Assurance Incendie, Risques divers (relance)	31-déc.-20	78 596,52€/an	SATEC	92

► Avenants conclus en 2020

Marché N°	Procédure	Titulaire	N° avenant	Objet	Impact financier
2017.012		Eiffage Énergie Thermie Centre Est	2	Travaux supplémentaires dans le cadre de la mise en place du GTA2	+0.43%
2019.006/2		SEPUR	1	Suspension des prestations forfaitaires de nettoyage hebdo-madaire des abords des PAV	Moins-value mensuelle de 3000€
2015-037		Cabinet Merlin		Prolongation de la durée du marché jusqu'à l'achèvement des dernières opérations de réception, prévues fin décembre 2020	

3.2 Les services : Les marchés publics

► Suivi des procédures lancées et fructueuses par année depuis 2018

Deux procédures ont été déclarées sans suite :
- 2019-04 : location de chargeuses pour l'écosite Sud Essonne et l'écocentre de Ballancourt
- Concession de service public pour la réhabilitation et l'exploitation de la plateforme de compostage « Compost Sud Essonne »

Un lot a été déclaré infructueux pour absence d'offre dans le cadre de la procédure 2020-007 (prestations d'assurance) .
- 2020-007 lot 2 : assurance Incendie et Risques divers

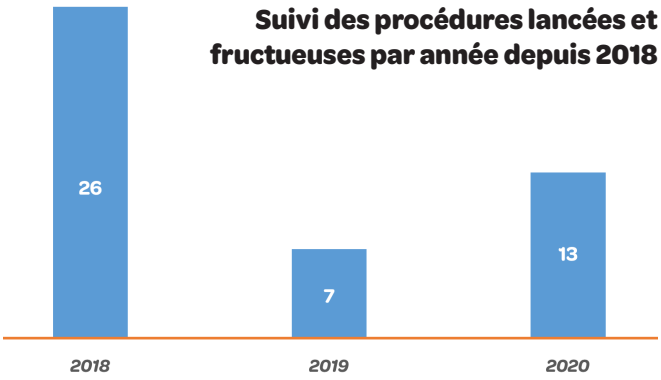

► Suivi des opérateurs économiques

Année	2018	2019	2020
Nombre de prestataires retenus	25	9	17
Dont Nombre de Franciliens	14	6	15
Dont Nombre d'Essonniens	4	3	8

► Répartition selon le type de procédure de la commande publique

Année	2018	2019	2020
Appel d'offres ouvert	9	3	6
Marché à procédure adaptée	16	3	5
Marché sans publicité ni mise en concurrence préalable	-	-	2
Concession (DSP°)	1	1	1

Faits marquants en 2020

En 2020, 4 marchés de collecte ont été attribués :
- Collecte en porte à porte et en points d'apport volontaire sur les 37 communes issues du SICTOM du Hurepoix (1 lot porte-à-porte et 1 lot apport volontaire)
- Collecte des bornes d'apport volontaire hors Hurepoix (2 lots géographiques)

L'année a également été marquée par le renouvellement du marché des assurances et des titres restaurants.

Enfin, de nombreux marchés relatifs aux écocentres ont été conclus :
- Collecte des caissons
- Traitement des flux (déchets végétaux, gravats...)
- Travaux : reconstruction de l'écocentre d'Étampes, réhabilitation et extension de l'écocentre de Sainte-Geneviève-des-Bois, réalisation d'un bassin de rétention aux normes sur l'écocentre du Coudray-Montceaux,

Perspectives 2021

- Poursuite de la consolidation du service et déploiement d'outils de pilotage et de suivi des marchés, contrats et conventions,
- Suivi et optimisation des clauses environnementales présentes dans les marchés
- Renouvellement et lancement de nouveaux marchés notamment :
  - Travaux : création d'un nouveau quai de transfert sur l'Ecosite Sud Essonne, installation de climatisation et chauffage au siège (pour la partie du bâtiment non pourvue de chauffage central et de climatisation)
  - Fournitures : acquisition de bavettes plus adaptées aux écocentres, renouvellement du marché des Équipements de Protection Individuelle, fourniture de carburants
  - Services : location longue durée de véhicules légers, collecte des flux de déchets issus du quai de transfert, maîtrise d'œuvre pour la construction d'un écocentre à Épinay-sur-Orge.

3.3 Les services : Les ressources humaines

Présentation du service

Le service, rattaché à la direction administration générale, est composé d'1 responsable, de 2 agents gestionnaires carrière-paie et d'1 apprentie. Il gère un effectif de 98 agents auquel s'ajoutent 2 fonctionnaires en détachement, 3 en disponibilité pour convenances personnelles et 1 en congé parental.

Missions et activité du service

► Missions du service

Les missions dévolues aux ressources humaines sont de :

- **Promouvoir et valoriser les compétences et la dimension humaine**
- **Contribuer au bien-être des agents au travail**
- **Contribuer à la construction d'une culture commune du Siredom**

► Activité du service

Cette année, l'accent a particulièrement été mis sur :

- la consolidation des services support (10 recrutements)
- la gestion de la crise sanitaire

	2018	2019	2020
Actes réalisés (arrêtés et contrats)	328	419	442
Courriers – certificats – notes réalisés	534	537	506
Paies réalisées	1364	1500	1500

Les indicateurs de charge d'activité en gestion carrières/paies s'accompagnent d'une complexification des missions et tâches (réformes statutaires, PPCR, reclassements) de la coexistence des statuts différents (CDI, CDD, apprentis, contrats aidés et fonctionnaires territoriaux) requérant une technicité à la fois pointue et très étendue, ainsi que de situations médicales, dont la difficulté de gestion, sur les plans techniques et humains s'accentue. En 2020, il a été constaté 1 départ à la retraite.

Bilan 2020

► Effectifs du Siredom

	2018	2019	2020
Effectif total géré	88	93	98
Dont effectif rémunéré sur postes permanents	81	87	86
Dont titulaires et stagiaires	36	31	42
Apprentis	1	0	2
Emplois aidés	0	1	1
Accueil d'étudiants stagiaires (lycéens, universitaires, AFPA, en reconversion professionnelle)	2	1	0

► Répartition des effectifs du SIREDOM au 31/12

	2018	2019	2020
Catégorie A	6	7	8
Catégorie B	4	5	7
Catégorie C	70	81	81
Apprenti	1	0	2
Femmes	19	20	27
Hommes	62	73	71
Âge moyen (ans)	45	41	42

La composition des effectifs, par catégorie et par sexe, est relativement stable depuis 2018.
On note une légère diminution de la représentation de l'encadrement de catégorie B, ainsi qu'une prépondérance des agents masculins liée au transfert des agents et de l'activité en régie directe des éco-centres.

3.3 Les services : Les ressources humaines

En 2020, on assiste à une légère augmentation des effectifs, les effectifs en équivalent temps plein étant passés de 93 à 98 au 31/12/2020 et ce, en raison :
- De la nécessaire réorganisation du Siredom (notamment le renforcement des services support et du service des écocentres);
- Du remplacement des effectifs ayant quitté le Siredom

Les arrivées et les départs suivants comptabilisés en 2020 :
- 16 arrivées :
  - 2 apprentis auprès des services ressources humaines et finances
  - 1 directeur des finances et du budget
  - 3 gestionnaires finances
  - 1 rédactrice des marchés publics
  - 2 gestionnaires ressources humaines
  - 1 responsable de la communication
  - 1 responsable du secrétariat général
  - 1 directrice exploitation
  - 1 agent d'exploitation
  - 3 agents valoristes
- 12 départs :
  - 1 gestionnaire ressources humaines
  - 2 gestionnaires finances
  - 1 assistante de direction
  - 1 responsable du secrétariat général
  - 1 directeur exploitation
  - 3 agents valoristes
  - 3 agents d'exploitation

La médecine du travail préventive est assurée par prestation conventionnée avec ASTE santé au travail. 22 visites médicales préventives ont été organisées.

► Le personnel bénéficiaire de l'obligation d'emploi

Le nombre légal de bénéficiaires au Siredom n'est plus que de 2, ce qui ne permet pas au Siredom d'atteindre le seuil légal de 6 %. Par conséquent, le Siredom s'est acquitté en 2020 d'une contribution supplémentaire auprès du FIPHFP de 12 047,57 € (contre 11 240,72 € en 2019).

► La formation

Le budget total voté consacré à la formation est de 35 700 € incluant une part de budget propre, et une part de cotisation CNFPT, qui permet aux agents de suivre à titre individuel les sessions proposées par cet organisme. En 2020, 5 981,67 € ont été dépensés, à ce titre, car de nombreuses sessions de formation, non réalisables à distance, n'ont pas pu être mises en place. Il est important de préciser que sur le budget afférent à la ligne 611, des prestations, notamment avec l'hébergeur de logiciel RH/Finances, ont pu être réalisées pour un montant de 13 770.30 €.

► Un faible absentéisme

Le Siredom est une collectivité caractérisée par un absentéisme relativement faible.

Absentéisme	2018	2019	2020
Nombre de jours de congés pour indisponibilité physique*	1820	2327	2390
Moyenne par agent	20,6	25,02	24,38

**Congés de maladie ordinaire (dont hospitalisation), accidents de trajets et service, congés de grave maladie, congés de longue maladie et de longue durée.*

La moyenne du nombre de jours d'absence par agent est très faible. On note une augmentation en 2019 et 2020, en raison de la survenance d'un accident du travail ayant entraîné une longue absence en 2018 (effet sur une année pleine en 2019) ainsi que la reconnaissance d'un congé de grave maladie en 2019. En 2020, l'apparition de la pandémie et le fait que 8 agents ont contracté la Covid-19 a contribué à une augmentation du nombre de jours de maladie ordinaire.

3.3 Les services : Les ressources humaines

► Action sociale

La participation de l'employeur à la protection sociale complémentaire relève de la volonté du Siredom de développer l'action sociale au bénéfice de ses agents. Ainsi, en 2020, ce sont 44 agents qui ont bénéficié d'une participation de l'employeur à leur complémentaire santé. Cette participation a été revalorisée de 3 € pour la tranche 4 (passant de 38 à 41 €) et de 1 € pour la tranche 3 (passant de 35 à 36 €). Le Siredom a par ailleurs renouvelé sa contribution à l'Amicale du personnel à hauteur de 19 000 €.

Le Siredom a également cotisé au bénéfice de ses agents au Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme social leur permettant de bénéficier de chèques rentrée scolaire, Noël, participation aux frais de crèches, centres de loisirs, vacances, prêts sociaux pour une cotisation annuelle d'un montant de 21 200 €.

Enfin les agents ont bénéficié :

- d'un bon cadeau de fin d'année d'une valeur de 171,20 € pour un montant total de 16 442,05 € (pour les agents ayant au moins six mois d'ancienneté);
- d'une prise en charge par le Siredom de 60 % des tickets restaurant pour un montant total de 64 780 €.

► Dialogue social

Cette année 2020 a permis de :

- Poursuivre la réorganisation des services
- Poursuivre et pérenniser un plan de formation adapté aux besoins individuels et transversaux, et permettant la meilleure intégration possible des nouveaux agents et de leur encadrement intermédiaire, tout en mettant l'accent sur les formations relatives à la prévention et à la sécurité des agents
- Finaliser la démarche de mise à jour du Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnelles (DUERP) en partenariat avec le service Prévention des Risques du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande Couronne). Ainsi, la mise à disposition d'une conseillère de prévention, à raison de 2 jours par mois, a permis de mener une démarche d'évaluation des risques et a aidé à la mise en place d'une politique de prévention des risques ainsi que la mise en œuvre des règles de sécurité et d'hygiène au travail
- Régulariser des procédures réglementaires telles que la réalisation des déclarations de cotisations et du bilan social ainsi que la production de tableaux de bord, notamment celui relatif à la préparation et au suivi de la masse salariale.

Perspectives 2021

Les principaux projets à mener par la Direction des Ressources Humaines au cours de l'année 2021 seront les suivants :

- Poursuivre la mission de prévention des risques professionnels, notamment dans le cadre de la campagne de sensibilisation des agents aux pratiques addictives
- Finaliser le travail amorcé pour que tous les agents, selon un planning hebdomadaire ou annuel, atteignent l'objectif de 1 607 heures travaillées par année civile
- Accompagner les agents et leurs encadrants dans la mise en place du télétravail, à raison de 3 jours maximum par semaine, selon les obligations des services, uniquement pour les fonctions le permettant, en faisant appliquer la charte afférente et en déployant les moyens nécessaires
- Travailler sur une note de cadrage visant à harmoniser les classements des agents contractuels lors de leurs recrutements selon des critères objectifs (âge, expérience professionnelle, diplômes requis) mais aussi le régime indemnitaire selon les fonctions exercées
- Mettre en application les Lignes Directrices de Gestion adoptées par le Comité Technique de la séance en date du 10 février 2021.

3.4 Les services : La communication

Les différentes missions

Les actions et missions menées par le service communication visent à faire connaître et valoriser les actions et la politique du Siredom en matière de gestion des déchets. La stratégie de communication est élaborée selon le public à informer et/ou à sensibiliser (usagers, partenaires techniques et financiers, presse, élus et collectivités du territoire, prestataires...).

Déclinés suivant deux axes, la communication écrite et la communication numérique, les outils sont créés afin d'informer les élus et de sensibiliser les usagers dans leur acte de consommateur pour tendre vers une réduction de la quantité de déchets produits puis de les accompagner dans leur geste de tri quotidien.

Faits marquants 2020

► Manifestations

- Actions de sensibilisation

Le service communication participe à la promotion des différentes animations organisées par le Siredom et les communes et intercommunalités adhérentes sur son territoire via ses réseaux sociaux et son site internet.

- Actions de formation, visite et inauguration

Le service communication assiste à toutes les cérémonies et manifestations organisées par le Siredom afin de les promouvoir et de les faire connaître.

► Communication écrite

- **Les supports de communication** distribués ou disponibles sur demande au siège : guide du tri, guide des éco-centres, calendriers de collecte en porte à porte des 37 communes, guide du compostage, RA et RQPSP 2019, guide des encombrants, stop pub...

- **Les expositions** : Les 2 expositions (tri et recyclage & compostage) sont toujours beaucoup appréciées, même si, à cause des conditions sanitaires certaines réservations n'ont pas été maintenues : 10 réservations pour l'exposition tri/recyclage et 12 pour l'exposition compostage

- **Presse** : insertions de communiqués dans la presse écrite et réalisation de plus de 20 communiqués de presse destinés aux EPCI et aux mairies

- **Signalétique** : mise en place de la signalétique des flux dans les éco-centres, création et mise en place de la signalétique d'entrée des éco-centres avec les jours et horaires d'ouverture

- **Newsletter interne** : Créée en 2020, elle paraît 4 fois par an et permet d'informer les agents du Siredom des nouveautés des ressources humaines, de l'amicale et met en avant un métier ou une actualité.

3.4 Les services : La communication

► Communication numérique

- **Site internet : www.siredom.com**

Un nouveau site internet a été mis en ligne le 7 avril 2020 avec pour ambition de faciliter la recherche d'information grâce à une arborescence intuitive et simplifiée. Compatible avec les principaux navigateurs, il s'adapte aux différents supports de consultation (Ordinateur, tablette, smartphone...) et respecte les normes RGAA pour qu'il soit lisible par tous.

En 2020, un **espace sécurisé** sur le site internet a été créé pour les EPCI. Celles-ci y trouvent tous les tonnages et chiffres clés les concernant. Ces informations sont mises à jour mensuellement.

Chiffres clés

Abonnés au 31 décembre 2020

Facebook : 2053 (+ 29% en un an)
Twitter : 384
Instagram : 270

Nombre de posts en 2020

Facebook : 219
Twitter : 22
Instagram : 25

Évolution de la fréquentation du site internet

+ 12,8 % entre 2018 et 2019
+ 35 % entre 2019 et 2020

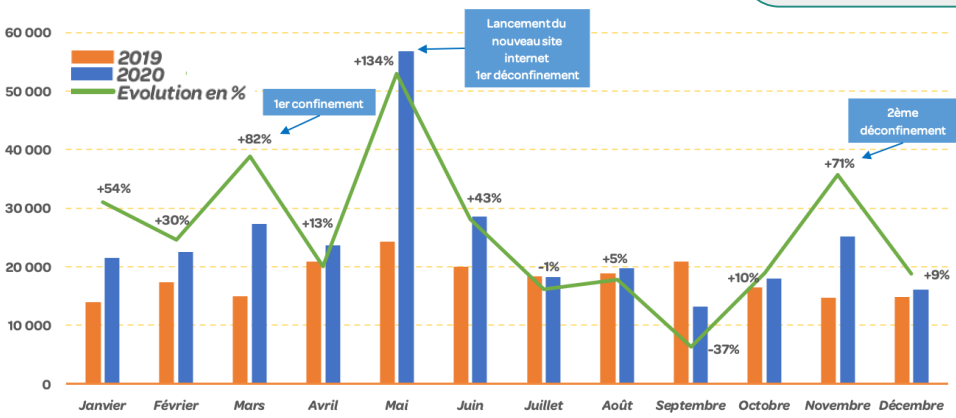

- **Réseaux sociaux : Facebook, Twitter et Instagram**

Rapides, pratiques et interactifs, les réseaux sociaux sont désormais incontournables. Le Siredom y est ainsi très présent tant pour informer sur ses activités, que pour sensibiliser et conseiller les usagers ou échanger avec eux.

- **Newsletter :** Cette lettre mensuelle destinée aux collectivités, EPCI, élus du Siredom et partenaires institutionnels, relaye les 5 infos essentielles à retenir. Synthétique, elle permet de se rendre sur le site internet pour avoir plus de détails.

- **Panneaux électroniques**

Disposés à l'entrée de 17 sur 24 éco-centres, ils diffusent en temps réel les actualités de l'éco-centre.

Date	Post Facebook	Portée
18 mars 2020	COVID : Information importante : consignes de tri des mouchoirs et masques chirurgicaux.	47 982
7 août 2020	En raison des fortes chaleurs, les éco-centres du Siredom sont fermés l'après-midi jusqu'au mercredi 12 août inclut.	44 004
25 août 2020	Les agents de tri observent la pré-sence importante de masques usagés dans les bacs jaunes !	26 956
7 mai 2020	COVID : Mise en place de l'accès par plaque pair ou impair	22 443
12 août 2020	"Fin de l'épisode de forte chaleur. Jeudi 13 août : réouverture des déchè-teries aux jours et horaires habituels. Vos déchèteries restent fermées l'après-midi le mercredi 12 août."	17 709

Perspectives 2021

- Création de panneaux de circulation et de sécurité à l'entrée des éco-centres
- Améliorer la visibilité du Siredom auprès des EPCI et des collectivités
- Campagne d'informations sur les travaux du CITD
- Suivi des animations organisées dans les éco-centres
- Ouverture de l'éco-centre d'Étampes et réouverture de l'éco-centre de Sainte Geneviève-des-bois

3.5 Les services : La prévention des déchets

Le service prévention de déchets, dirigé par le directeur de la collecte zone Sud, est composé d'une personne.
La prévention permet de réduire l'impact environnemental de la production et de la gestion des déchets. Les déchets évités représentent également une économie pour la collectivité et le consommateur qui en assure le financement.

Le Plan de prévention (PLPDMA)

Le Siredom a validé son projet de PLPDMA le 17 décembre 2018 et la mise en œuvre est prévue de septembre 2019 à septembre 2024. Afin d'atteindre les objectifs fixés par la loi des -10% des déchets ménagers et assimilés (DMA), le Syndicat a défini 17 actions à mener sur tout son territoire en partenariat avec les EPCI adhérentes.

► Les 5 axes et 17 fiches actions

Axe 1 : Actions de prévention à destination des habitants en lien avec les adhérents et les communes du territoire

- Promotion du compostage : domestique et collectif
- Sensibilisation à la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Mise à disposition de poules et de poulaillers
- Promotion de la récupération des textiles et des dons aux associations et des commerçants
- Promotion du stop pub

Axe 2 : Actions éco-exemplaires des collectivités

- Mise en place de vergers partagés du Siredom : autoconsommation et éco-consommation de fruits et légumes
- Sensibilisation à la prévention destinée aux élus, aux personnels communaux et aux acteurs relais
- Promotion de la commande publique responsable au sein du Siredom et de ses collectivités adhérentes
- Installation de Give Box et promotion du don et de l'échange

Axe 3 : Fédérer, animer et s'appuyer sur les réseaux d'acteurs relais, vecteurs de diffusion des informations

- Sensibilisation à destination des publics peu sensibilisés en matière de prévention et tri des déchets, en partenariat avec les bailleurs sociaux
- Campagne d'information auprès des acteurs du BTP pour accompagner les pratiques

Axe 4 : Stratégie d'approche et d'animation dans la diffusion des messages de prévention permettant de toucher le plus grand nombre

- Conception et organisation de réunions publiques sur la prévention des déchets

Axe 5 : Économie circulaire, Écologie industrielle et territoriale et économie de fonctionnalité

- Communication du Siredom sur les AMAP et les activités maraîchères et horticoles en circuit court producteurs/consommateurs locaux évitant la production de déchets d'emballages et de conditionnement intermédiaire
- Conception d'un catalogue de programmes d'intervention et diffusion des jeux pédagogiques créés par le Siredom, à destination des scolaires confiés au tissu associatif local
- Promotion du tri et de la prévention des déchets des marchés forains
- Mise en réseau des acteurs du réemploi avec création d'un évènement fédérateur sur le réemploi
- Initiative du Siredom vers les professionnels et les associations pour la réparation et le dépôt d'objets réutilisables

Les actions et animations

► Action Compostage

En 2020, des composteurs ont été fournis aux administrés des 138 communes (hors Hurepoix) jusqu'à juillet 2020. Ensuite le projet a été stoppé suite au rapport provisoire de la CRC. Il sera appliqué uniquement sur les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix en 2021.

EPCI	Composteurs plastiques	Bio seaux	Composteurs bois
CCVE	173	358	206
CAVYVS	40	230	220
SEDRE	0	50	52
CCEJR	70	70	50
CEA	800	1 600	0
SIRTOM	41	115	107
EPT12	200	2 000	800
GPS	0	0	0
CAPS	0	0	0
CAESE	0	190	150
TOTAL	**1 324**	**4 613**	**1 587**

3.5 Les services : La prévention des déchets

► Actions animations en milieu scolaire sur le tri, la valorisation et la prévention

Pour faire suite aux recommandations de la CRC, les sensibilisations ont eu lieu sur le territoire des 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix.

DATES	EPCI	Ville	Public	Nombre d'enfants sensibilisé
3/12 & 15/12	CCPL	Forges-les-Bains	CM1 / CM2	79
3/11 & 10/11	CCDH	Le Val Saint-Germain	CE1 / CE2 / CM1 / CM2	79
3/11, 9/11, 10/11, 20/11, 23/11 & 30/11	CCDH	Dourdan	CP / CE1 / CE2	171
12/10	CCDH	Richarville	CE1/CE2	28
18/9 & 5/11	CCDH	Breux-Jouy	CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2	67
16/11	CAESE	Mérobert	CE2 / CM1	48
30/11 & 4/12	CCDH	Roinville-sous-Dourdan	CE1 / CE2 / CM1 / CM2	66
25/11	CCPL	Fontenay-lès-Briis	CE1	30
7/12, 11/12 & 14/12	CCDH	Corbreuse	CP / CE1 / CE2 / CM1 / CM2	132
11/12	CAESE	Plessis-Saint-Benoist	CM2	26
			TOTAL sur 2021	**726**

En 30 demi-journées, 726 enfants du CP au CM2 ont été sensibilisés au tri, à la valorisation et à la prévention des déchets.

► Opération "200 poules pour réduire les déchets"

En 2020, en raison du contrôle en cours de la Chambre Régionale des Comptes, l'opération a été mise en suspens.

Perspectives 2021

En 2021, pour faire suite au rappel au droit de la Chambre régionale des Comptes, le service prévention ne sera financé aux par les 5 EPCI des 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix.

Le PLPDMA sera donc revu en conséquence en 2021 et les actions et manifestations ne se feront que sur ce territoire.

3.6 Les services : Les finances

Organisation du service

La Direction des Finances est organisée autour de 3 pôles. Elle est constituée de 6 agents, dont un directeur et une apprentie.

► Le pôle « recettes »

Il assure les différentes facturations et ajustements ainsi que le titrage de l'ensemble des factures émises. Il traite les réclamations des collectivités, des professionnels et de la trésorerie et effectue aussi un suivi régulier des recouvrements, des encaissements et des reversements des soutiens perçus des éco-organismes.

► Le pôle « dépenses »

Il assure l'engagement, l'enregistrement, la liquidation et le mandatement des factures sur le logiciel CIRIL. Il contrôle et saisit les autorisations spéciales, assure le suivi de la trésorerie. Il gère les différentes demandes de la trésorerie et effectue la déclaration mensuelle de la TVA.
En collaboration avec la Direction Générale, le service prépare les orientations budgétaires, le Plan Pluriannuel d'Investissements, les tarifs de traitements applicables aux collectivités adhérentes, clientes ainsi qu'aux professionnels ayant accès aux équipements du SIREDOM, le budget « primitif », « supplémentaire », les « décisions modificatives » et le « compte administratif ».

► Le pôle « contrôle de gestion»

Le contrôle de gestion est l'activité visant à la maîtrise de la conduite raisonnable budgétaire du syndicat en prévoyant les évènements et en s'adaptant à l'évolution, en définissant les objectifs et en mettant en place les moyens, en comparant les performances passées et futures avec les objectifs en en corrigeant les objectifs et les moyens .

Le contrôle de gestion propose et élabore des outils au service du management de l'organisation.

Il permet de procéder à des évaluations de la performance, c'est-à-dire de l'efficience, de l'efficacité, des synergies, des gains de productivité et de la flexibilité.

Si l'appréciation de la rentabilité reste généralement du ressort de l'analyse financière et des investisseurs, certaines approches telles que le tableau de bord (Plan de trésorerie, position de trésorerie, gestion active de la dette) permettent d'anticiper son évolution future au regard des performances passées.

Chiffres clés

- 3 571 mandats émis
- 10 509 titres émis
- 87, 96 jours de délai de paiement
- 6,13 jours de délai paiement du comptable
- 67,88 jours de délai de recouvrement
- 90,37 % taux de recouvrement

► Les grands équilibres

Dans les grands équilibres sont pris en compte les recettes réelles de fonctionnement issues de la gestion des services (ne sont pas pris les produits exceptionnels et les opérations d'ordre de transfert entre les sections) et les dépenses réelles de fonctionnement (ne sont pas pris les opérations d'ordre de transfert entre les sections).
Il s'agit ici de mesurer l'aisance de la section de fonctionnement dans la mesure où son niveau correspond à un excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement.
Les investissements peuvent être financés par des ressources propres (épargne brute) et par des ressources externes (subventions et emprunts).

Recettes de fonctionnement 71 614 234,20 €	Dépenses de fonctionnement 62 554 159,18 €
	Épargne brute 9 060 075,02 €
Capacité d'autofinancement 9 060 075,02€	Remboursement du capital 1 905 763,59 €
Subventions d'équipement 3 226 554,49 €	Autres dépenses d'équipement 6 980 610,28€
Emprunt 2 216 722,00 €	

3.6 Les services : Les finances

Les chiffres clés des finances du 2020

► Le compte administratif 2020

- La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du Siredom. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagées par cette section est appelé « épargne brute ». Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté. Le surplus constitue l'épargne nette qui permet d'alimenter le financement des investissements prévus par le Siredom.

- La section d'investissement

Elle présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes du Siredom, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du Siredom.

► Budget 2020

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	71 788 843,88 €	63 905 399,49 €	+7 883 444,39 €
		Déficit de fonctionnement reporté de n-1	+ 0,00 €
		Excédent de fonctionnement reporté de n-1	+3 001 494,11 €
		Résultat de fonctionnement reporté (résultat brut)	**+10 884 938,50 €**

	Recettes	Dépenses	Total
Investissement	12 366 163,41 €	9 066 991,25 €	+3 299 172,16 €
		Solde d'exécution négatif reporté de n-1	- 9 138 762,94 €
		Solde d'exécution positif reporté de n-1	+ 0,00 €
		Résultat d'investissement reporté (résultat brut)	**- 5 839 590,78 €**
		Résultat de clôture	+5 045 347,72 €

► Restes à réaliser de l'année n à reporter sur le budget n+1

	Recettes	Dépenses	Total
Fonctionnement	- €	- €	+ 0,00 €
Investissement	179 120,48 €	825 118,17 €	- 645 997,69 €
		Résultat des restes à réaliser	- 645 997,69 €
		Résultat final de l'exercice (résultat net de clôture)	+4 399 350,03 €

3.6 Les services : Les finances

► Le bilan comptable

En comptabilité, le bilan comptable est un document financier appelé état de synthèse. Il s'agit d'un tableau récapitulant d'un côté tous les moyens de production et de l'autre l'ensemble des moyens de financement mis à disposition.

Le bilan comptable représente une photographie du patrimoine du Siredom, c'est-à-dire : D'une part, ce que le Siredom possède (les actifs) également appelé "emplois". D'autre part, ce que le SIREDOM doit (les passifs) également appelé "ressources".
Le bilan comptable regroupe tous les comptes du plan comptable du Siredom de la classe 1 à la classe 5.

	Le bilan comptable	2017	2018	2019	2020
	Immobilisations incorporelles (brevets, logiciels, frais de recherche et de développement)	1 715 770 €	741 160 €	380 405 €	70 975 €
	Immobilisations corporelles (matériel industriel, terrains, constructions, mobilier, informatique)	62 411 120 €	82 466 180 €	88 201 660 €	93 475 591 €
	Immobilisations financières (titres détenus sur d'autres entreprises, dépôt de garantie)	3 741 800 €	3 793 020 €	3 793 021 €	4 503 021 €
	Total actif immobilisé net (brut - amortissements et provisions)	**67 868 690 €**	**87 000 360 €**	**92 375 086 €**	**98 049 587 €**
AS	Montant Brut	81 751 636 €	104 396 641 €	110 872 298 €	117 571 229 €
PS	Montant cumulés des Amortissements et Provisions	13 882 948 €	17 396 286 €	18 497 212 €	19 521 642 €
	Stocks	- €	- €	- €	- €
	Créances (clients, fiscales et sociales dues au Siredom)	21 638 520 €	17 195 240 €	22 706 116 €	14 464 463 €
	Valeurs mobilières de placement (Obligations, bons du trésor, autres... - nature 50)	- €	- €	- €	- €
TA	Disponibilités (trésorerie - valeur au 515)	7 120 €	1 651 970 €	4 046 204 €	10 300 230 €
	Autres actifs circulant	- €	- €	- €	- €
	Total actif circulant (brut - amortissements et provisions)	21 645 640 €	18 847 210 €	26 752 319 €	24 764 693 €
AC	Montant Brut	21 645 640 €	18 847 210 €	26 752 319 €	24 764 693 €
PS	Montant cumulés des Amortissements et Provisions	- €	- €	- €	- €
	Comptes de régularisations (dépenses à classer/régulariser - charges à répartir sur plusieurs exercices - nature 48)	- €	397 520 €	- €	45 033 €
AS	Montant Brut	- €	397 520 €	- €	45 033 €
PS	Montant cumulé des Amortissements et Provisions	- €	- €	- €	- €
	TOTAL ACTIF (emplois), ce que le Siredom possède	89 514 330 €	106 245 090 €	119 127 406 €	122 859 313 €
	Dotations (nature 1021)	6 110 510 €	6 110 510 €	6 110 512 €	6 110 512 €
	Fonds globalisés (nature 1022)	- €	1 031 320 €	1 031 324 €	1 031 324 €
	Réserves (Excédents de fonctionnement capitalisés - nature 1068)	25 639 130 €	34 789 270 €	38 214 692 €	43 927 040 €
	Différences sur réalisations d'immobilisations	1 059 360 €	320 000 €	258 644 €	123 157 €
	Report à nouveau (débiteur ou créditeur en nature 119 et 110)	3 371 380 €	12 723 530 €	1 131 402 €	3 001 494 €
	Résultat de l'exercice (excédentaire ou déficitaire)	5 204 754 €	-8 166 705 €	7 582 441 €	7 883 444 €
	Subventions transférables (financement d'un équipement amortissable - nature 131, 133, 139)	-507 360 €	1 896 490 €	1 923 942 €	1 923 942 €
	Subventions non transférables (nature 132, 134, 138)	12 600 400 €	15 059 410 €	15 046 635 €	18 132 488 €
	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant (nature 24)	- €	- €	- €	- €
	Autres fonds propres (émissions de titres participatifs, avances conditionnées, droit du concédant)	- €	- €	- €	- €
PS	Total des passifs internes (fonds propres)	53 478 174 €	63 763 825 €	71 299 592 €	82 133 403 €

3.6 Les services : Les finances

	Provisions pour risques et charges (nature 15)	- €	- €		
PS	Dettes financières à long terme (emprunts bancaires restant dus - nature 16)	16 754 200 €	20 433 990 €	20 739 491 €	21 059 597 €
PC	Dettes d'exploitation à court terme (fournisseurs, fiscales et sociales que le SIREDOM doit)	19 202 204 €	21 914 120 €	26 660 038 €	19 104 500 €
	Crédits et lignes de trésorerie		8 000 000 €	6 000 000 €	
	Fournisseurs et comptes rattachés	13 232 168 €	9 931 041 €	18 033 650 €	13 937 835 €
	Dettes fiscales et sociales	5 391 €	359 070 €	500 737 €	448 721 €
	Dettes envers l'État et les collectiles publiques	2 107 242 €	3 448 853 €	1 307 947 €	1 218 706 €
	Dettes envers BA CCAS et CDE rattachées				222 162 €
	Fournisseurs d'immobilisations	3 857 412 €	175 159 €	418 043 €	1 278 125 €
	Autres dettes			399 661 €	1 998 951 €
	Total des passifs externes	35 956 404 €	42 348 110 €	47 399 529 €	40 164 097 €
PC	Comptes de régularisations (recettes à classer ou à régulariser - nature 47)	79 750 €	133 150 €	428 284 €	561 813 €
	TOTAL PASSIF (ressources) - CE QUE LE SIREDOM DOIT	89 514 328 €	106 245 085 €	119 127 406 €	122 859 313 €

Pour les organismes de financement, le bilan permet d'apprécier la structure financière et donc d'analyser la composition de son financement afin de procéder à un nouveau financement cohérent.
La première notion émergeant du bilan comptable, et non des moindres, est l'équilibre financier. Elle est très simple à comprendre : à chaque emploi correspond un mode de financement approprié (c'est-à-dire un type de ressources). En d'autres termes, les biens durables (c'est-à-dire l'actif immobilisé) doivent être financés par des ressources à long terme (les capitaux permanents) et inversement.

Par exemple, les investissements (immobilisations) doivent être financés par des ressources à long terme (fonds propres, emprunts bancaires remboursés sur plus d'un an) soit : l'actif net de 98 049 587 € est bien financé par les fonds propres 82 133 403 € + dettes financières à long terme 21 059 597 € = 103 193 000 €.
Cet équilibre se vérifie en consultant un bilan en "grandes masses" que l'on appelle bilan fonctionnel (voir ci-dessous).

	Passage en bilan fonctionnel	2017	2018	2019	2020
AS	Actifs Stables (totalité de l'actif immobilisé en valeur brute)	81 751 636 €	104 794 161 €	110 872 298 €	117 616 262 €
AC	Actifs Circulants (stocks et créances en retenant les valeurs brutes hors disponibilités)	21 638 520 €	17 195 240 €	22 706 116 €	14 464 463 €
TA	Trésorerie Active	7 120 €	1 651 970 €	4 046 204 €	10 300 230 €
	TOTAL ACTIF	103 397 276 €	123 641 371 €	137 624 618 €	142 380 955 €
PS	Passifs Stables (représente des valeurs qui vont rester durablement dans le syndicat)	84 115 322 €	101 594 101 €	110 536 295 €	122 714 642 €
PC	Passifs Circulants (somme des dettes d'exploitation et des dettes diverses)	19 281 954 €	22 047 270 €	27 088 322 €	19 666 313 €
TP	Trésorerie Passive (correspond aux encours bancaires courants)	- €	- €	- €	- €
	TOTAL PASSIF	103 397 276 €	123 641 371 €	137 624 618 €	142 380 955 €

3.6 Les services : Les finances

► Le compte de résultat

Le compte de résultat ne tient compte que des opérations ayant une incidence sur le résultat. Ainsi, il tient compte des recettes (appelées "produits") desquelles il convient de soustraire les biens et services consommés ou utilisés pour générer les recettes (on appelle cela des "charges"). Les comptes de produits et les comptes de charges sont appelés "compte de gestion". La différence entre les deux notions fait naître le résultat comptable.
Le résultat tel qu'il ressort du compte de résultat vient intégrer les capitaux propres figurant dans le passif du bilan à la clôture de l'exercice.

Passage en bilan fonctionnel	2017	2018	2019	2020
Impôt et taxes perçus	- €	- €	- €	- €
Dotations et subventions reçues	7 768 163 €	7 925 375 €	5 850 567 €	7 170 019 €
Produits des services	40 859 432 €	40 317 278 €	56 153 776 €	63 819 171 €
Reprise sur amortissements et provisions		107 209 €		
Autres produits	796 709 €	220 147 €	84 143 €	366 781 €
Transfert de charges	- €	- €	- €	
Produits d'exploitation	49 424 304 €	48 570 009 €	62 088 485 €	71 355 971 €
Traitements, salaires, charges sociales	2 509 380 €	2 508 122 €	2 859 088 €	2 906 256 €
Charges sociales	946 227 €	979 495 €	1 131 482 €	1 072 469 €
Achats et charges externes	36 711 818 €	37 409 929 €	41 179 436 €	42 825 628 €
Participations et interventions	4 539 350 €	3 541 929 €	1 967 120 €	6 030 959 €
Dotations aux amortissements et provisions	1 055 096 €	1 055 379 €	1 101 240 €	1 024 430 €
Impôts et taxes	172 490 €	229 085 €	248 451 €	971 665 €
Autres charges	168 465 €	144 817 €	123 310 €	505 130 €
Charges d'exploitation	46 102 825 €	45 868 756 €	48 610 127 €	55 336 535 €
Résultat courant non financier (résultat d'exploitation)	**3 321 479 €**	**2 701 253 €**	**13 478 358 €**	**16 019 436 €**
Produits courants financiers	- €	- €	- €	- €
Intérêts et charges assimilés	420 623 €	341 907 €	457 022 €	589 508 €
Résultat financier	-420 623 €	-341 907 €	-457 022 €	-589 508 €
Résultat courant avant impôts	**2 900 856 €**	**2 359 346 €**	**13 021 336 €**	**15 429 928 €**
Produits exceptionnels de gestion	2 664 031 €	709 309 €	63 924 €	58 116 €
Produits des cessions d'immobilisations	110 200 €	325 850 €	75 680 €	152 201 €
Différence Réalisation (négative) reprise au compte de résultat			61 656 €	174 610 €
Neutralisation des amortissements				
Produits exceptionnels sur capital	3 205 €	166 630 €	319 511 €	1 956 €
Charges exceptionnelles sur les opérations de gestion	363 339 €	9 704 875 €	1 212 474 €	3 360 560 €
Valeur comptable des immo cédées	- €	25 000 €	137 036 €	287 687 €
Diff réalisé (positive) transfert à investissement	110 200 €	300 850 €	300 €	39 123 €
Charges exceptionnelles sur les opérations de capital	- €	1 697 116 €	4 609 857 €	4 245 995 €
Résultat exceptionnel	2 303 897 €	-10 526 051 €	-5 438 896 €	-7 546 484 €
Impôts sur les bénéfices	- €	- €	- €	
RÉSULTAT GLOBAL*	5 204 754 €	-8 166 705 €	7 582 441 €	7 883 444 €

** Ce résultat global doit être relativisé au regard des charges reportées (encours Semardel/banque postale).*

Le résultat de l'exercice 2020 s'établit dans la suite de celui de 2019 avec 7 883 444 € contre 7 582 441 €. Il est toutefois à relativiser au regard des charges reportées notamment à la suite de l'encours de SEMARDEL d'un montant de 29,49 M€.
Pour rappel l'extinction de la dette est la suivante :

Exercice / Entité	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023	Exercice 2024
SEMAER	188 062 €	42 767 €	-	€
SEMARDEL	6 038 291 €	5 709 517 €	11 295 685 €	2 969 586 €
SEMAVAL	949 154 €	-	€	
SEMAVERT	615 630 €	785 431 €	433 745 €	420 134 €
TOTAL	**7 791 137 €**	**6 537 715 €**	**11 729 431 €**	**3 389 721 €**

3.6 Les services : Les finances

► Dans quelle mesure le Siredom peut-il s'autofinancer ?

L'autofinancement permet au Siredom de financer une partie de son investissement avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement.

L'épargne de gestion

Épargne de Gestion = recettes de fonctionnement - (dépenses de fonctionnement - intérêts de la dette) - cessions d'immobilisation.

Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers et sans la prise en compte des éléments exceptionnels.

La capacité d'autofinancement brute ou Épargne Brute

Epargne Brute = Épargne de gestion - intérêts de la dette

Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière du syndicat puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

La capacité d'autofinancement nette ou Épargne Nette

Épargne Nette = Épargne brute - remboursement en capital de la dette

L'épargne nette exprime le montant des recettes de fonctionnement pouvant être consacré aux dépenses d'investissement après remboursement du capital de la dette, soit l'épargne disponible.

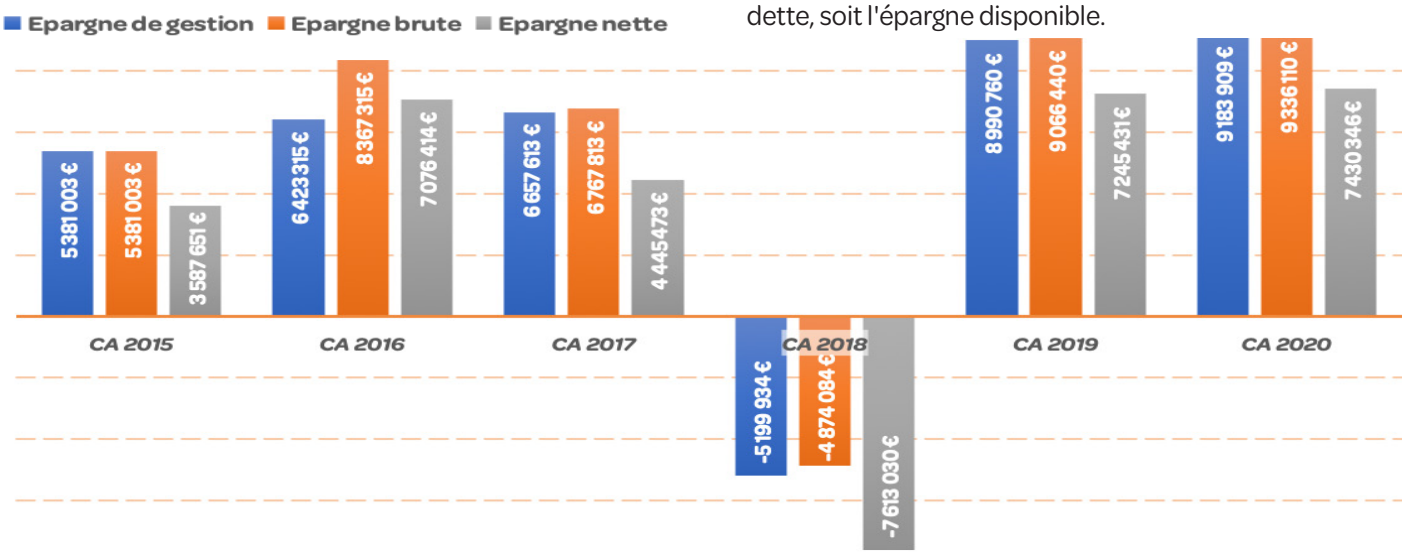

Il est généralement admis qu'un ratio de 8 à 12% est satisfaisant. En 2020 le taux d'épargne brute s'établit à 12,66%. Il est intéressant de comparer les taux d'épargne brute sur plusieurs années. Une stabilité du taux d'épargne témoigne en général d'une section de fonctionnement maîtrisée.

Évolution du taux d'épargne brute

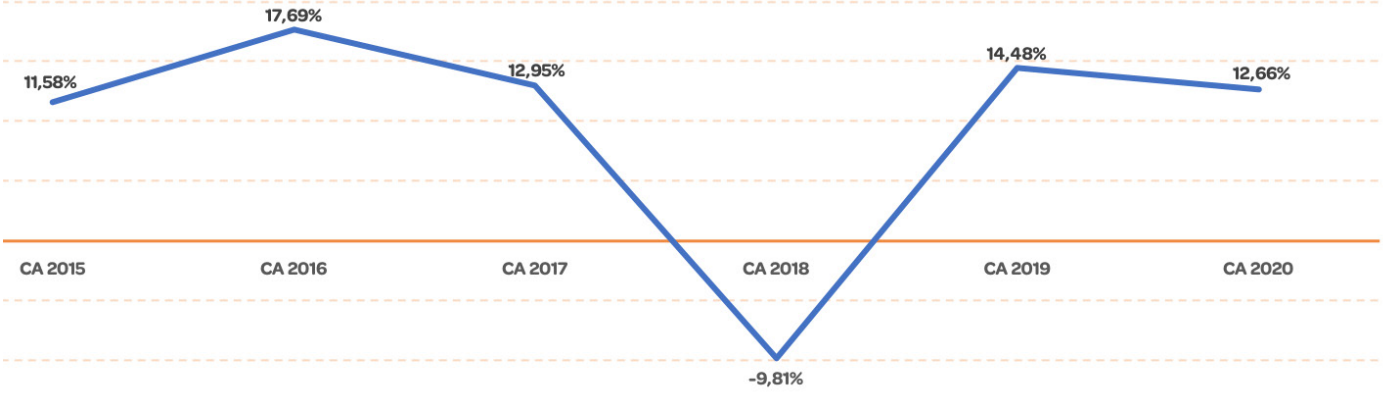

Les périodes 2019 et 2020 sont venues corriger l'effet de ciseau de l'exercice 2018 (l'effet de ciseau est abordé plus loin).

3.6 Les services : LES FINANCES

► Le Siredom génère-t-il assez d'épargne pour financer ses investissements ?

Point de vigilance : L'épargne nette ne doit pas être analysée sans tenir compte du profil de remboursement de la dette. En effet, plus les remboursements de dettes sont élevés, moins il reste d'épargne disponible pour l'investissement. Ainsi, l'épargne nette peut être faible du fait de choix du syndicat de rembourser rapidement ses emprunts ou parce qu'il est très endetté. Pour appréhender le niveau d'endettement, se référer à la partie sur la dette et notamment la capacité de désendettement.

Pour vérifier que le niveau d'investissement est en adéquation avec les capacités financières du Siredom, il est intéressant de rapporter le montant de cette épargne nette aux investissements.
Les dépenses d'équipement se définissent comme les dépenses d'investissement desquelles on déduit les remboursements de capital des emprunts.

Part autofinancée des nouveaux investissements (épargne nette / dépenses réelles d'investissement)

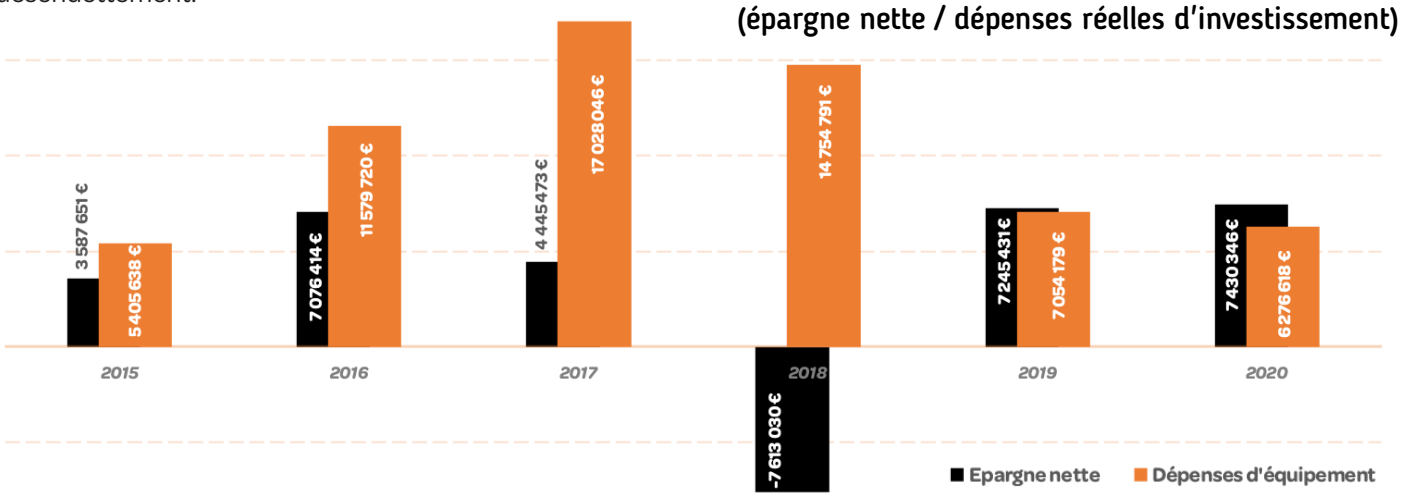

► Comment le Siredom a-t-il effectué le financement de l'investissement ?

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
Dépenses d'équipement	17 028 046 €	14 754 791 €	7 054 179 €	6 276 618 €
Subventions perçues liées au PPI	6 992 057 €	1 958 807 €	147 453 €	3 085 853 €
Emprunt	6 000 000 €	6 000 000 €	2 158 238 €	2 216 722 €
Produit des cessions d'immobilisations	110 200 €	325 850 €	75 680 €	152 201 €

Financement de l'investissement

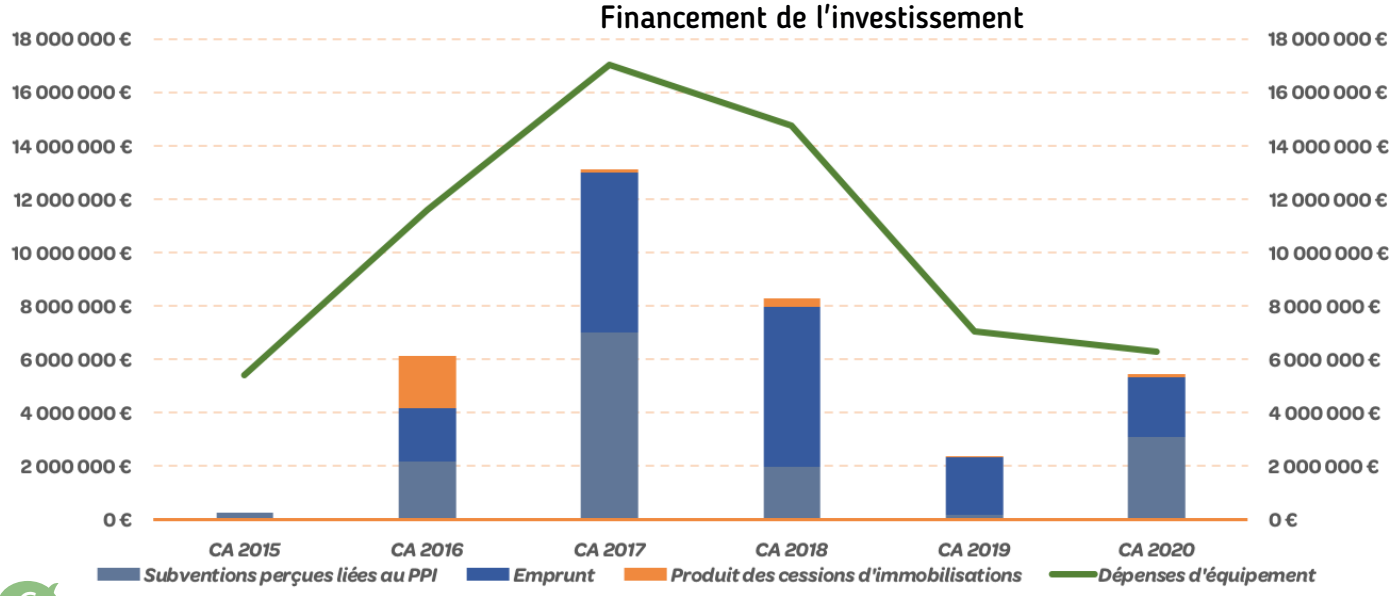

3.6 Les services : Les finances

► L'effet de ciseau

L'effet de ciseau est un terme financier qui désigne les évolutions différentes des produits et des charges. L'effet de ciseau permet d'expliquer les variations du résultat. Ainsi, si les charges augmentent plus vite que les produits, on verra mécaniquement le résultat baisser.

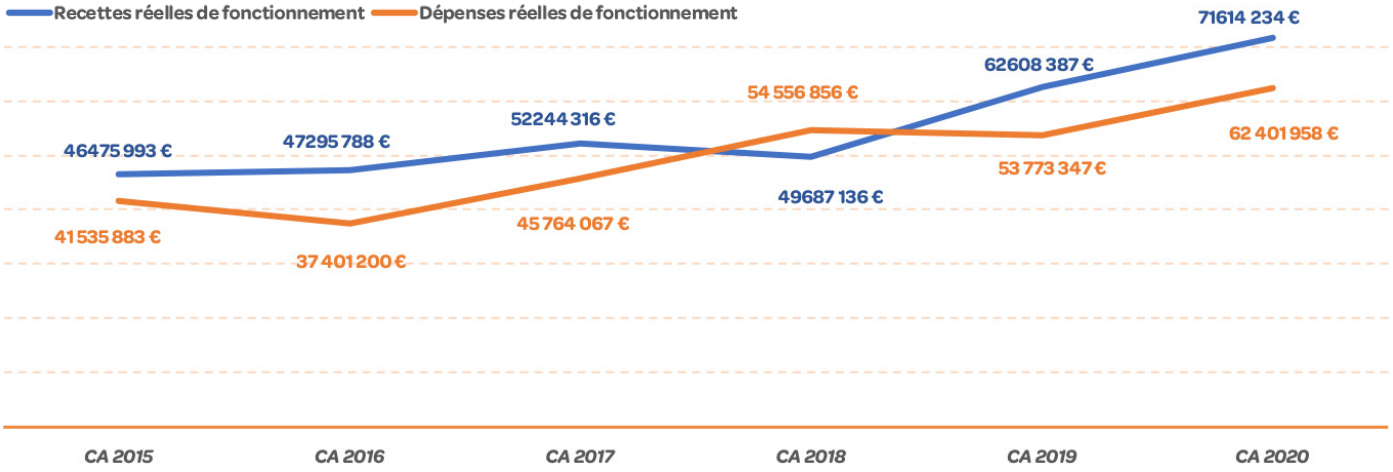

► Qu'est-ce que la dette et comment se décompose-t-elle ?

La dette est constituée de l'ensemble des emprunts que le syndicat n'a pas encore remboursés ainsi que des intérêts versés au titre de ces emprunts. La dette se décompose ainsi entre le capital, c'est-à-dire les sommes empruntées et mobilisables par le syndicat, et les intérêts, c'est-à-dire les sommes versées par le syndicat en contrepartie de cet emprunt.

Les intérêts représentent donc le coût de la dette et sont considérés comme une dépense de fonctionnement obligatoire. Le capital restant dû représente la somme des emprunts qui n'ont pas encore été remboursés à la fin de l'année budgétaire. L'annuité correspond aux sommes que le syndicat a versées au cours de l'année budgétaire pour rembourser une partie du capital et pour payer ses intérêts.

Les éléments mentionnés ci-dessous compilent les informations du budget principal du SIREDOM et du budget annexe de Compost Sud Essonne afin d'avoir une vue consolidée du Syndicat.

Capital restant dû au 31 décembre 2020	20 961 532 €
Taux moyen (Ex/Ex Annuel)	1,43 %
Durée de vie résiduelle	13 ans et 4 mois
Durée de vie moyenne	6 ans et 11 mois
Nombre de lignes	15

Le portefeuille de la dette selon le type de risque est orienté comme suit :

Type	En cours	% exposition	Taux moyen
Fixe	8 092 721,98 €	38,61 %	2,53 %
Variable	10 652 088,20 €	50,82 %	0,52 %
Livret A	2 216 722,00 €	10,58 %	1,76 %
Ensemble des risques	20 961 532,18 €	100,00 %	1,43 %

La répartition de la dette selon les prêteurs est la suivante :

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	6 128 814,73 €	29,24 %
CREDIT AGRICOLE	6 059 872,73 €	28,91 %
SFIL CAFFIL	2 881 752,47 €	13,75 %
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	2 216 722,00 €	10,58 %
BANQUE POSTALE	1 900 000,01 €	9,06 %
CREDIT MUTUEL	1 238 204,00 €	5,91 %
DEXIA CL	536 166,24 €	2,56 %
Ensemble des prêteurs	**20 961 532,18 €**	**100,00 %**

3.6 Les services : LES FINANCES

► Les ratios divers de l'information financière

- Niveau et évolution des ratios dépenses et recettes de fonctionnement par habitant

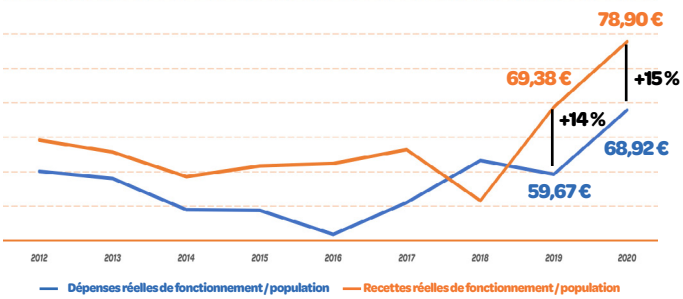

Les dépenses et recettes réelles de fonctionnement évoluent dans les mêmes proportions.

- Niveau et évolution des dépenses d'équipement brut ramenées à l'euro par habitant

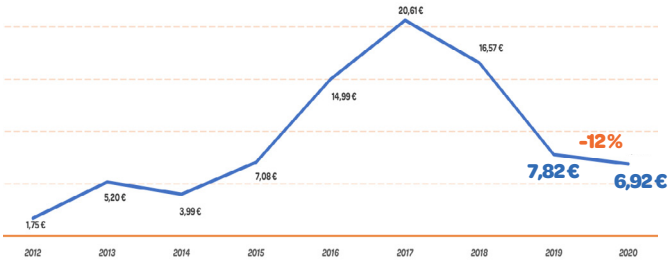

Le syndicat maintient la baisse de ses investissements en 2020 (pour rappel, en 2018 le ratio était de 16,57€).

- Niveau et évolution de la dette ramenée à l'euro par habitant

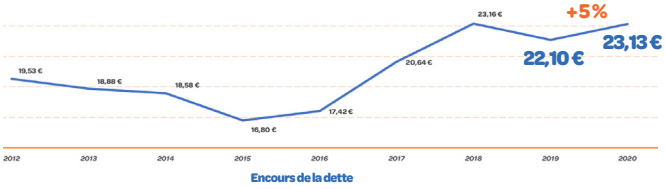

Le syndicat maintient le coût de la dette qui reste dans les mêmes niveaux que 2018 (23,16 € / habitant).

- Poids des dépenses réelles de fonctionnement et du remboursement de la dette sur l'ensemble des recettes réelles de fonctionnement

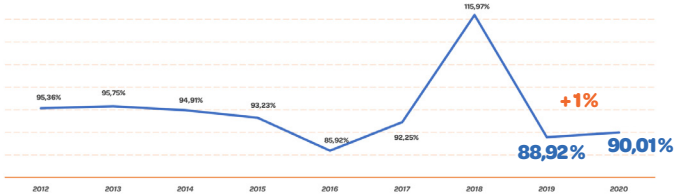

Le syndicat confirme ses obligations de couverture des dépenses au travers de ses recettes afin d'éviter l'effet ciseau comme constaté en 2018.

- Poids du personnel sur l'ensemble des dépenses réelles de fonctionnement

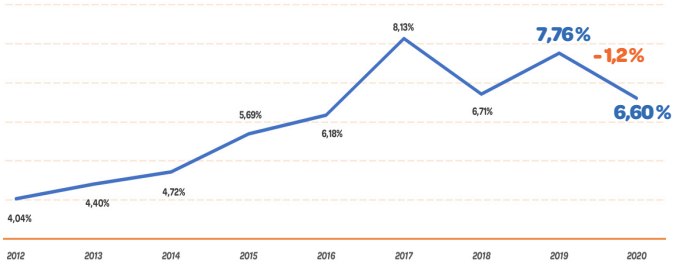

Le syndicat passe sous les niveaux de 2018 (6,71%), 2019 étant un exercice d'ajustement de l'ingénierie interne pour professionnaliser certaines fonctions et renforcer les services, tant opérationnels (écocentres, exploitation) que supports (ressources humaines, moyens généraux) en fonction des missions nouvelles et des départs en mutation.

- Part des recettes réelles de fonctionnement permettant de couvrir les dépenses d'équipement brut

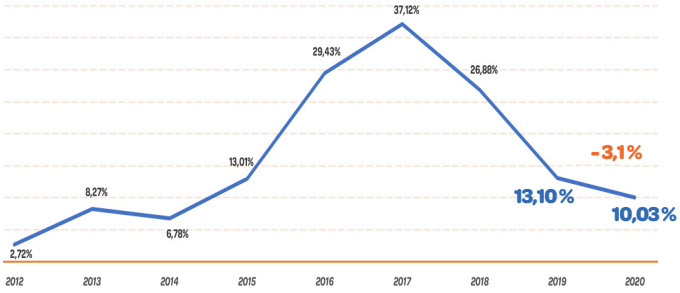

Le syndicat couvre en grande majorité l'ensemble de ses dépenses d'équipement par le biais de ses recettes de fonctionnement.

- Part de l'encours de la dette vis-à-vis des dépenses réelles de fonctionnement

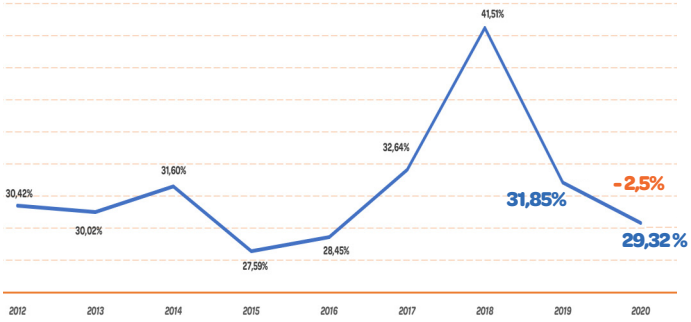

Le syndicat continu la baisse de pression de son encours sur son niveau de recettes. Pour rappel,en 2018 ce ratio représentait 41,51%.

3.7 Les services : Les éco-centres

Présentation du service

Le service est composé :
- 1 directeur
- 1 responsable administratif et finances
- 1 adjoint au responsable administratif et finances
- 3 responsables d'exploitation qui gère chacun le bon fonctionnement de 8 éco-centres
- 53 agents valoristes qui accueille mes usagers et professionnels en éco-centres

Responsables d'exploitation

Secteur Nord	Secteur Centre	Secteur Sud
Athis-Mons	*Égly*	*Amponville*
Coudray-Montceaux	*Lardy*	*Ballancourt-sur-Essonne*
Corbeil-essonnes	*Nozay*	*Étampes*
Epinay-sur-Orge	*Ris-Orangis*	*Étréchy*
Montgeron	*Saint-Germain-lès-Arpajon*	*Milly-la-Forêt*
Morangis	*Saint-Michel-sur-Orge*	*Moigny-sur-École*
Saint-Pierre-du-Perray	*Sainte-Geneviève-des-Bois*	*Noisy-sur-Seine*
Vigneux	*Vert-le-Grand*	*Saclas*

Localisation des éco-centres

Le maillage des éco-centres du Siredom offre un service de proximité pour l'ensemble des usagers particuliers, professionnels et collectivités de notre territoire. Ainsi, les 24 éco-centres permettent de proposer 1 éco-centre pour 37 500 habitants (contre 67 500 habitants en moyenne en Île-de-France).

Le réseau d'éco-centres est composé de **22 déchèteries multi-flux et 2 uniquement pour l'accueil de déchets végétaux.**

À noter, que nous avons aussi un éco-centre sur le département de la Seine-et-Marne, sur la commune de Amponville.

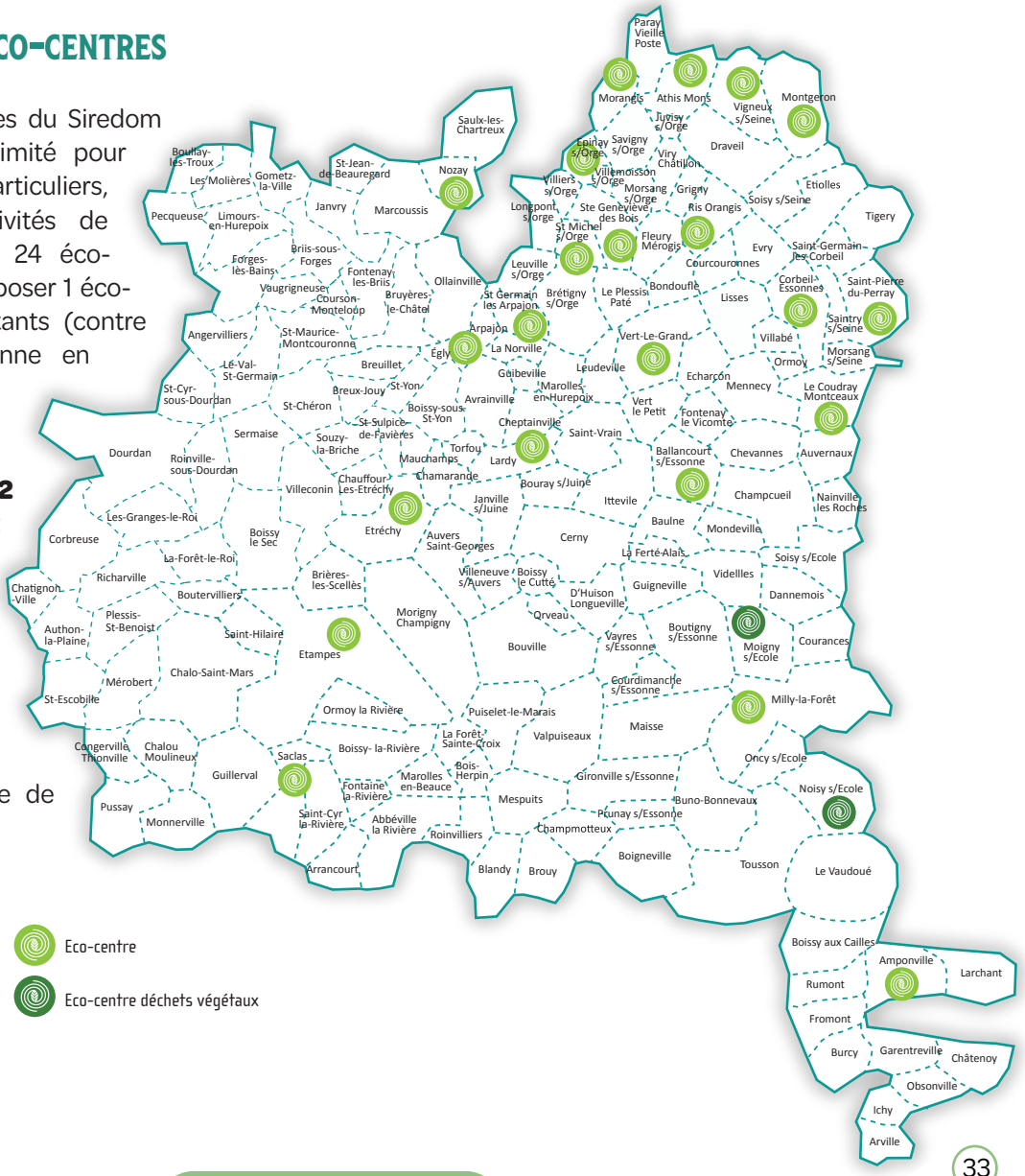

3.7 Les services : Les éco-centres

Horaires d'ouverture

En complément d'une forte implantation sur le territoire, les horaires proposés s'étendent du lundi au dimanche afin d'accueillir le plus grand nombre d'usagers particuliers, professionnels et collectivités locales.

Ces horaires tiennent compte de la localisation, la fréquentation et la taille de la structure. Les éco-centres sont ouverts les jours fériés, sauf les 1er janvier, 1er mai et 25 décembre.
L'accueil des usagers s'arrête 15 min avant la fermeture.

Horaires d'Hiver Du 15 octobre au 31 mars	Horaires d'été Du 1er avril au 14 octobre
Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi & Vendredi : 10h-12h & 13h-17h Samedi : 9h-12h & 13h-17h Dimanche & Jours fériés : 9h-12h	Lundi, Mardi, Mercredi Jeudi & Vendredi : 10h-12h & 13h-18h Samedi : 9h-12h & 13h-18h Dimanche & Jours fériés : 9h-12h

Écocentre	Adresse	Jours de fermeture
Amponville	Chemin de Jacqueville à la Chapelle-la-Reine	Lundi et mercredi
Athis-Mons	37 quai de l'Industrie	Mardi et jeudi
Ballancourt-sur-Essonne	Lieu dit La Vallée	-
Corbeil-Essonnes	14 rue Émile Zola	Lundi
Egly	Rue des meuniers / Lieu dit villelouvette	Lundi et vendredi
Epinay-sur-Orge	Rue de la Croix Ronde	Lundi, mardi, jeudi, vendredi et dimanche
Étampes	15-17 rue de la Butte de Corbières - ZI d'Étampes	Jeudi
Etréchy	Rue des Aunettes	Mardi et jeudi
Le coudray-Montceaux	RN7 - Complexe sportif D. Douillet	Mercredi
Lardy	Rue Jacques Cartier	Mardi, jeudi, samedi après-midi et dimanche
Milly-la-Fôret	ZI Le Chenets	Mercredi et vendredi
Montgeron	Place Mireille Valeau - RN6	Mercredi et vendredi
Morangis	Voie du Cheminet	-
Moigny-sur-école	Rue des Rimberts	Lundi Horaires d'ouverture : Du Ma au Ven 10h-13h - sam et dim : 9h-12h30
Noisy-sur-école	Rue du Pont de l'Arcade	Lundi, mardi, jeudi et vendredi Horaires d'ouverture : Me 10h-12h & 13h-17h - sam 9h-12h & 13h-17h - dim : 9h-12h
Nozay	RD59 - Chemin des boeufs	Mardi et jeudi
Ris-Orangis	Rue Paul Langevin	Mercredi
Saclas	Rue de la Gare	Mardi et mercredi
Saint-Germain-lès-Arpajon	Rue des 50 arpents	Mercredi et vendredi
Saint-Michel-sur-Orge	Rue Diderot Techniparc	Mercredi
Saint-Pierre-du-Perray	Route du Golf	Mardi
Sainte-Geneviève-des-Bois	13 rue Paul Langevin	-
Vert-le-Grand	Route de Braseux	-
Vigneux-sur-Seine	Chemin Port Courcel	Lundi

3.7 Les services : Les éco-centres

Bilan 2020

► Tonnages par eco-centre (hors DDS)

Les éco-centres de Morangis et Saint-Michel-sur-Orge recueillent le plus de tonnage. À noter qu'avec la fermeture de l'éco-centre de Sainte-Geneviève-des-Bois, l'éco-centre de Saint-Michel-sur-Orge a recueilli beaucoup plus d'usagers et de tonnages qu'en temps normal.

Les principaux apports sur ces deux déchèteries sont des déchets enfouissables à cause des gros volumes apportés par les professionnels.

Pour le troisième site, Ballancourt-sur-Essonne, le flux majoritaire est constitué de déchets végétaux.

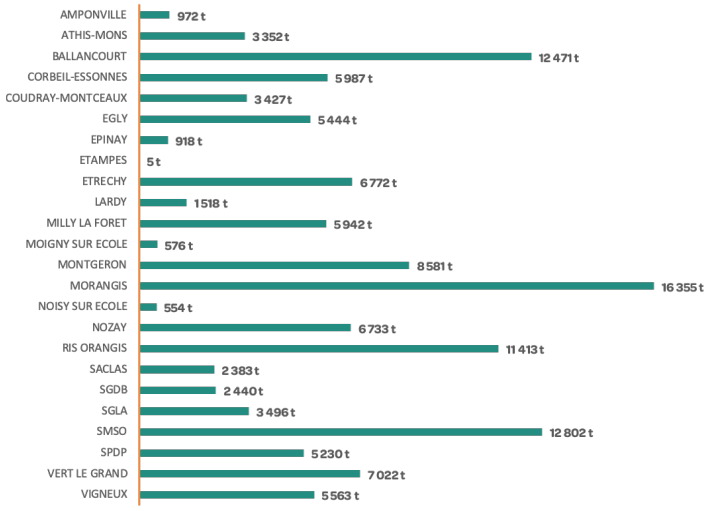

► Évolution des tonnages tous flux confondus

Les apports ont baissé de 24 485 tonnes entre 2019 et 2020. Le confinement et la fermeture des éco-centres du 17 mars au 11 mai ont eu un impact sur les tonnages annuels. À noter que 6 éco-centres ont réouverts aux usagers professionnels le 22 avril et la déchèterie « verte » de Moigny-sur-Ecole a réouvert le 14 avril.
Lors du déconfinement, le 18 mai, nous avons dû faire face à une très forte hausse des apports. En l'espace de 15 jours, nous avons accueilli autant de déchets que sur tout le mois de mai 2019. Puis, les tonnages ont augmenté de 23 % en juin et de 7 % pour le mois de juillet. Dès le mois d'août, les tonnages sont revenus à la normale.

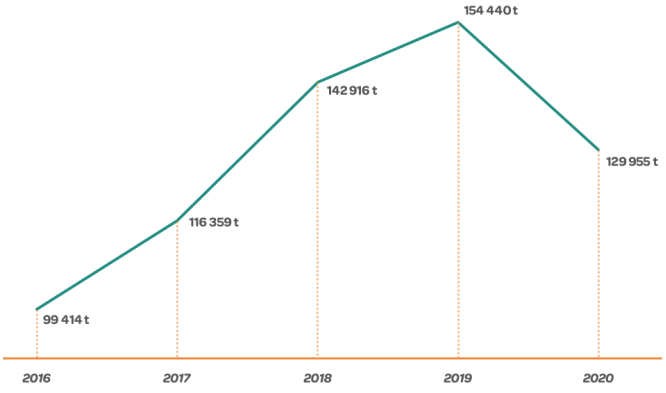

► Répartition des tonnages (hors DDS)

L'apport principal en éco-centre s'effectue dans les bennes tout venant enfouissable. Pour ce type de déchet, au-delà des frais de traitement en forte hausse, il faut y ajouter la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) qui s'élève à 25€/tonne pour 2020. Pour rappel, cette taxe devrait attendre les 65 €/tonne en 2025.

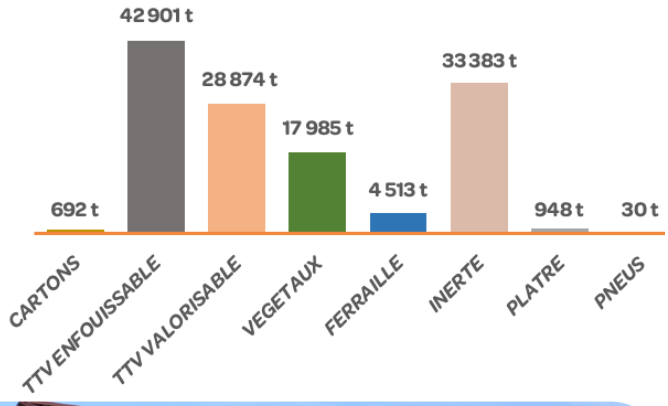

3.7 Les services : Les éco-centres

► Comparatif 2019 / 2020 par matière

L'ensemble des apports est relativement plus faible sur 2020 par rapport à 2019.

- Tout venant enfouissable : - 7 405 tonnes
- Les végétaux : - 4 839 tonnes
- Tout venant valorisable : - 2 701 tonnes
- Les inertes : - 2 559 tonnes

Ces 4 filières représentent 94,76 % des apports totaux sur les éco-centres

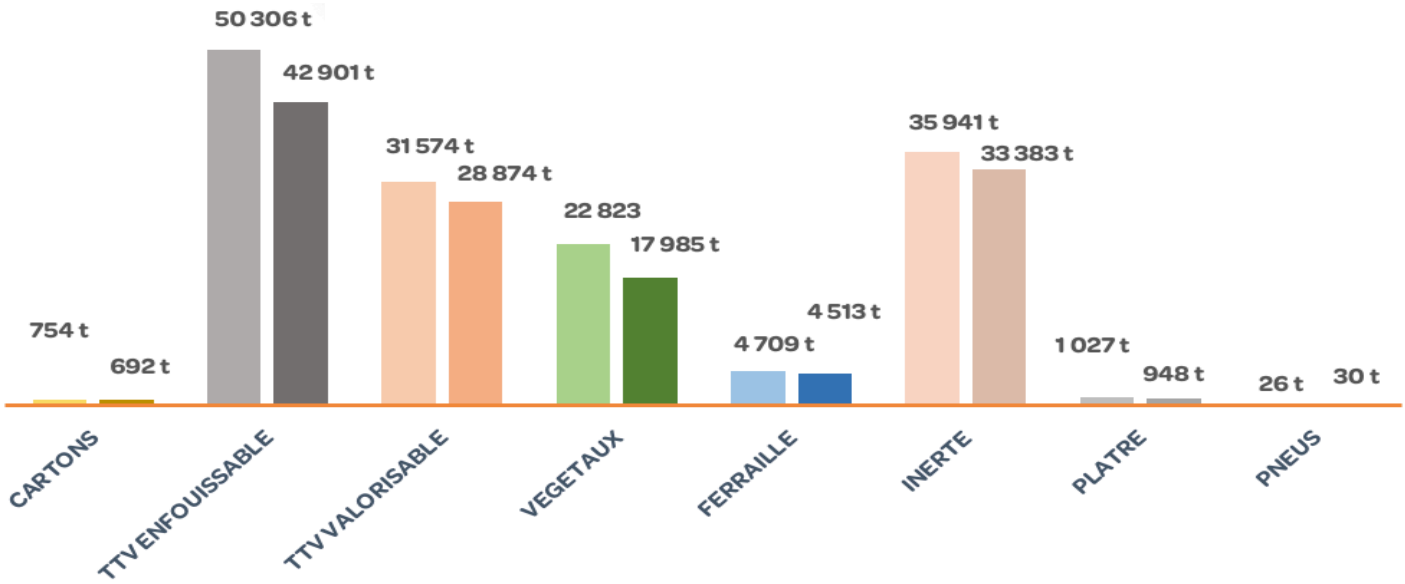

► Coût par matière des éco-centres

2020	Cartons	TTV enfouissable	TTV valorisable	Végétaux	Ferraille	Inerte	Plâtre	Pneus	DDS	Collecte grappin	Total HT	Total TTC
Janvier	15 791,86 €	281 870,38 €	262 391,53 €	88 785,77 €	13 097,96 €	39 252,08 €	12 457,98 €	10 230,30 €	59 871,59 €	17 507,05 €	801 256,50 €	881 382,15 €
Février	17 465,18 €	298 681,53 €	292 675,65 €	93 139,43 €	13 881,94 €	46 200,72 €	13 057,20 €	9 474,28 €	59 997,31 €	16 027,56 €	860 600,80 €	946 660,88 €
Mars	9 815,46 €	170 385,81 €	164 504,30 €	53 729,44 €	8 305,76 €	28 085,57 €	6 315,84 €	5 947,99 €	46 905,69 €	8 279,64 €	502 275,50 €	552 503,05 €
Avril	740,23 €	27 720,26 €	14 284,70 €	6 990,11 €	487,03 €	3 745,26 €	170,64 €	497,67 €	0,00 €	506,40 €	55 142,30 €	60 656,53 €
Mai	10 466,68 €	379 133,44 €	346 969,23 €	116 504,97 €	19 637,96 €	80 345,27 €	10 410,12 €	7 654,91 €	44 668,60 €	10 178,64 €	1 025 969,82 €	1 128 566,80 €
Juin	18 712,69 €	443 323,19 €	428 024,69 €	159 546,28 €	23 663,91 €	117 913,71 €	10 672,56 €	11 306,79 €	122 700,28 €	16 761,84 €	1 352 625,94 €	1 487 888,53 €
Juillet	17 428,94 €	427 214,46 €	399 496,69 €	116 852,81 €	21 389,51 €	102 447,86 €	9 499,68 €	11 632,36 €	85 921,68 €	15 571,80 €	1 207 455,79 €	1 328 201,37 €
Août	17 418,59 €	324 816,32 €	359 558,47 €	98 804,34 €	18 629,28 €	77 328,37 €	8 672,40 €	9 037,86 €	74 617,34 €	17 394,84 €	1 006 277,81 €	1 106 905,59 €
Septembre	18 557,40 €	360 337,87 €	335 968,25 €	114 717,17 €	17 334,12 €	78 270,07 €	7 432,56 €	10 352,55 €	85 231,51 €	16 812,48 €	1 045 013,98 €	1 149 515,38 €
Octobre	19 659,97 €	383 884,58 €	342 888,93 €	137 574,04 €	16 743,63 €	70 717,74 €	7 784,64 €	11 228,51 €	65 396,17 €	15 394,56 €	1 071 272,77 €	1 178 400,05 €
Novembre	14 385,22 €	364 134,02 €	285 562,53 €	152 578,34 €	13 420,37 €	66 441,89 €	5 225,04 €	8 974,30 €	61 718,30 €	17 774,64 €	990 214,65 €	1 089 236,12 €
Décembre	18 878,34 €	321 211,52 €	286 181,28 €	108 674,43 €	12 933,34 €	53 277,16 €	10 713,60 €	9 309,19 €	62 728,44 €	16 483,32 €	900 390,62 €	990 429,68 €
TOTAL	179 320,56 €	3 782 713,38 €	3 518 506,25 €	1 247 897,13 €	179 524,81 €	764 025,70 €	102 412,26 €	105 646,71 €	769 756,91 €	168 692,77 €	10 818 496,48 €	11 900 346,13 €

3.7 Les services : Les éco-centres

► Fréquentation globale

La fréquentation est en forte baisse sur l'ensemble de nos éco-centres notamment à cause du 1er confinement. En effet, elle a chuté de plus de 90 000 passages.

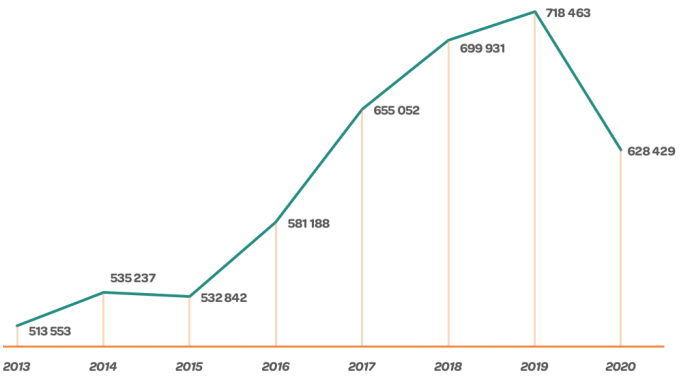

► Fréquentation par éco-centre

L'éco-centre de Ballancourt-sur-Essonne est toujours le site accueillant le plus d'usagers. Certains samedis, plus de 500 passages sont effectués sur cette déchèterie.

Fréquentation 2020 par éco-centre

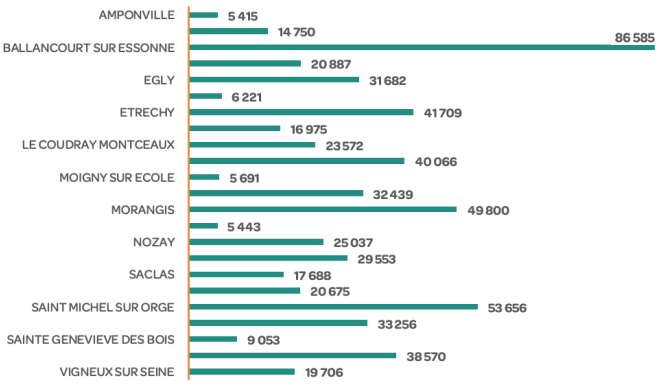

Faits marquants 2020

► Confinement

Fermeture des éco-centres du 17 mars au 11 mai sauf pour Moigny, ouvert dès le 14 avril et 5 éco-centres le 24 avril, uniquement pour les usagers professionnels.

► Programme de travaux

- Début des travaux de réhabilitation de l'éco-centre de Sainte-Geneviève-des-Bois pour une réouverture en juin 2021
- Réalisation d'un bassin de rétention conforme aux exigences réglementaires à l'éco-centre du Coudray-Montceaux
- Reconstruction du local gardien de l'éco-centre d'Etampes, suite à l'incendie survenu en juillet 2019.
- Travaux de mise en conformité sur le bassin de rétention del'éco-centre de Nozay.
- Création d'un local DDS à l'éco-centre d'Athis-Mons.
- Remplacement de la clôture du bassin de l'éco-centre de Saint-Pierre-du-Perray
- Suppression de la cuve enterrée pour l'huile sur l'éco-centre de Corbeil-Essonnes et réhabilitation du local.
- Remise en état de la signalétique extincteurs, plan de localisation et remplacement des extincteurs sur l'ensemble des éco-centres.
- Retrait et dépollution des anciennes BAV huiles sur 13 éco-centres.

► Programme de sécurisation des sites

- Installation de portes sécurisées pour les locaux gardiens à la suite multiples vandalismes sur les éco-centres de Nozay, Saint-Germain-lès-Arpajon, Saint-Michel-sur-orge, Étrechy, Saint-Pierre-du-Perray.
- Pose de barreaux de sécurité ou volets anti-intrusion sur les fenêtres des éco-centres de Montgeron, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Germain-lès-Arpajon et Étrechy
- Reprise de vitrage ou condamnation de fenêtres à la suite de vandalisme sur les éco-centres de Vigneux, Montgeron, Saint-Michel-sur-Orge, Ris-Orangis et Saint-Germain-lès-Arpajon.
- Reprise et réparation des portails à la suite de vandalisme sur les éco-centres de Milly-la-Forêt, Sainte-Geneviève-des-Bois, Epinay- sur-Orge, Nozay.
- Achat et mise en place de caissons maritimes anti-intrusions sur les éco-centres de Nozay, Morangis, Ris-Orangis, Milly-la-Forêt, Ballancourt-sur-Essonne et Saint-Michel-sur-Orge.

3.7 Les services : Les éco-centres

► Programme de travaux d'aménagement

- Réaménagement de sécurisation de l'aire de stockage des bennes de l'éco-centre de Nozay
- Aménagement d'une guérite d'accueil en haut de quai sur l'éco-centre de Ballancourt
- Démolition de l'ancien local gardien de l'éco-centre de Ballancourt
- Création d'une barrière et contrôle d'accès pour les usagers de l'éco-centre d'Egly
- Remplacement et sécurisation de la trappe eaux usées de l'éco-centre d'Étrechy
- Création d'espace réfectoire dans le local gardien des éco-centres de Ballancourt et Morangis

Perspectives 2021

► Projets d'aménagements

- En prévision de la réalisation d'un bassin de rétention sur l'éco-centre de Saclas, lancement d'un suivi sur 6 mois du niveau de la nappe
- Lancement d'un marché de MOE pour la réalisation d'un éco-centre sur Epinay-sur-Orge
- Lancement d'un marché pour remplacer les bavettes « ferrailles » par des bavettes en caoutchouc
- Lancement de tests sur les écocentres de Nozay et Sainte-Geneviève-des-Bois de rails de guidage et butoirs type SNCF pour les bennes à quai et en débord
- Remplacement des éclairages extérieurs par des éclairages LED sur les éco-centres de Saint Michel-sur-Orge, Vert-le-Grand et Etampes.
- Réaménagement et couverture du local DDS sur l'éco-centre de Milly-la-Forêt
- Mise en place d'un local adapté au stockage des DDS sur l'éco-centre de Vigneux-sur-Seine.
- Levées des non-conformités mineures pour donner suite aux contrôles réglementaires
- Agrandissement de l'aire de stockage de l'éco-centre de Etrechy.
- Création d'enclos compost sur les éco-centres de Milly-la-Foret, Moigny-sur-Ecole et Noisy sur Ecole
- Création d'un nouvel espace dédié au stockage des DEEE sur l'éco-centre de Saclas.
- Création de nouvel espace extérieur pour les bornes à huiles sur les éco-centre de Saclas, Etampes, Lardy et Vigneux-sur-Seine
- Sécurisation du gisement DEEE avec ECOLOGIC

► Partenariats

- Avec la Communauté d'Agglomération Sénart Val d'Yerres Val de Seine: Les samedis du Réemploi avec la « ressourcerie de Montgeron »:
  - Le dernier samedi de chaque mois sur l'éco-centre de Montgeron ou Vigneux: récupération d'objets réparables et/ou réutilisables
  - De mars à juin puis en septembre: ateliers thématiques complémentaires (réparer son vélo, réparer sa cafetière, cosmétique maison, mini serre et mangeoire oiseau, fabrication de jardinière, cuisine anti gaspillage...)
- Avec la Ville de Grigny: (par la Maison Municipale de Quartier du Village) (annexe 16)
  - Dans le cadre d'un projet auprès des Grignoises: Apprentissage au vélo et savoir entretenir et réparer son vélo.
  - Chaque personne formée reçoit un vélo en contrepartie d'une dizaine d'heures pour les différentes associations municipales
- Stand de récupération des vélos et pièces sur 4 samedis de mars à juin sur les éco-centres de Ballancourt et Vert-le-Grand.

► La recyclerie Sportive de Massy / écologic

- Élaboration d'un projet de récupération de vélo sur différents éco-centres

3.8 Les services : Les collectes

Présentation du service

Le service est séparé en 2 zones : Nord et Sud, avec chacune un directeur et une brigade composée de 3 agents.

La collecte en apport volontaire (Hors ex-sictom de l'Hurepoix)

Chiffres clés

1 672 bornes d'Apport volontaire
11 608 tonnes déposées dans les bornes
sur le territoire de du Siredom
(hors communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix)
soit une **augmentation de 6 % par rapport à 2019**

► Le parc de bornes d'apport volontaire (BAV)

Zone Nord	Emballages Papiers	Verre
CAPS (CA Paris Saclay)	8	21
NOZAY (commune)	5	15
CAVYVS (CA Val d'Yerres Val de Seine)	5	12
CCVE (CC Val d'Essonne)	71	110
CEA (Coeur d'Essonne Agglomération)	0	576
EPT12 (EPT Grand Orly Seine Bièvres)	16	24
GPS (CA Grand Paris Sud)	31	298
SOUS TOTAL ZONE NORD	136	1056
TOTAL ZONE NORD	1192	
Zone Sud	**Emballages Papiers**	**Verre**
CCEJR(CC Entre Juine et Renarde)	13	41
CAESE(CA de l'Etampois Sud Essonne)	2	71
SEDRE de la région d'Etampes	34	85
SMICTOM de la région de Fontainebleau	11	15
SIRTOM Sud Francilien	91	117
SOUS TOTAL ZONE SUD	151	329
TOTAL ZONE SUD	480	
TOTAL ZONE NORD ET SUD	**1672**	

► Les tonnages des BAV

Zone Nord	Emballages Papiers	Verre
CAPS (CA Paris Saclay)	4,74	87,96
NOZAY (commune)	11,50	148,79
CAVYVS (CA Val d'Yerres Val de Seine)	16,85	96,35
CCVE (CC Val d'Essonne)	762,94	1442,30
CEA (Coeur d'Essonne Agglomération)	0	4006,00
EPT12 (EPT Grand Orly Seine Bièvres)	35,29	119,17
GPS (CA Grand Paris Sud)	82,10	1821,53
SOUS TOTAL ZONE NORD	913,42	7722,10
Zone Sud	**Emballages Papiers**	**Verre**
CCEJR (CC Entre Juine et Renarde)	50,14	266,56
CAESE (CA de l'Etampois Sud Essonne)	0,62	473,91
SEDRE de la région d'Etampes	107,11	691,66
SMICTOM de la région de Fontainebleau	25,71	158,92
SIRTOM Sud Francilien	241,17	956,22
SOUS TOTAL ZONE SUD	424,75	2 547,27
TOTAL ZONE NORD ET SUD	**1338,17**	**10269,37**
TOTAL BAV (Hors Hurepoix)	**11 607,54 tonnes**	

3.8 Les services : Les collectes

Évolution des tonnages des BAV

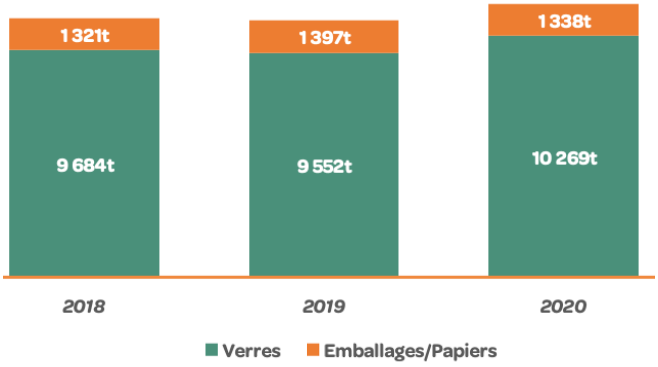

Ratio zones Nord et Sud

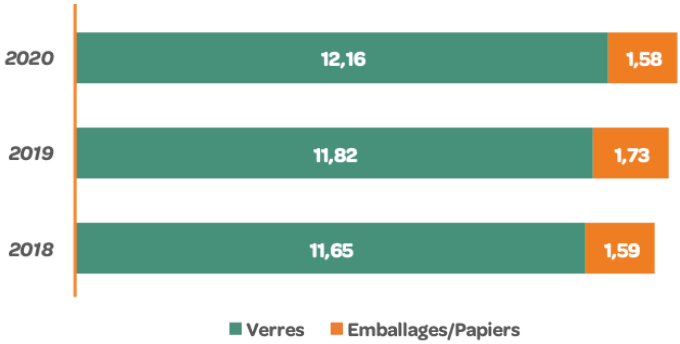

Les sondes du parc

De nouveaux marchés de collecte ont été signés en juin 2020 pour la zone sud attribué à Sepur (lot2) et pour la zone Nord attribué à Ourry (lot1). Suite à la passation de ces marchés, il a été décidé de retirer les sondes sur les bornes emballage de la zone sud, car ces marchés reprennent une collecte sur calendrier, permettant un vidage régulier et adapté de ces bornes.

Parc de sondes

- 339 sur les bornes verre de la zone Sud
- 942 sur les bornes verre de la zone Nord

soit 1 281 bornes équipées

Brigades

Le Siredom dispose de 2 brigades composées de 3 agents chacune. Leur tâche consiste au maintien en bon état des points d'apport volontaire, tant au niveau propreté qu'au niveau fonctionnalité. Pour cela, les agents sont équipés et formés aux réparations diverses, au lavage à haute pression, et bien sûr au ramassage, si besoin, des dépôts autour des plateformes d'apport volontaire en accompagnement du patrouilleur intégré dans les marchés de collecte.

Les moyens utilisés

De janvier à mai 2020, 4 camions étaient utilisés par le prestataire pour collecter l'ensemble des bornes d'apport volontaire.

À partir du 1er juin 2020, les moyens utilisés pour collecter les bornes sont passés de 4 à 8 camions (+2 en réserve en cas de besoin) afin d'améliorer la qualité du service en augmentant la fréquence de collecte des bornes pour éviter, notamment les dépôts sauvages au pied de celles-ci.

Finances

- Pour la période de janvier à fin mai 2020, le montant du marché conclut avec Suez et regroupant les zones Nord et Sud, est de 396 645,73 € HT,
- Le coût du service pour la période de juin à décembre 2020, pour la Zone Sud, s'élève à 288 969,35 € HT, correspondant au nouveau marché attribué à Sépur,
- Le coût du service pour la période de juin à décembre 2020, pour la Zone Nord s'élève à 622 550,57 € HT, correspondant au nouveau marché attribué à Ourry,

Soit un total pour l'année 2020 de 1 308 165,65 € HT, représentant un doublement des moyens affectés à la collecte des points d'apport volontaire pour une augmentation de 52,37 % par rapport à 2019.

3.8 Les services : Les collectes

La collecte sur le territoire de l'ex-sictom de l'Hurepoix (37 communes)

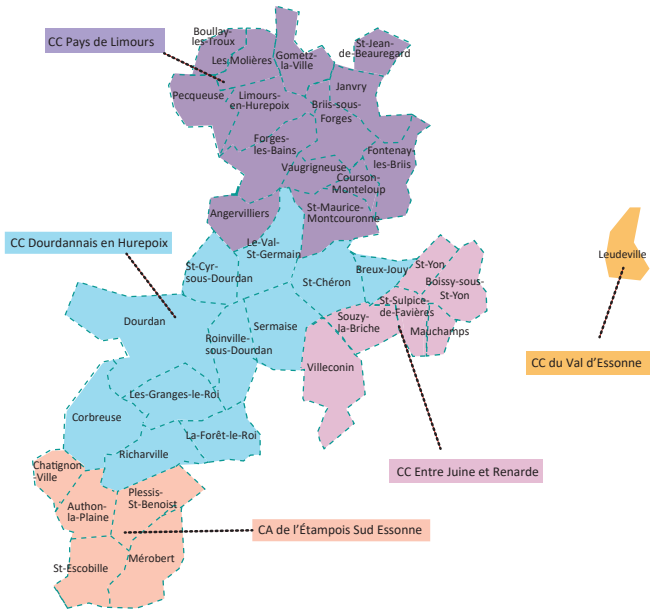

► Bilan des collectes en porte à porte (PAP) et en point d'apport volontaire (PAV)

Chiffres clés 2020

24 985 t collectées soit une **augmentation de 6,56 %** par rapport à 2019, certainement liée à la pandémie de Covid19.

La collecte des déchets ménagers et assimilés sur les 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix s'effectue soit en porte à porte (PAP) soit par le biais de points d'apport volontaire (PAV).

La collecte des ordures ménagères, des emballages, des déchets végétaux et du verre était assurée par la société SEPUR jusqu'en août 2020, le nouveau marché 2019-013 lot 1 pour le porte à porte et lot 2 pour les bornes d'apport volontaire attribué de nouveau à SEPUR a pris effet le 1er septembre 2020 pour une durée de 5 ans renouvelable 2 fois un an. À noter qu'un règlement de collecte, voté par les élus et mis à jour régulièrement, permet de fixer les règles de collecte et de bon usage du service, tant pour le collecteur que pour les administrès.

- Évolution des tonnages PAP et PAV de 2018 à 2020

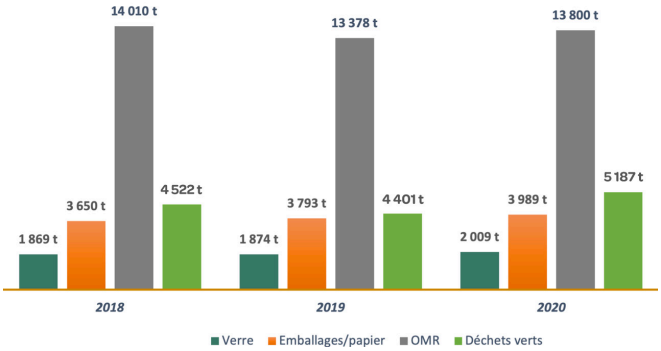

- Répartition des différents flux

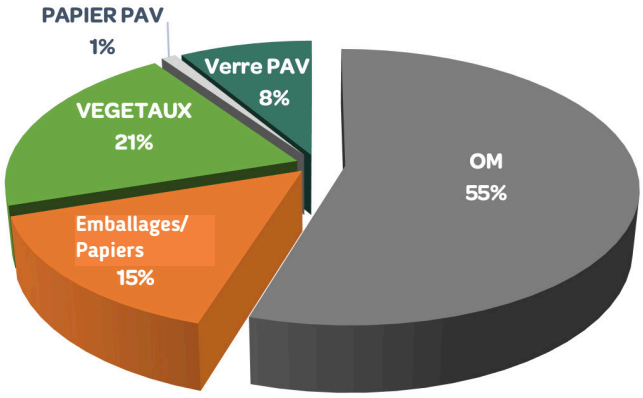

► Rémunération du collecteur PAP et PAV pour 2020 sur l'ex-sictom de l'Hurepoix

Sur l'ex-sictom du Hurepoix, la rémunération du collecteur SEPUR est composée d'une part forfaitaire annuelle et de parts proportionnelles aux tonnages collectés.

Le coût global du service pour l'année 2020 s'élève à 3 664 069,31 € HT.

MARCHE DE COLLECTE DE JANVIER A MAI 2020	
Partie Forfaitaire (170 665 x 57.7%)	844 713,63 €
COLLECTE PAP et AV OMR	649 829,81 €
COLLECTE PAP et AV RSHV	530 184,29 €
COLLECTE PAP et AV DV	189 996,39 €
S/TOTAL	**2 214 724,10 €**
MARCHE DE COLLECTE DE JUIN A DECEMBRE 2020	
COLLECTE EN PAP (Marché 2019-03 Lot 1)	
Partie Forfaitaire	319 549,36 €
collecte en PAP des OMR	382 498,62 €
collecte en PAP des RSHV	265 126,01 €
collecte en PAP des DV	82 662,44 €
S/TOTAL	**1 049 836,43 €**
COLLECTE EN PAV (Marché 2019-03 Lot 2)	
collecte en apport volontaire du verre	231 884,41 €
collecte en apport volontaire RSHV	138 692,78 €
collecte en apport volontaire OMR	28 931,58 €
S/TOTAL	**399 508,78 €**
TOTAL 2020	**3 664 069,31 €**

3.8 Les services : Les collectes

► Bilan des collectes en porte à porte (PAP) sur l'ex-sictom de l'Hurepoix

- Les différentes collectes

Toutes les collectes sur le territoire de l'Hurepoix sont effectuées par le prestataire Sépur.

Flux de déchets	Contenant *	Population desservie
OM	Bac gris à couvercle gris	100%
EMB	Bac gris à couvercle jaune	100%
DV	Bac gris à couvercle grenat (240L max)	70%

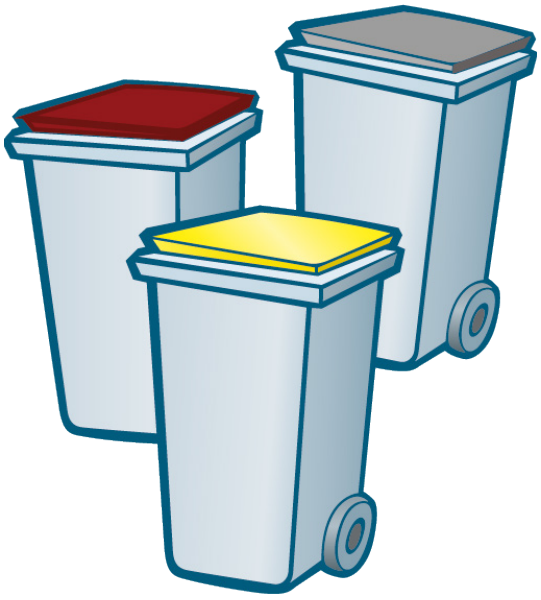

- Fréquences des collectes

Collecte des Ordures Ménagères (OM)	
C3 : 3 passages par semaine	hyper centre de Dourdan
C2 : 2 passages par semaine	- hyper centres de Limours, Saint-Chéron et Briis-sous-Forges. - certains collectifs de Briis-sous-Forges, Dourdan, Limours et Saint-Chéron
C1 : 1 passage par semaine	ensemble des communes restantes
A noter également, depuis le 1er septembre 2014, les conteneurs non normalisés sont interdits à la collecte permettant de respecter une partie des recommandations de la R437.	
Collecte sélective Emballages (EMB)	
C1 : 1 passage par semaine	ensemble des communes
Collecte des Encombrants (OE)	
La collecte des encombrants se fait en régie par le Siredom et sur RDV	
Collecte des déchets végétaux (DV)	
C0,5 : 1 passage tous les 15 jours de mars à novembre	ensemble des communes

A titre d'information, voici les kilomètres parcourus pour réaliser ces collectes :

	OM	EMB	DV	Total
2017	231 548 km	171 886 km	46 420 km	449 854 km
2018	233 391 km	151 330 km	40 440 km	425 161 km
2019	217 374 km	135 626 km	40 440 km	393 440 km
2020	204 522 km	135 398 km	44 376 km	384 296 km

L'impact lié à l'optimisation des calendriers de collecte intégré dans les nouveaux marchés suite à la reprise des communes de l'Arpajonnais par Cœur d'Essonne Agglomération est déjà visible après seulement 4 mois de fonctionnement du nouveau marché.

3.8 Les services : Les collectes

- Tonnages des collectes en PAP

Tonnages collectés en 2020

Ordures ménagères :	12 985 t
Emballages/Papier :	3 381 t
Déchets végétaux :	5 187 t
Soit au total :	21 553 t

Sur le territoire de l'ex-sictom de l'Hurepoix, on remarque une forte hausse des déchets verts (20,76 %) et une baisse sensible du tri par rapport à 2019, peut-être dûes aux épisodes de confinements successifs liés au COVID19.

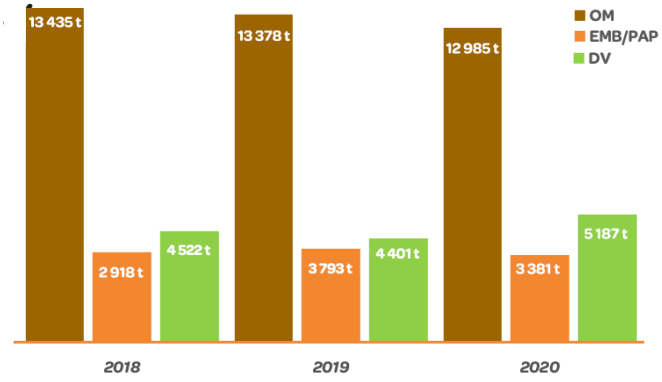

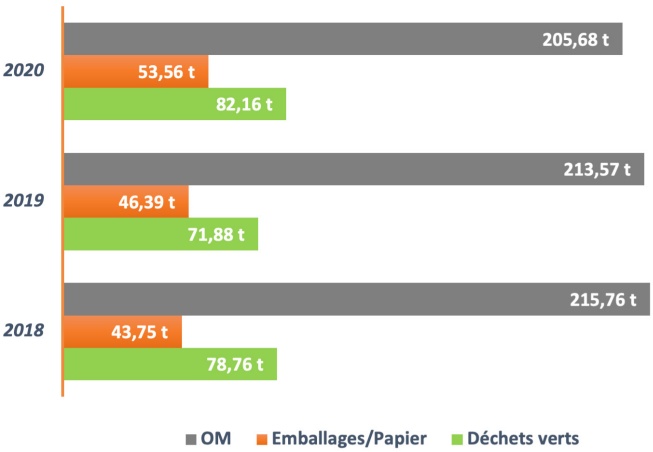

► Bilan de la collecte des points d'apport volontaire (PAV) sur l'ex-sictom de l'Hurepoix

Les collectes des points d'apport volontaire pour le verre, les emballages/papiers, et les ordures ménagères est réalisée selon des calendriers par la société SEPUR, dans le cadre du contrat de collecte des déchets ménagers.

- Les différentes collectes

Collecte du Verre : réalisée sur **155 colonnes**, réparties sur l'ensemble du territoire.

Collecte du Papier et des Emballages, réalisée sur **159 colonnes**, réparties sur l'ensemble des communes.

Collecte des Ordures ménagères, réalisée sur **34 conteneurs** enterrés ou semi-enterrés, essentiellement sur Dourdan et Saint Chéron.

- Tonnages collectés

Tonnages collectés en 2020

Verre :	2 009 t
Ordures Ménagères :	815 t
Emballages / Papier :	607 t
Soit au total :	3 431 t

- Évolution des tonnages collectés

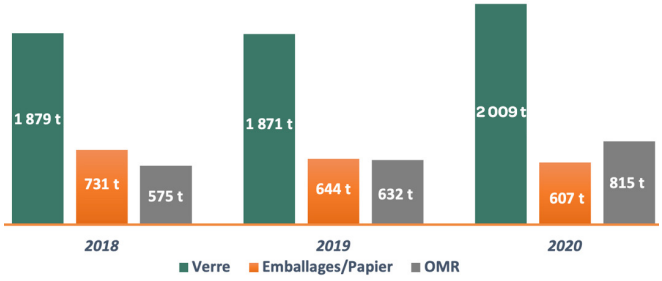

Une baisse globale de l'apport volontaire moins utilisé du fait du confinement est à constater. À noter la forte baisse du verre et l'augmentation des OMR

- Ratios en kg/an/habitant

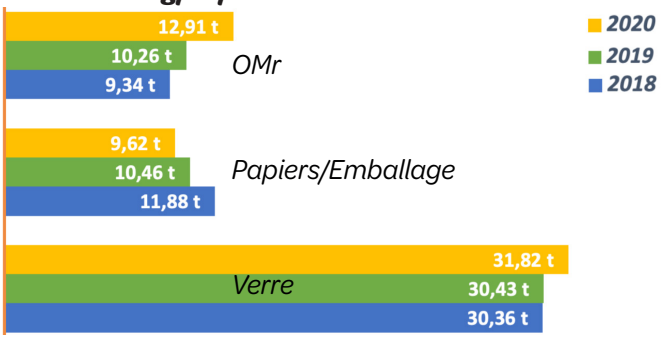

3.8 Les services : Les collectes

La collecte des textiles

Plusieurs communes ont demandé le retrait des bornes de la société Eco-Textiles dont la collecte était trop irrégulière et créait des dépôts au sol.
Seuls quelques points Le Relais sont en place. Une convention pourrait être mise à l'étude en commission Collecte afin d'installer des bornes dans les éco-centres et travailler, en partenariat avec les communes et les EPCI, pour redistribuer les bornes sur le territoire et tenter de capter le tonnage important que représente ce flux.

La collecte des encombrants

Une collecte en porte à porte des encombrants a été mise en place sur le territoire de l'ex-Sictom du Hurepoix. Elle est effectuée, par convention, par la Recyclerie du Gâtinais. Cette solution permet le réemploi ou la réparation pour revente d'une partie des déchets collectés et offre également une partie solidaire par la formation de personnes en réinsertion professionnelle.

La convention a été étendue en juillet 2020 à la prise en charge des appels téléphoniques et des rendez-vous.
En 2020, 2 tarifs ont été appliqués selon la date de la prestation et donc la convention en cours :
- De janvier à juin 2020 : gratuit une fois par an pour les personnes de plus de 65 ans ou handicapées et payant (33€) pour toutes les autres personnes.
- De juillet à décembre 2020 : gratuit une fois par an pour les personnes de plus de 70 ans ou handicapées et payant (38€) pour toutes les autres personnes

Bilan de la collecte des encombrants 2020

	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Adresses collectées	35	45	19		5	51	53	51	51	64	44	36	454
Administrés facturés	22	36	8		1	21	24	14	19	20	16	14	195
Administrés non facturés (PMR et 65/70ans)	13	9	11		4	30	29	37	32	44	28	22	259
Kilomètres parcourus	951	1230	540		255	1389	1614	1315	1929	2155	1562	1515	14 455
Cubage estimé	115	168	92		19	203	261	187	143	188	141	162	1679
Tonnage total	3,8	5,6	3,1	covid	0,6	6,8	8,7	6,2	4,8	6,3	4,7	5,4	56
Dont DEA	1,6	3,2	1,7		0,3	4,8	4,9	2,8	2,4	3,1	2,4	3,0	30
Dont filière hors DEA	1,7	1,3	0,8		0,1	1,2	2,9	2,9	2,1	2,2	2,0	2,3	19
Dont réutilisation	0,4	0,5	0,1		0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	2
Dont Déchets Ultimes	0,2	0,5	0,5		0,1	0,7	0,8	0,5	0,2	0,9	0,0	0,0	4
Taux valorisation	95%	90%	85%		90%	89%	91%	92%	96%	86%	99%	100%	
Coût du service	1980 €	1980 €	990 €		990 €	1980 €	1980 €	1980 €	1938 €	2432 €	1747 €	1393 €	19390 €

3.8 Les services : Les collectes

La Redevance Spéciale

► Règles d'application

La redevance spéciale doit être acquittée par tout bénéficiaire du service de collecte public n'étant pas un ménage et dépassant le seuil de présentation de 1500 litres par flux et par semaine (commerçants, artisans, administrations, associations, camping...).

La délibération n° 20-06-05 /4 du 25 juin 2020 fixe à 1 500 litres de déchets collectés par semaine, le seuil déclenchant la mise en place de la redevance et les nouveaux tarifs y afférant. Sous ce seuil, seule la TEOM est perçue.

Un règlement spécifique a été délibéré le 25 mars 2019 (delib 19-03-25/13)

► Tarifs 2020

Les tarifs ont évolué et ont été votés avec :
- une part fixe correspondant au traitement et suivi des dossiers a été fixée annuellement à 250 €.
- une part variable qui est fonction du volume présenté à la collecte.

L'assujetti signe une convention avec un nombre de bacs en relation avec son activité, le tarif est ensuite calculé en fonction du nombre de semaines de l'activité (par exemple sont déduites les périodes scolaires pour les collèges et lycées, ainsi que les périodes de fermeture dues à la pandémie de COVID19).

En cas de modification d'activité, un avenant au contrat est signé conjointement et le calcul est redéfini.

Les nouveaux tarifs sont en vigueur depuis le 1er juillet 2020 suite à la délibération du conseil syndical du 25 juin 2020 et fixés comme suit :

Total	Part fixe	Collecte	Traitement	Prix au litre
OM	0,010 €	0,0017€	0,0150 €	0,042 €
EMB	0,005 €	0,008 €	0,0109 €	0,024 €
DV	0,007 €	0,034 €	0,0140 €	0,055 €

► Recettes 2020

En 2020, au 1er semestre, 26 entreprises ont été impactées pour une recette globale basée sur l'ancienne tarification.

2017	2018	2019	2020
215 014,18 €	185 207,41 €	198 933,76 €	188 820,58 €

On note une **baisse de 5,08 %** entre 2020 et 2019, notamment au 1er semestre dû aux fermetures de nombreuses entreprises pour cause de COVID19.

Ainsi la redevance collectée au 1er semestre 2020 s'élève à 51 889,89€ HT contre 136 920,69 € HT pour le 2nd semestre.

3.9 Les services : LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

Les Chiffres du CITD

8 agents : 1 directrice, 1 gestionnaire de base de données, 1 responsable d'exploitation pour les deux sites, 3 agents sur l'Ecosite Sud Essonne et 2 agents sur Compost Sud Essonne.

► Le cadre réglementaire

La Transition écologique est l'évolution vers un modèle de développement durable pour changer nos habitudes et diminuer nos déchets à la source, augmenter le recyclage et le tri et éliminer nos déchets de façon respectueuse.

La **loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte** (TECV) du 18 août 2015, définit plusieurs objectifs pour les déchets :

• -10% de déchets ménagers et assimilés (DMA) produits par habitant d'ici à 2020 (base 2010)
• Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation matière, pour atteindre les taux respectifs de 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux
• -50 % de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 (base 2010)
• Généralisation du tri à la source des déchets alimentaires d'ici 2025, en vue de méthanisation ou compostage

La **Directive Cadre Déchets** du Conseil de l'Union Européenne du 22 mai 2018 fixe de nouveaux objectifs à respecter par les États Membres :

• Recyclage (ou préparation en vue du réemploi) de 55% des déchets en 2025, 60% d'ici à 2030 et 65% d'ici à 2035
• Recyclage de 65% des déchets d'emballages en 2025 et 70% en 2030
• 10% maximum de déchets en enfouissement d'ici 2035
• Généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2023

► Missions et compétences du service

- Contrôle et suivi du Contrat de Délégation de service public pour l'exploitation du Centre Intégré de Traitement des Déchets de Vert-le-Grand (Unité d'Incinération des Ordures Ménagères), Centre de Tri et Quai de transfert du verre)
- Exploitation en Régie de l'Ecosite Sud-Essonne (quai de transfert des Ordures Ménagères et des collectes des emballages /papiers et verre)
- Exploitation en régie de Compost Sud Essonne (Plateforme de compostage des déchets végétaux)
- Contrôle et suivi des marchés de traitement des déchets (Encombrants, Déchets des Services Techniques, Déchets Végétaux)
- Gestion des contrats avec les Eco-Organismes (CITEO, Eco-Mobilier, OCAD3E) et des soutiens afférents,
- Gestion des données relatives au traitement des déchets

► La Délégation de Service Public (DSP)

Au 1er janvier 2020, une délégation de service public a débuté pour 18 ans avec le groupe Semardel qui a créé une société dédiée à ce contrat : Serivel (*Société Essonnienne pour le Recyclage, l'Incinération et la Valorisation des Énergies Locales*).

Travaux, prévus dans la DSP, réalisés en 2020 :

• Sur la partie incinération :

Traitement des Fumées : Mise en place d'un traitement sec pour le traitement des oxydes d'azote (Nox), le CITD rejettera moins de 70 mg de NOx par Nm3. Les émissions polluantes seront ainsi divisées par 2 dès le 1er janvier 2021 et une TGAP réduite pour le traitement des ordures ménagères sera applicable.

L'optimisation des fours : un économiseur a été ajouté dans les chaudières pour augmenter la capacité d'incinération des ordures ménagères de 220 000 à 241 000 t/an. La production de vapeur a été optimisée pour augmenter d'environ 10% la production d'énergie de l'usine (en électricité injectée dans le réseau d'ENEDIS et en chaleur injectée dans le réseau de chauffage urbain de l'agglomération d'Evry-Courcouronnes.

L'ensemble des investissements évitera la production de 25 000 t de CO_2/an, soit la contribution d'une forêt de 700 hectares et d'économiser 35 000 m^3 d'eau.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 18 millions d'€.

• Sur la partie centre de tri :

Le projet proposé par le délégataire consiste à créer une 2ème ligne de tri des collectes emballages/papiers d'une capacité de 55 000 t/an. Ainsi, le CITD disposera d'une capacité de tri totale de 70 000 t/an (1 ligne de 55 000t/an et 1 autre de 15 000 t/an).

Les performances de tri seront meilleures grâce à une plus grande captation des déchets et d'un tri plus fin des produits. La sécurité et les conditions de travail des collaborateurs seront améliorées, avec notamment une unique cabine de tri aux dernières normes en vigueur. Elle s'équipera également d'un robot pour le sur-tri des refus qui optimisera la valorisation matière du flux entrant. Les trieurs optiques de dernière génération permettront d'adapter le centre aux évolutions de la composition des collectes sélectives.

En 2020, les travaux ont débuté par le démantèlement de l'ancienne plateforme de mâchefers puisque la nouvelle ligne sera implantée dans cette partie de l'usine. Son installation a commencé en octobre et sera opérationnelle pour l'été 2021.

Ce centre de tri a aussi pour vocation d'apporter une solution aux besoins en tri pour les collectivités voisines du Syndicat. En 2020, le CITD a ainsi traité les déchets issus de l'extension des consignes de tri de la RIVED, Régie personnalisée pour la Valorisation et l'Exploitation des Déchets de la région de Rungis.

Le montant de ces travaux s'élève à près de 17 millions d'€.

3.9 Les services : LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

► Les Ordures ménagères (OM)

L'année 2020 a été marquée pour l'activité incinération par des périodes d'arrêt importantes avec la réalisation des travaux liés à l'optimisation des chaudières et à la modification du traitement des fumées. Le taux de fonctionnement des lignes a donc été de 81 % sur la ligne 1 et 84 % sur la ligne 2. Les arrêts pour travaux :
- Du 2 septembre au 14 octobre pour la ligne 1
- Du 23 septembre au 3 novembre pour la ligne 2
- Du 24 septembre au 14 octobre pour les communs

Évolution de la quantité d'ordures ménagères résiduelles par habitant entre 2010 et 2020

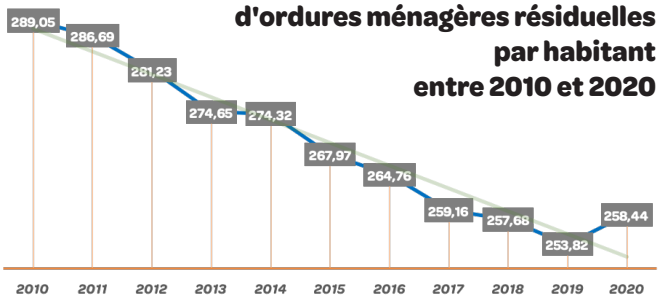

► Les collectes emballages "légers" et papiers

Pour l'année 2020, les tonnages de collectes emballages "legers" et papiers sont en forte augmentation. Ces apports conséquents sont liés aux changements de lieu de consommation pendant la pandémie, en lien avec la baisse des déplacements de l'Essonne vers d'autres territoires. De plus, le centre de tri a également traité des apports en provenance d'autres syndicats de traitement de l'Essonne en lien avec la fermeture de certains centres de tri pendant la pandémie.

En 2020, 526 caractérisations ont été réalisées sur les collectes "entrantes" du centre de tri pour le Siredom. Ces campagnes permettent de connaître la part de chaque matériau dans les collectes sélectives, suivre la qualité des collectes entrantes, ce qui permettra de calculer la production par matière de chacun des EPCI.

En 2020, le centre de tri a effectué 282 contrôles sur les matières premières secondaires issues du tri pour vérifier la conformité aux prescriptions techniques minimales (PTM) des filières de recyclage.

CHIFFRES DU CITD

- Déchets réceptionnés UVE

OMr Siredom : 234 630 t (+2% par rapport à 2019) (234 575 t d'entrants et 55 t de la fosse) dont 25 315 t traitées sur d'autres incinérateurs et 44 955 t traitées en enfouissement (du fait des arrêts de ligne pour les travaux)

Refus de tri : 17 739 t issues des collectes sélectives et 8 205 t issues des encombrants

Déchets tiers : 718 t

- Traitement des emballages et papier

CS Siredom : 48 078 t entrantes sur le CITD (+5% par rapport à 2019)

CS Tiers : 1 904 t

- Traitement du verre

Verre Siredom : 16 240 t (+9% par rapport à 2019)

Verre Tiers : 660 t

- Valorisation énergétique et matière

UIOM :

Mâchefers bruts sortants : 38 320 t

Production électrique : 56 303 MWh vendus et 18 342 MWh autoconsommés

Production chaleur : 118 836 MWh thermiques vendus

CDT :

29 025 t de Matières premières secondaires traitées dans les filières de recyclage (+18 % par rapport à 2019)

Évolution de la quantité d'emballages et papiers par habitant entre 2021 et 2020

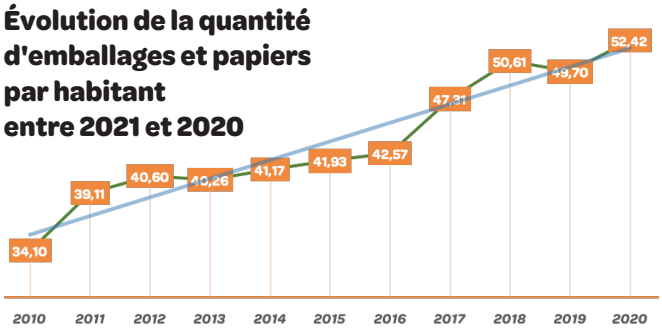

3.9 Les services : LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

► Refus de tri et performance

Afin de faire prendre conscience des enjeux d'un tri, 2 taux de refus de tri sont calculés.
Le taux de refus sur les entrants permet d'identifier les erreurs de tri effectués par les usagers et le taux de refus sur les sortants pointe les limites techniques de la chaîne de tri. Des taux de refus élevés augmentent les coûts et réduisent la valorisation, et donc les produits perçus par les Eco-Organismes. Ces refus de tri sont incinérés pour fournir de l'électricité et de la chaleur.
En 2020, le taux de refus sur les entrants est au Siredom de 34,39 %, ce qui est très élevé d'où l'intérêt pour les collectivités adhérentes de sensibiliser l'usager sur l'impact du tri. Le taux de refus sur les sortants est au Siredom de 37,03 % ce qui montre l'impact limité du process de traitement des équipements de tri sur le taux de refus.
Le taux de refus est essentiellement lié à l'acquisition des bons gestes de tri par les habitants.

OBSERVATION : En 2017, les taux de refus de tri calculés en entrée de centre de tri ont augmenté. Ceci est dû à l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique, ce qui est couramment observé.

► Le transfert du verre

Les plateformes de transfert du verre permettent de réceptionner et stocker un volume instantané sur site de 1000 m³ selon l'arrêté préfectoral en vigueur.
Les prestations réalisées sont les suivantes :
- Zone de déchargement des bennes dédiées à la collecte du verre.
- Avec une chargeuse, le tas de déchets subit un pré-tri afin de retirer les impuretés. On enlève tout ce qui n'est pas en verre. Cette étape s'appelle le peignage du verre.
- Une fois cette action réalisée, des camions poids lourds sont chargés pour réaliser le transfert vers la filière de recyclage du verre.

► La valorisation énergétique et matière

Le CITD réalise chaque année des valorisations matières et énergétiques à partir de tous les types de déchets réceptionnés. Les matières premières de recyclage que nous produisons limitent ainsi les dommages environnementaux liés à l'extraction minière ou à la surexploitation forestière.
Ainsi en 2020, malgré les travaux en cours sur le CITD plus de 255 800 tonnes de déchets produits sur le territoire ont été transformées en matières premières secondaires ou en électricité et chaleur.

Performance - Suivi des taux de refus issus des caractérisations

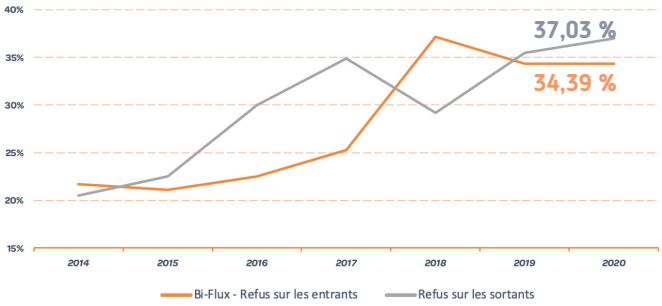

2 taux sont présentés :
- Le **taux de refus sur les entrants** est défini en faisant une moyenne de l'ensemble des caractérisations réalisées à l'entrée du centre de tri
- Le **taux de refus sur les sortants** est calculé au regard des tonnages non valorisés par rapport aux tonnages traités sur la chaîne de tri

Évolution des apports en verre sur le centre de tri de Vert-le-Grand

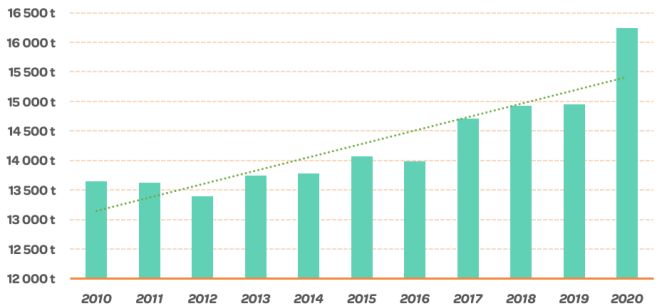

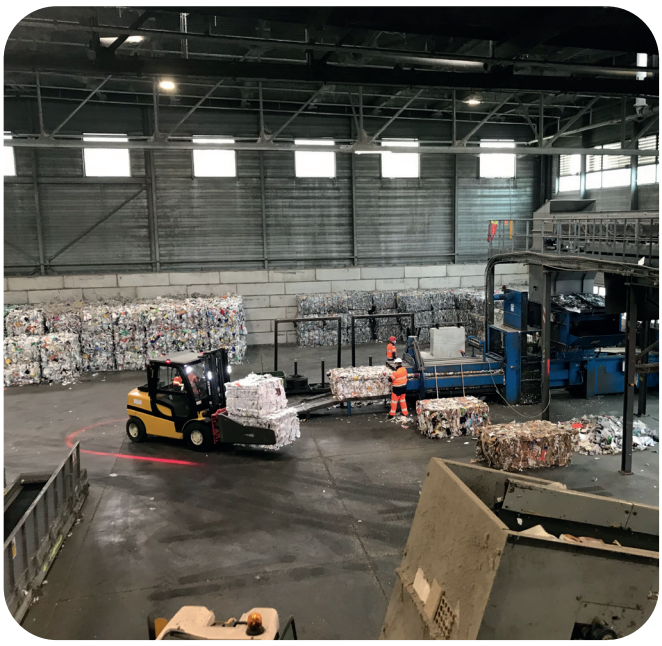

3.9 Les services : LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

LES CHIFFRES DE L'ÉCO-SITE SUD ESSONNE

L'Ecosite Sud Essonne est exploité en régie par 4 agents qui assurent la réception et le transfert des déchets (Ordures Ménagères et Collectes Sélectives) des collectivités du sud du syndicat.

CHIFFRES DE L'ÉCO-SITE SUD ESSONNE

Entrées : 5903 camions / **Sorties** : 1 842 camions

20 904 t d'**ordures ménagères**
baisse de 12 % par rapport à 2020

7 162 t des **emballages "legers" et papiers**
baisse de 9 % par rapport à 2020

3 809 t d'**emballage en verre**
baisse de 8 % par rapport à 2020

► Évolution des apports sur l'écosite sud Essonne

Le graphique ci-dessous présente l'évolution des apports sur l'Ecosite Sud Essonne entre 2010 et 2020. Entre 2017 et 2018, les apports sur l'Ecosite Sud Essonne ont augmenté de 70% dû à l'arrivée des apports des communes de l'ancien SICTOM du Hurepoix.

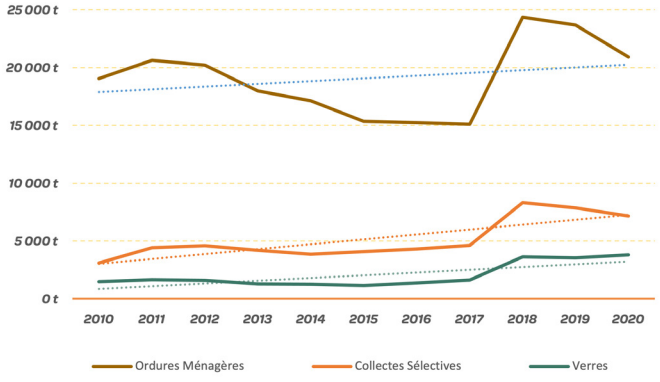

► Destination des tonnages sortants selon les exutoires de traitement

La totalité des collectes sélectives sont traitées sur le centre de tri de Vert-le-Grand. Le verre est envoyé directement vers les filières de recyclage.
Pour les Ordures ménagères, le délestage de ces apports se fait directement vers les UIOM de Chartres et de Pithiviers afin d'empêcher l'engorgement du CITD de Vert-le-Grand et permettre ainsi d'optimiser les transports.

► Répartition des apports de collecte selon les EPCI adhérentes.

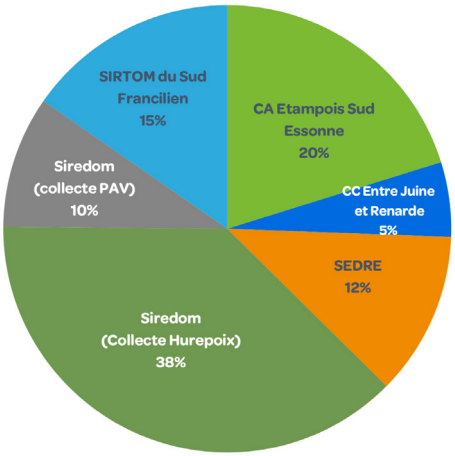

► Répartition des apports selon les matières

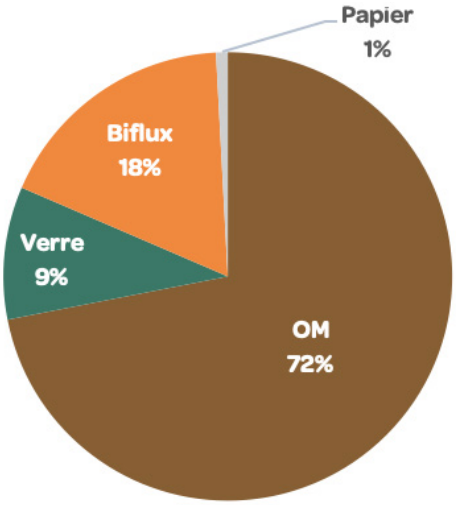

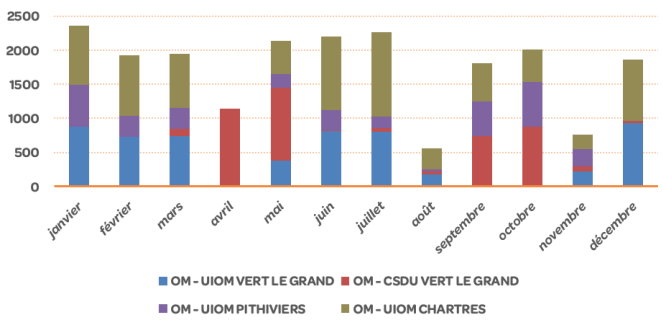

3.9 Les services : LE TRAITEMENT ET LA VALORISATION

La plateforme de compostage de Boissy-le-Sec : Compost Sud Essonne

La plateforme a été acquise par le SIREDOM en 2016, avec pour objectif de se doter d'un outil de traitement des déchets végétaux et mettre fin à des nuisances dues aux traitements de boues de stations d'épuration. Après une poursuite de l'activité, dans un premier temps en conservant le fonctionnement de la société Compost Sud Essonne, via une société publique locale, le SIREDOM a fait le choix le 21 juin 2017 de poursuivre cette activité en régie directe, avec notamment le transfert du personnel (2 agents) au sein du personnel du SIREDOM.

Le flux le plus important est issu des collectivités du SIREDOM dans le cadre des apports issus des éco-centres et des collectes en porte à porte et des services techniques.

Fluctuation des apports par mois en 2020

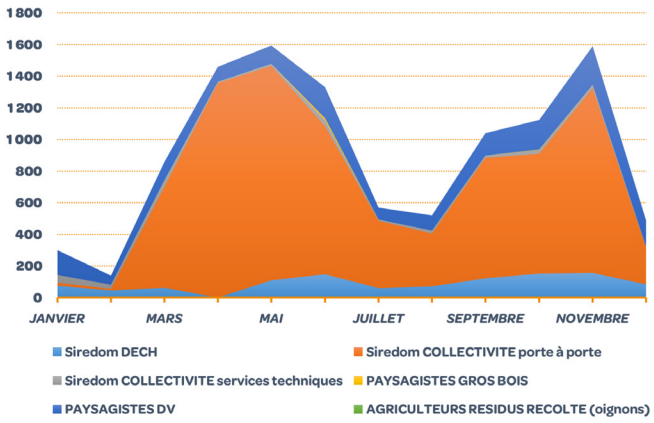

Chiffres de Compost Sud Essonne

11 014 t d'apports issus de diverses provenances, répartis comme suit :

- 7 992 t des **collectivités**
- 1 087 t des **déchèteries**
- 1 658 t de **paysagistes**
- 277 t des **services techniques**

Sur l'année 2020, on observe une montée en charge des apports sur les mois de mai/juin et les mois de septembre/novembre, avec une certaine régularité entre les apporteurs, avec des pics d'apports allant de 1000 à 1400 tonnes sur un mois.
La majorité des réceptions des flux sur les trois dernières années est concentrée au printemps et à l'automne. Les aléas météorologiques influent sur celles-ci.

Perspectives 2021

► Le CITD

- Finalisation des travaux de la 2ème ligne de tri avec mise en service industrielle prévue à l'été 2021
- Finalisation des travaux sur l'usine d'incinération portant sur l'amélioration de la production d'énergie et l'économie d'eau
- Étude et lancement de la modernisation de la ligne 1
- Aboutissement des échanges avec la RIVED pour l'intégration du traitement de leur collecte sélective dans le cadre d'une convention signée avec le SIREDOM.

► L'Ecosite Sud Essonne

Réflexion sur le devenir du site.

► Compost sud Essonne

Réflexion sur le devenir du site.
La procédure de Délégation de Service Public lancée en 2020 n'ayant pas aboutie, des travaux seront en étude afin d'améliorer le fonctionnement de la plateforme et les conditions de travail : réfection de la voirie et remise en état ou remplacement du local gardien

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

A - Le territoire desservi

► Le Périmètre

Retrouvez la carte du territoire en page 5.

Nombre total de communes : 175

Population totale : 907 664 Habitants
Nombre de structures intercommunales adhérentes : 13

Dpt	EPCI	Population municipale 2020	Nb de communes	% part / pop totale	Evolution population par rapport à 2019
91	Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart (GPS)	243 413	15	27%	0,28%
91	Coeur d'Essonne Agglomération (CEA)	199 131	21	22%	1,10%
91	Grand-Orly Seine-Bièvre (GPS)	139 826	6	15%	1,40%
91	Val d'Yverres Val de Seine (CCVYVS)	84 182	3	9%	-0,38%
91	Val d'Essonne (CCVE)	59 800	21	7%	0,40%
91	Paris Saclay Agglomération (CAPS)	25 295	3	3%	2,73%
91	Entre Juine et Renarde (CCEJR)	21 942	15	2%	0,07%
91	Pays de Limours (CCPL)	26 795	14	3%	-0,32%
91	L'Etampois Sud Essonne (CAESE)	27 035	6	3%	2,69%
91	Dourdannais en Hurepoix (CCDH)	26 451	11	3%	0,45%
77/91	SIRTOM Sud Francilien	23 718	36	3%	-0,39%
91	SEDRE de la région d'Étampes	22 182	19	2%	-0,43%
91	Nozay	4 642	1	1%	-2,09%
77	SMICTOM du Pays de Fontainebleau	3 252	4	0%	-0,52%
	TOTAL	**907 664**	**175**	**100%**	**0,65%**

► Typologie des acteurs du territoire

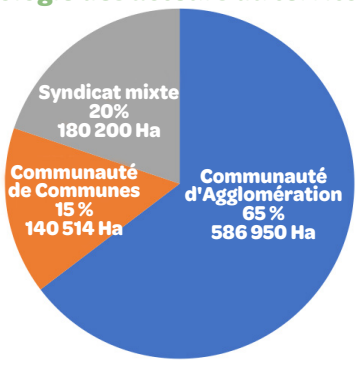

► Typologie du territoire

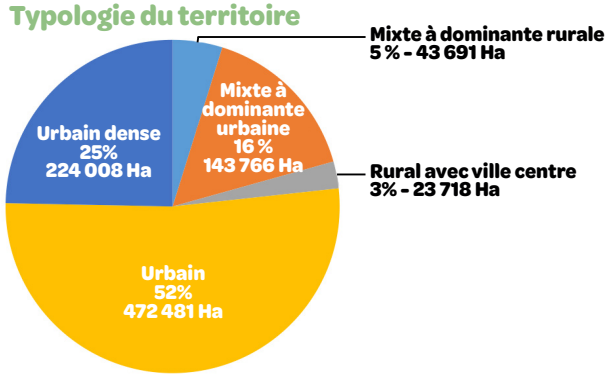

► Zoom sur le territoire de l'ex-sictom de l'Hurepoix

EPCI	Communes	Population municipale 2020	Nb de communes
CCDH	Breux-joux, Corbreuse, Dourdan, La Fôret-le-Roi, Le Val-Saint-Germain, Les Granges-le-Roi, Richarville, Roinville-sous-Dourdan, Saint-Chèron, Saint-Cyr-sous-Dourdan, Sermaise	26 451	11
CCEJR	Boissy-sous-Saint-Yon, Mauchamps, Saint-Sulpice-de-Favières, Saint-Yon, Souzy-la-Briche, Villeconin	6 483	6
CAESE	Authon-la-Plaine, Chatignonville, Mérobert, Plessis-Saint-Benoist, Saint-Escobille	1 943	5
CCPL	Angervilliers, Boullay-les-Troux, Briis-sous-Forges, Courson-Monteloup, Fontenay-lès-Briis, Forges-le-Bains, Gometz-la-Ville, Janvry, Les Molières, Pecqueuse, Saint-Jean-de-Beauregard, Saint-Maurice-Montcouronne, Vaugrigneuse	26 795	14
CCVE	Leudeville	1 463	1
	TOTAL	**63 135**	**37**

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

B - Les équipements du Siredom

- Les éco-centres
- Le Centre Intégré de Traitement des Déchets
- L'éco-site Sud Essonne
- Compost Sud Essonne
- Équipements partenaires

Tous les équipements du Siredom sont détaillés en pages 6 et 7.

C - La prévention des déchets

- Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

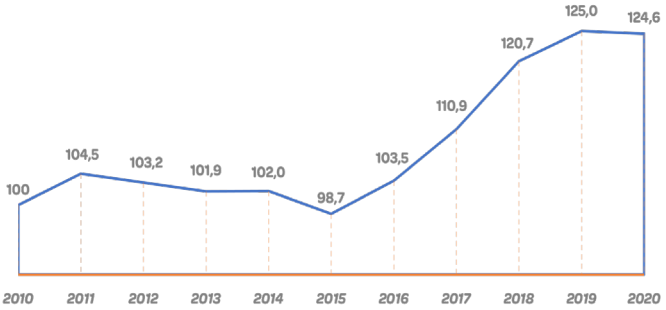

L'indice de réduction des déchets de 2020 pour le Siredom est de 124,6.
Au vu de la forte évolution de la population du Siredom entre 2010 et 2020 (+25 %), due notamment à la fusion entre le Siredom et le SICTOM de l'Hurepoix, **cet indicateur n'est pas pertinent.**

Une analyse des ratios par habitant permettra de mieux étudier l'évolution de la production de déchets.

Ratios par habitant de 2010 à 2020

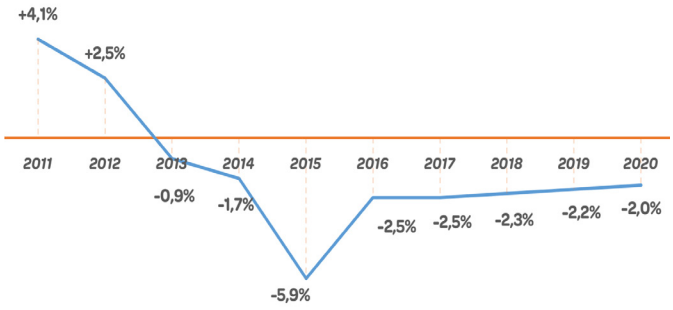

Nombre et typologie des déchèteries

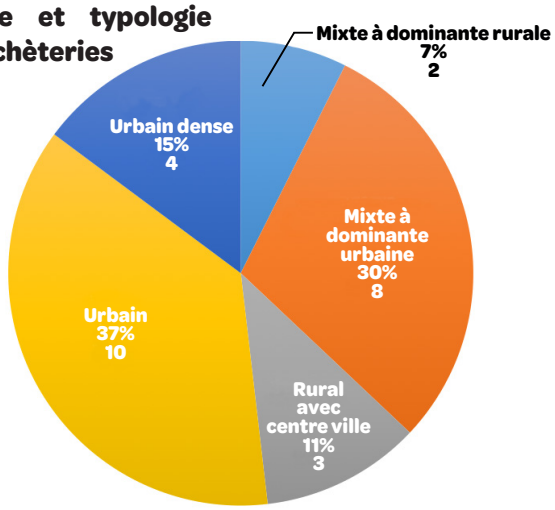

Les actions mises en œuvre par le Siredom ont permis de réduire de 2 % ce ratio de déchets en 2020 (base 2010).

L'évolution de ce ratio par flux se décompose de la façon suivante :
- OMr : - 10,6 %
- Verre : + 5,3 %
- Collecte sélective : + 53,7 %

Globalement, le ratio des OMA diminue de 3,3 % par rapport à 2010. Il est passé de 344 kg/hab/an en 2010 à 332,6 kg/hab/an en 2020.
- Déchets des services techniques non triés : - 18,4 %
- Déchets végétaux porte-à-porte : - 5 %
- Déchets végétaux issus des Éco-centres : + 32,7 %
- Inertes et plâtres : + 2,4 %
- Encombrants porte-à-porte : - 41,7%
- Encombrants issus des Éco-centres : +70,7 %

Le ratio de DMA du Siredom est passé de 570 kg/hab./an en 2010 à 558 kg/hab/an en 2020.

- Description des actions de prévention des déchets

- 30 animations ont eu lieu dans les écoles au cours de l'année 2020, grâce aux interventions de la recyclerie du Gâtinais
- Composteurs : De janvier à mai 2020, 1 324 composteurs plastiques, 4 613 bio-seaux et 1 587 composteurs bois ont été fournis aux ECPI pour les citoyens. À partir de juillet 2020, le service a été stoppé suite aux recommandations de la CRC. En 2021, les composteurs seront fournis aux 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix
- 200 poules pour réduire ses déchets. L'opération a été suspendue en 2020.

Retrouvez le détail des animations et des composteurs fournis aux EPCI en page 44-45.

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

D - La collecte en apport volontaire (Territoire du Siredom hors Hurepoix)

Retrouvez tous les détails en pages 38 et 39.

► Le parc de bornes d'apport volontaire (BAV)

En 2020, le territoire hors Hurepoix est équipé de **1672 bornes d'Apport volontaire**, dont 287 pour les emballages/papiers et 1385 pour le verre.

► Les tonnages des BAV

Le tonnage global collecté en apport volontaire hors communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix pour 2020 est de **11 608 tonnes** se décomposant comme suit :

Zone NORD	Emballages Papiers	Verre
CAPS (CA Paris Saclay)	4,74	87,96
NOZAY (commune)	11,5	148,79
CAVYVS (CA Val d'Yerres Val de Seine)	16,85	96,35
CCVE (CC Val d'Essonne)	762,94	1442,3
CEA (Coeur d'Essonne Agglomération)	0	4006
EPT12 (EPT Grand Orly Seine Bièvres)	35,29	119,17
GPS (CA Grand Paris Sud)	82,1	1821,53
SOUS TOTAL ZONE NORD	913,42	7722,1
Zone Sud	**Emballages Papiers**	**Verre**
CCEJR (CC Entre Juine et Renarde)	50,14	266,56
CAESE (CA de l'Etampois Sud Essonne)	0,62	473,91
SEDRE de la région d'Etampes	107,11	691,66
SMICTOM de la région de Fontainebleau	25,71	158,92
SIRTOM Sud Francilien	241,17	956,22
SOUS TOTAL ZONE SUD	424,75	2 547,27
TOTAL ZONE NORD ET SUD	1338,17	10269,37

► Tonnage /an/hab/zone

On remarque une grande disparité entre les zones Nord et Sud avec un résultat très probant dans les zones rurales.

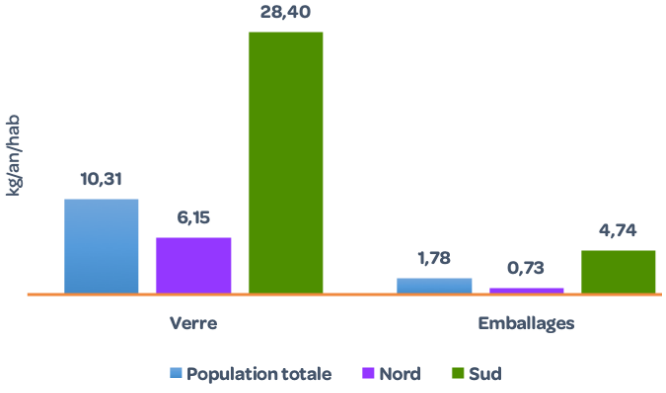

► Évolution des tonnages des BAV

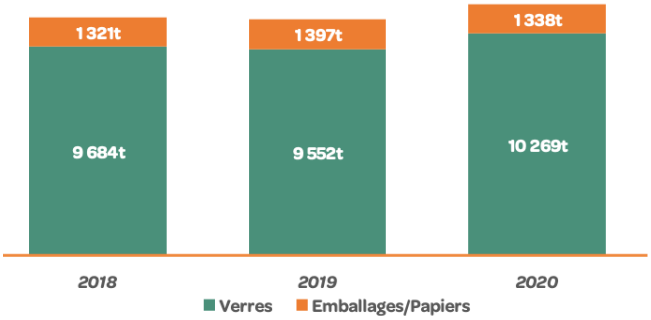

► Ratio (en kg/an/hab)

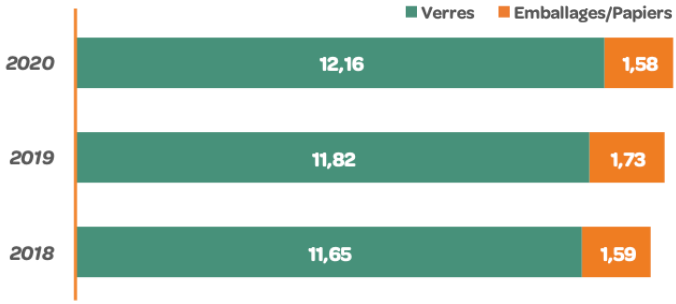

► Les sondes du parc

1 281 bornes équipées dont

- 339 sur les bornes verre de la zone Sud
- 942 sur les bornes verre de la zone Nord

► Les moyens utilisés

De janvier à mai 2020, 4 camions étaient utilisés par le prestataire pour collecter l'ensemble des bornes d'apport volontaire. À partir du 1er juin 2020, les moyens utilisés pour collecter les bornes sont passés de 4 à 8 camions (+2 en réserve en cas de besoin)afin d'augmenter la fréquence de collecte des bornes pour éviter, notamment les dépôts sauvages au pied de celles-ci.

► Finances

- 396 645,73 € HT pour la période de janvier à fin mai 2020 (zones Nord et Sud)
- 288 969,35 € HT pour la période de juin à décembre 2020, pour la Zone Sud (nouveau marché avec Sépur)
- 622 550,57 € HT pour la période de juin à décembre 2020, pour la Zone Nord (nouveau marché avec Ourry)

Soit un total pour l'année 2020 de 1 308 165,65 € HT, représentant un doublement des moyens affectés à la collecte des points d'apport volontaire.

► Brigades

Le Siredom dispose de 2 brigades composées de 3 agents chacune afin de maintenir en bon état les points d'apport volontaire, tant au niveau propreté qu'au niveau fonctionnel. Les agents sont équipés et formés aux réparations diverses, au lavage à haute pression, et bien sûr au ramassage, si besoin, des dépôts autour des plateformes d'apport volontaire en accompagnement du patrouilleur intégré dans les marchés de collecte.

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

E - Les collectes en porte à porte et en apport volontaire (Zone ex-sictom de l'Hurepoix)

Retrouvez tous les détails en pages 40 à 43.

► Collectes en porte à porte (PAP) et en point d'apport volontaire (PAV)

24 984,85 tonnes collectées soit une augmentation de 6,56 % par rapport à 2019.

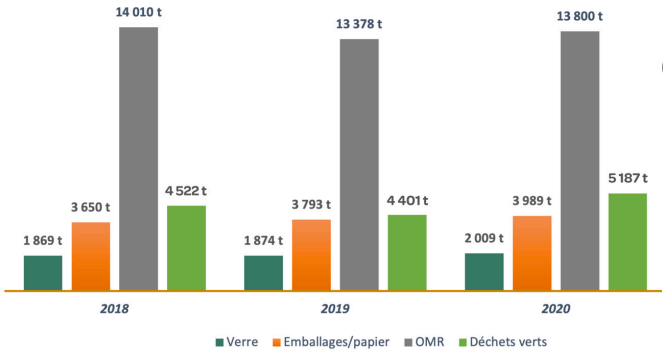

- Répartition des différents flux

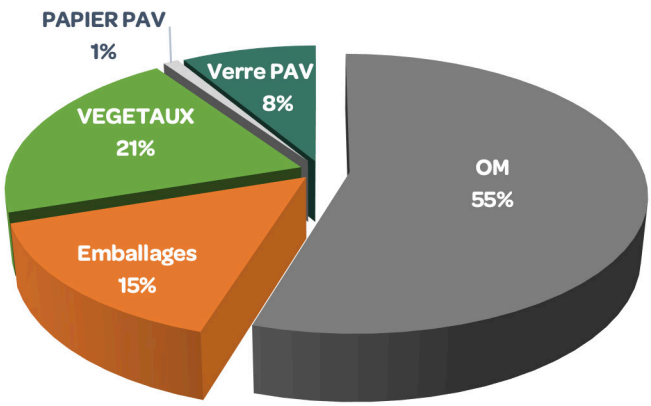

► Rémunération du collecteur PAP et PAV

MARCHE DE COLLECTE DE JANVIER A MAI 2020	
Partie Forfaitaire (170 665 x 57.7%)	844 713,63 €
COLLECTE PAP et AV OMR	649 829,81 €
COLLECTE PAP et AV RSHV	530 184,29 €
COLLECTE PAP et AV DV	189 996,39 €
S/TOTAL	**2 214 724,10 €**

MARCHE DE COLLECTE DE JUIN A DECEMBRE 2020	
COLLECTE EN PAP (Marché 2019-03 Lot 1)	
Partie Forfaitaire	319 549,36 €
collecte en PAP des OMR	382 498,62 €
collecte en PAP des RSHV	265 126,01 €
collecte en PAP des DV	82 662,44 €
S/TOTAL	**1 049 836,43 €**
COLLECTE EN PAV (Marché 2019-03 Lot 2)	
collecte en apport volontaire du verre	231 884,41 €
collecte en apport volontaire RSHV	138 692,78 €
collecte en apport volontaire OMR	28 931,58 €
S/TOTAL	**399 508,78 €**
TOTAL 2020	**3 664 069,31 €**

► Collecte en porte à porte (PAP)

Sur le territoire de l'ex-sictom de l'Hurepoix, les collectes d'ordures ménagères, d'emballages et de déchets verts sont effectuées par le prestataire Sépur.

Kilométrage parcouru pour réaliser ces collectes

	OM	EMB	DV	Total
2017	231 548 km	171 886 km	46 420 km	449 854 km
2018	233 391 km	151 330 km	40 440 km	425 161 km
2019	217 374 km	135 626 km	40 440 km	393 440 km
2020	204 522 km	135 398 km	44 376 km	384 296 km

L'impact lié à l'optimisation des calendriers de collecte intégré dans les nouveaux marchés suite à la reprise des communes de l'Arpajonnais par Cœur d'Essonne Agglomération est déjà visible après seulement 4 mois de fonctionnement du nouveau marché.

- Tonnages des collectes en PAP

Tonnages collectés en 2020

Ordures ménagères :	12 985 t
Emballages/Papier :	3 381 t
Déchets végétaux :	5 187 t
Soit au total :	21 553 t

On remarque une forte hausse des déchets verts (20,76 %) et une baisse sensible du tri, peut-être dû aux épisodes de confinements successifs liés au COVID19.

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

- Évolution des tonnages collectés

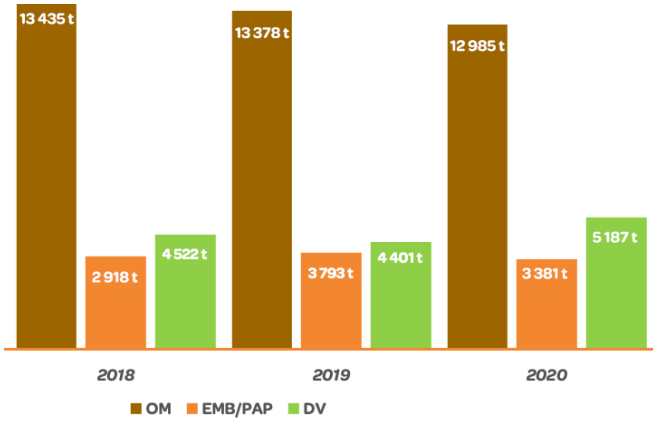

- Ratio en kg/an/habitant

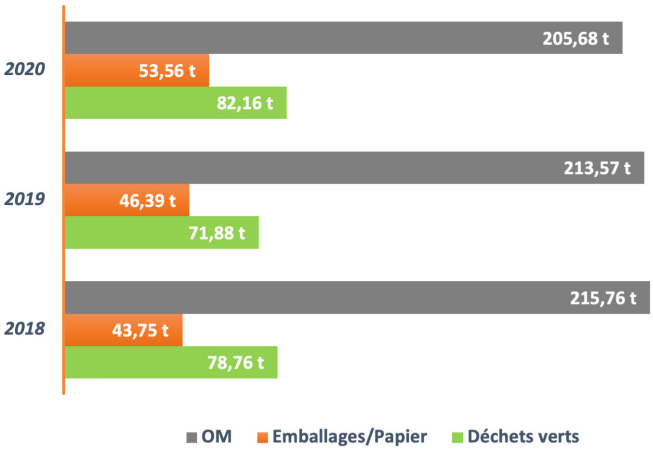

- Répartition par flux en PAP

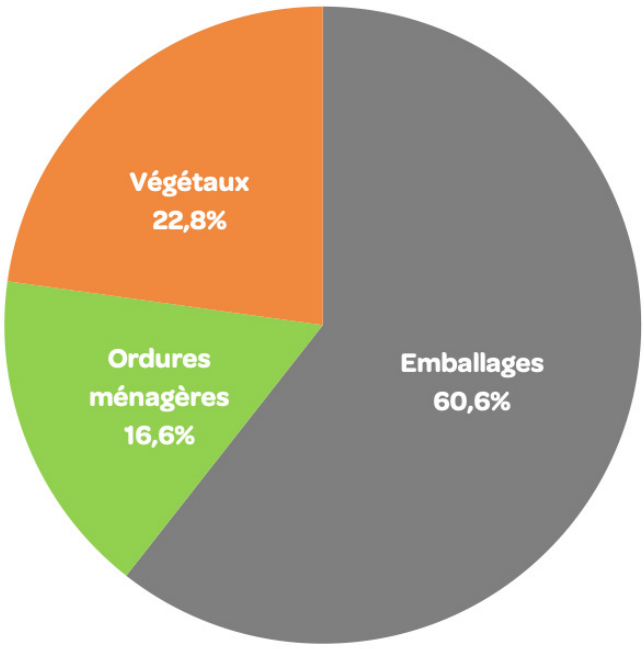

► Collecte des points d'apport volontaire (PAV)

La collecte des points d'apport volontaire est faite selon des calendriers par la société SEPUR.

- Les différentes collectes

Collecte du Verre : 155 colonnes
Collecte du Papier et des Emballages : 159 colonnes
Collecte des Ordures ménagères : 34 conteneurs enterrés ou semi-enterrés, répartis principalement sur Dourdan et Saint Chéron.

- Tonnages collectés

Tonnages collectés en 2020

Verre :	2 009 t
Ordures Ménagères :	815 t
Emballages / Papier :	607 t
Soit au total :	3 431 t

- Évolution des tonnages collectés

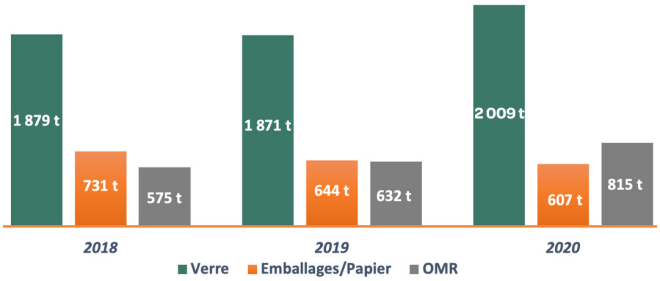

- Ratios en kg/an/habitant

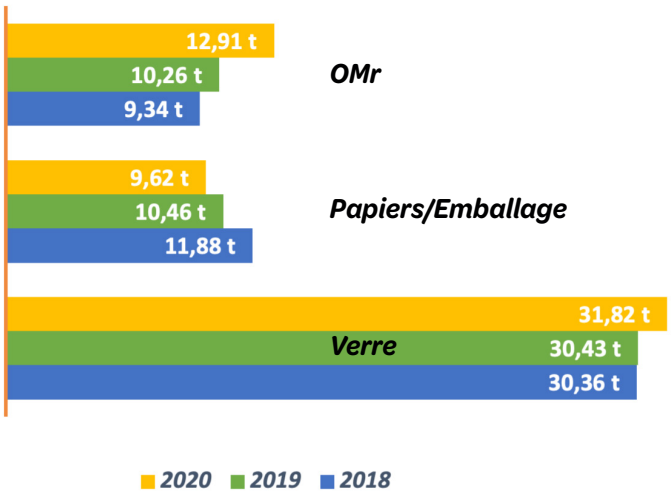

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

Retrouvez tous les détails en pages 44 et 45.

F - Les autres collectes

► La collecte des encombrants sur l'ex-sictom de l'Hurepoix

Elle est réalisée par la Recyclerie du Gâtinais, qui prend en charge le service depuis la prise du rendez-vous jusqu'à l'enlèvement chez le particulier (max 2m³ par passage).

- Tarifs 2020

- De janvier à juin 2020 : gratuit une fois par an pour les personnes de plus de 65 ans ou handicapées et payant (33€) pour toutes les autres personnes.
- De juillet à décembre 2020 : gratuit une fois par an pour les personnes de plus de 70 ans ou handicapées, payant (38€) pour toutes les autres personnes, payant pour les rendez-vous pris et manqués (25 €)

- Processus de fonctionnement

Les usagers, habitants sur l'une des 37 communes de l'ex-sictom de l'Hurepoix et souhaitant bénéficier de l'enlèvement d'encombrants, appellent le 09.78.08.24.25, numéro désormais géré par la recyclerie du Gâtinais qui prend les rendez-vous. Ensuite, les employés de la recyclerie font leur tournée de collecte. Arrivés au siège à Prunay-sur-Essonne, ils trient, recyclent, revendent, réutilisent... Cela permet ainsi de réduire les tonnages incinérés, de créer des emplois et de lutter contre le gaspillage des ressources.
La recyclerie nous envoie un rapport annuel pour faire le bilan de leurs prestations.

► La Redevance Spéciale

- Règles d'application

Bénéficiaires : commerçants, artisans, administrations, associations, camping... dont le volume de bacs présentés est supérieur à 1500 litres par flux et par semaine.
La délibération n° 20-06-05 /4 du 25 juin 2020 fixe les modalités d'application. Un règlement spécifique a été délibéré le 25 mars 2019 (delib 19-03-25/13)

- Tarifs 2020

Les tarifs ont évolué et ont été votés avec :
- une part fixe correspondant au traitement et suivi des dossiers a été fixée annuellement à 250,00 €.
- un part variable qui est fonction du volume présenté à la collecte.

Tarifs à partir du 1er juillet 2020

Total	Part fixe	Collecte	Traitement	Prix au litre
OM	0,010 €	0,0017€	0,0150 €	0,042 €
EMB	0,005 €	0,008 €	0,0109 €	0,024 €
DV	0,007 €	0,034 €	0,0140 €	0,055 €

- Recettes 2020

En 2020, au 1er semestre, 26 entreprises ont été impactées pour une recette globale basée sur l'ancienne tarification.

2017	2018	2019	2020
215 014,18 €	185 207,41 €	198 933,76 €	188 820,58 €

En 2020, on note une baisse de 5,08 % des recettes par rapport à 2019.

- Bilan 2020 de la collecte des encombrants

Bilan de la collecte des encombrants 2020													
	JAN	FEV	MAR	AVR	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC	TOTAL
Adresses collectées	35	45	19		5	51	53	51	51	64	44	36	454
Administrés facturés	22	36	8		1	21	24	14	19	20	16	14	195
Administrés non facturés (PMR et 65/70ans)	13	9	11		4	30	29	37	32	44	28	22	259
Kilomètres parcourus	951	1230	540		255	1389	1614	1315	1929	2155	1562	1515	14 455
Cubage estimé	115	168	92		19	203	261	187	143	188	141	162	1679
Tonnage total	3,8	5,6	3,1	covid	0,6	6,8	8,7	6,2	4,8	6,3	4,7	5,4	56
Dont DEA	1,6	3,2	1,7		0,3	4,8	4,9	2,8	2,4	3,1	2,4	3,0	30
Dont filière hors DEA	1,7	1,3	0,8		0,1	1,2	2,9	2,9	2,1	2,2	2,0	2,3	19
Dont réutilisation	0,4	0,5	0,1		0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,0	0,2	0,0	2
Dont Déchets Ultimes	0,2	0,5	0,5		0,1	0,7	0,8	0,5	0,2	0,9	0,0	0,0	4
Taux valorisation	95%	90%	85%		90%	89%	91%	92%	96%	86%	99%	100%	
Coût du service	1980 €	1980 €	990 €		990 €	1980 €	1980 €	1980 €	1938 €	2432 €	1747 €	1393 €	19390 €

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

► Localisation des unités de traitement

Déchets concernés / Unité de traitement Mode de valorisation	Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des services techniques	Tout-venant valorisable	Tout-venant enfouissable	Gravats et inertes	Ferrailles	Déchets d'équipements électriques et électroniques	Déchets diffus spécifiques	Plâtres	Pneus	Déchets d'éléments d'ameublement
Ecosite Sud-Essonne / **Centre de transfert**	▲	▲												
CITD de Vert-le-Grand / **Tri**		▲												
Centre de tri DAE de Vert-le-Grand / SEMAVAL / **Tri**				▲		▲			▲				▲	▲
Plateforme de Vert-le-Grand / SEMAVERT / **Compostage**			▲											
Plateforme de Moigny-sur-Ecole / Compost du Gâtinais / **Compostage**			▲											
Plateforme de Boissy-le-Sec / Compost Sud-Essonne / **Compostage**			▲											
Plateforme de Saclay / Compomar / **Compostage**			▲											
Plateforme des déchets du BTP de Vert-le-Grand / SEMATERRE / **Tri**								▲				▲		
Démantèlement et recyclage / Ecologic / **Tri**										▲				
Traitement des pneumatiques / Aliapur / **Tri**													▲	
Unité de valorisation énergétique de Vert-le-Grand / CITD / **Incinération avec récupération d'énergie**	▲													
Centre de stockage et de tri / Triadis séché / **Enfouissement**											▲			
Centre de stockage de déchets ultimes / SEMAVERT / **Enfouissement**	▲				▲	▲	▲	▲				▲		

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

G - Traitement et valorisation

Tonnages traités par flux en 2020

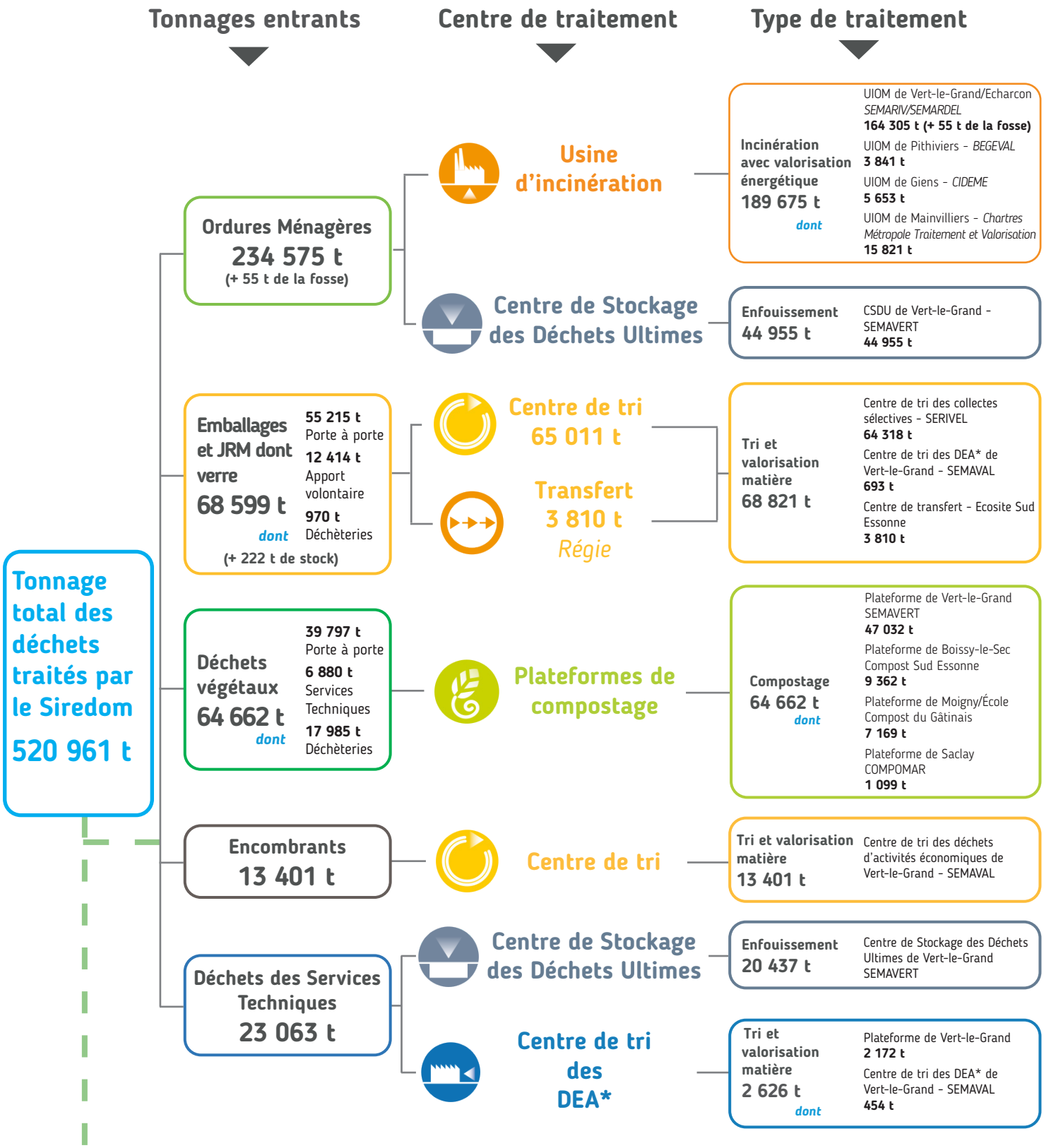

*** DEA : déchets d'activités économiques**

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

Éco-centres (déchèteries)

Tout-venant valorisable 28 874 t	Centre de tri	Valorisation matière et énergétique 28 874 t	Centre de tri des DEA* de Vert-le-Grand - *SEMAVAL*
Tout-venant enfouissable 42 901 t	Centre de Stockage des Déchets Ultimes	Enfouissement 42 901 t	CSDU de Vert-le-Grand *SEMAVERT*
Gravats 34 303 t	Plateforme de valorisation	Tri et valorisation matière 34 303 t	Plateforme de valorisation des déchets du BTP de Vert-le-Grand *SEMATERRE*
Ferraille 4 513 t	Transfert	Valorisation matière 4 513 t	Centre de tri des DEA* de Vert-le-Grand - *SEMAVAL*
Déchets d'équipements électriques et électroniques 2 019 t	Centre de tri	Tri et recyclage 2 019 t	*ECOLOGIC*
Déchets dangereux des ménages 611 t	Centre de tri et de stockage	Tri et stockage 611 t	*TRIADIS/SECHE*
Déchets d'éléments d'ameublement 2 005 t	Centre de tri	Tri avec valorisation 2 005 t	Centre de tri des DEA* de Vert-le-Grand - *SEMAVAL*
Plâtre 948 t	Centre de stockage	Stockage en casier spécifique 948 t	*SEMAVERT*
Pneus 210 t	Filière de recyclage et de stockage	Traitement pneus non jantés 180 t Traitement pneus jantés 30 t	*Aliapur* *REP CLAYE SOUILY*

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

► Taux global de valorisation

Le taux global de valorisation s'illustre par un « camembert » indiquant la totalité des quantités collectées et la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique.

- Taux global de valorisation 2020

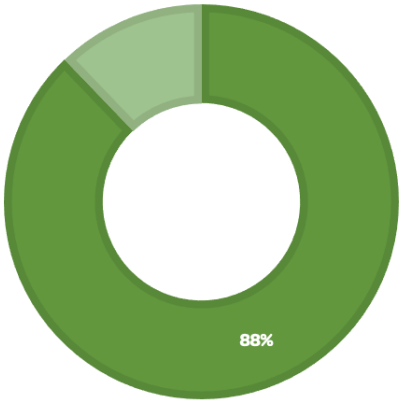

- Évolution du taux global de valorisation

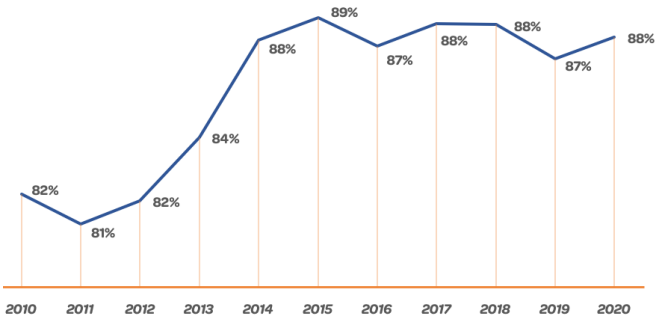

► Modes de traitement vers lesquels sont orientés les déchets ménagers et assimilés collectés par la collectivité et valorisations réalisées

Après l'augmentation importante du taux global de valorisation en 2014, due à la mise en place d'une filière de valorisation pour les encombrants qui étaient auparavant enfouis, ce taux reste relativement stable jusqu'en 2020.

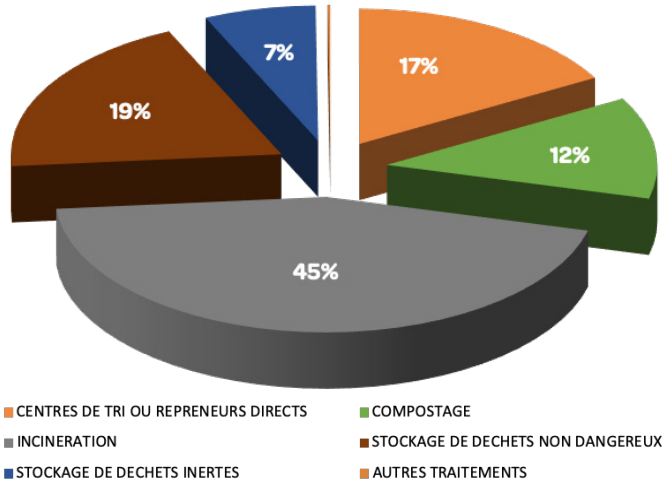

► Indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage

La base 100 de cet indice correspond à l'année 2010.
Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en installation de stockage pour l'année concernée est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Évolution de l'indice de réduction des déchets enfouis mis en installation de stockage (Base 100 en 2010)

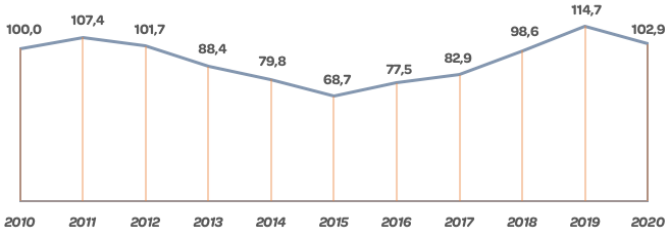

Évolution des quantités de déchets enfouis (base 100 en 2010)

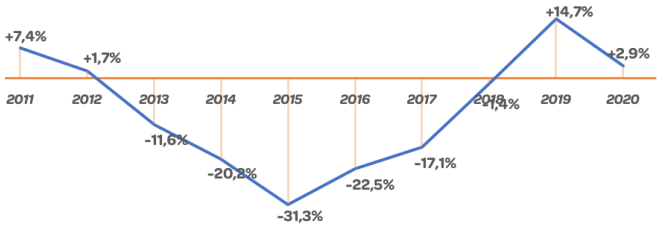

Depuis 2013, les quantités de déchets mises en installation de stockage diminuent. Ceci découle du changement du mode de traitement des déchets. En effet, les encombrants sont désormais traités via un centre de tri alors qu'ils étaient auparavant enfouis. La forte baisse enregistrée en 2015 est due à l'absence d'enfouissement des Ordures Ménagères Résiduelles qui intervient lors des arrêts techniques de l'usine.

En 2020, la baisse des tonnages enfouis vient de la baisse des tonnages en déchèterie de façon globale. Ceux-ci sont revenus à des apports équivalents à l'année 2018, après la forte augmentation de 2019. Sur 2020, nous avons également une baisse des OM enfouies de 22 % entre 2019 et 2020.

Il y a cependant sur 2020 une forte augmentation des déchets des services techniques non triés (+8% de tonnages collectés entre 2019 et 2020) et des encombrants (+10.75% de tonnages collectés entre 2019 et 2020), ce qui se retrouve dans la part des déchets enfouis.

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

Origines des flux traités en enfouissement

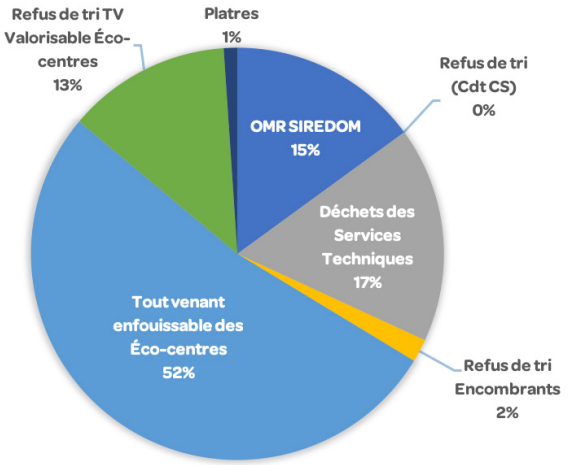

► Tonnages Traités

- Tonnages traités dans l'unité d'incinération des Ordures Ménagères

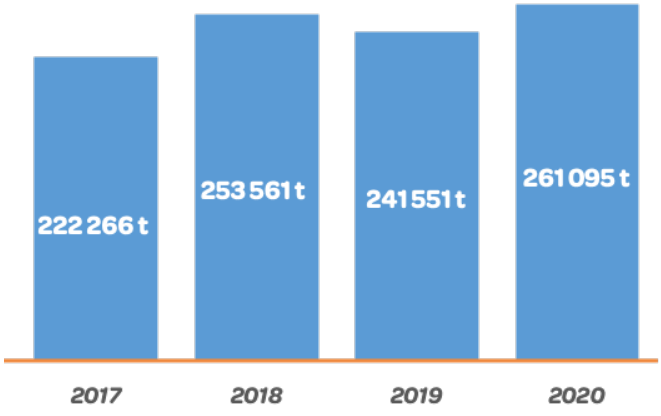

- Tonnages traités dans les Centres de tri de la Collecte Sélective (Cdt CS) et des Déchets d'Activités Économiques (Cdt DAE)

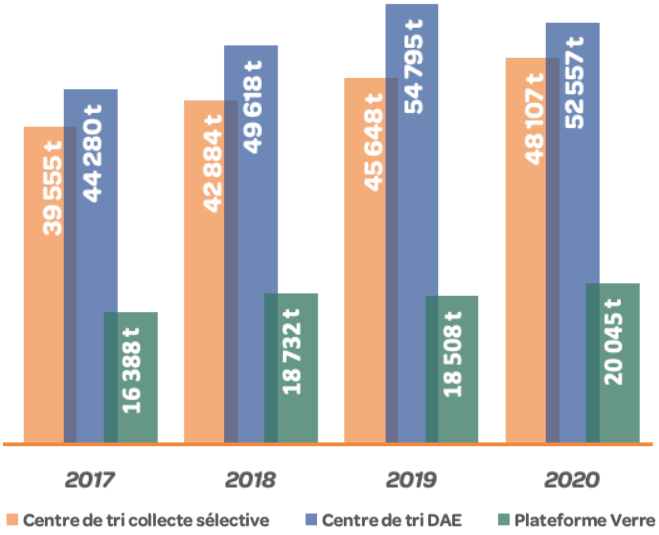

Le Siredom a été retenu en 2015 dans le cadre de l'appel à projets lancé par Eco-Emballages portant sur l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique. Une partie des résultats observés en 2018 sur la quantité de déchets traités en centres de tri de collecte sélective découlent de l'arrivée des communes de l'ancien SICTOM du Hurepoix, mais également de cette extension qui a débuté au 1er septembre 2016. Sur le Siredom, et en octobre 2018 pour les communes de l'Hurepoix.

En 2020, l'augmentation des tonnages de collecte sélective et de verre est liée aux changements de lieu de consommation pendant la pandémie, en lien avec la baisse des déplacements de l'Essonne vers d'autres territoires. L'évolution du ratio de collecte sélective a été de +4.80% entre 2019 et 2020 pour l'ensemble du Siredom.

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

- Tonnages traités sur les Plateformes de compostage

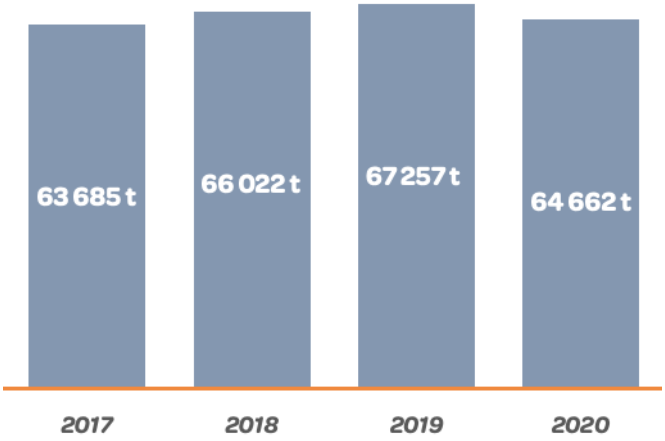

En 2017, la plateforme de compostage de Boissy le sec a été reprise en régie directe par le Siredom par le rachat de cette plateforme fin 2016. Ainsi, sur les 64 662 tonnes traitées, 9 362 tonnes de déchets végétaux sont traitées en régie.

Sur 2020, nous constatons une baisse des apports en provenance des déchèteries (-21% entre 2019 et 2020), alors que les collectes des collectivités sont en augmentation de 5%. Sur ces apports des collectivités, les collectes en porte à porte sont en augmentation de 16%, alors que les services techniques sont en baisse de 17%. Cette forte augmentation des collectes en porte à porte vient des activités de jardinage effectuées par les habitants lors de la pandémie.

- Tonnages traités dans l'installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

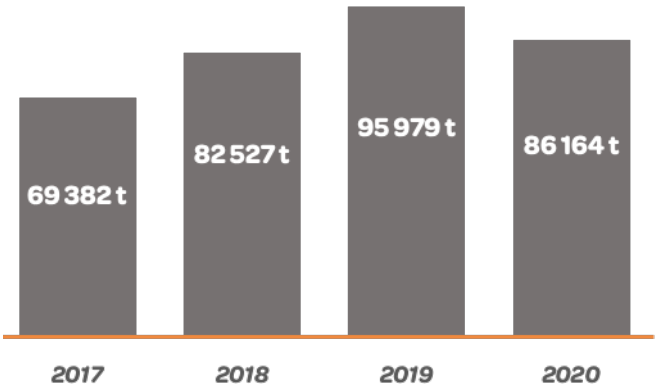

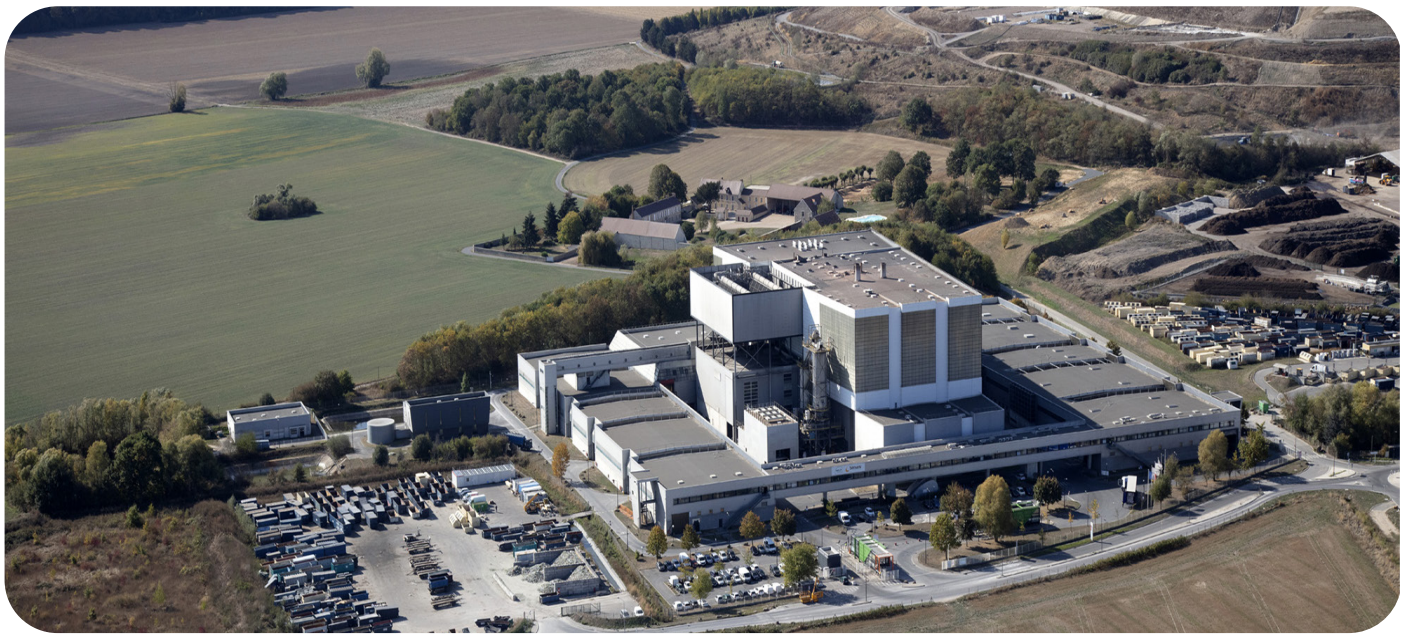

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

► Refus de tri et performance

- Définition et enjeux des refus de tri

Afin de faire prendre conscience des enjeux d'un tri, 2 taux de refus de tri sont calculés.

Le taux de refus sur les entrants permet d'identifier les erreurs de tri effectuées par les usagers et le taux de refus sur les sortants pointe les limites techniques de la chaîne de tri. Des taux de refus élevés augmentent les coûts et réduisent la valorisation, et donc les produits perçus par les Eco-Organismes. Ces refus de tri sont incinérés pour fournir de l'électricité et de la chaleur.

En 2020, le taux de refus sur les entrants est au Siredom de 34,39 %, ce qui est très élevé d'où l'intérêt pour les collectivités adhérentes de sensibiliser l'usager sur l'impact du tri. Le taux de refus sur les sortants est au Siredom de 37,03 % ce qui montre l'impact limité du process de traitement des équipements de tri sur le taux de refus.

Le taux de refus est essentiellement lié à l'acquisition des bons gestes de tri par les habitants.

OBSERVATION : En 2017, les taux de refus de tri en entrée ont augmenté à cause de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages en plastique.

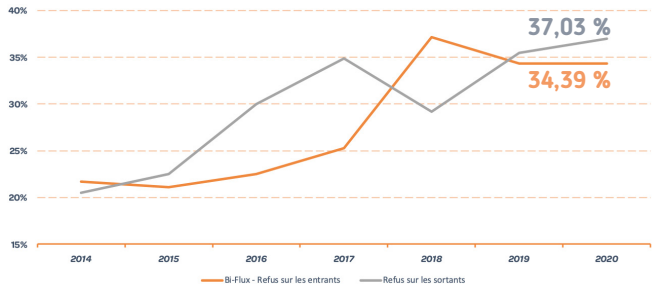

2 taux seront présentés :

- Le taux de refus sur les entrants est défini en faisant une moyenne de l'ensemble des caractérisations réalisées à l'entrée du centre de tri
- Le taux de refus sur les sortants est calculé au regard des tonnages de refus par rapport aux tonnages traités sur la chaîne de tri

Taux de refus calculé au regard des tonnages de refus issus du centre de tri par rapport aux tonnages entrants (objectif PREDMA : 20%).

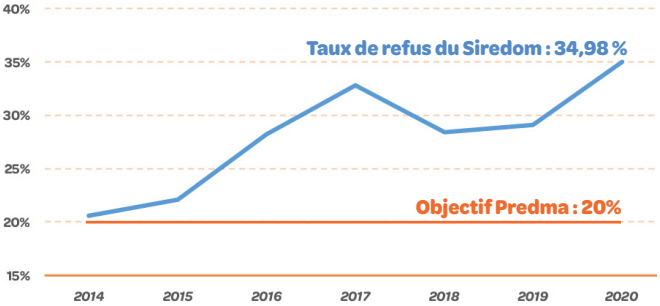

Le PREDMA définissait comme objectif un taux de refus inférieur à 20%. Cet objectif n'est pas tenu par le Siredom dont le taux de refus est en constante augmentation depuis 2015.

- Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

La loi dite « Grenelle 1 » du 3 août 2009 fixait comme objectif d'augmenter le recyclage pour les déchets d'emballages ménagers à un taux de 75% dès 2012. Afin d'atteindre cet objectif, l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages ménagers plastique a été mise en place sur le territoire du Siredom à la fin du 3ème trimestre 2016.

Évolution du taux de recyclage des déchets d'emballages (Objectif 75% en 2030)

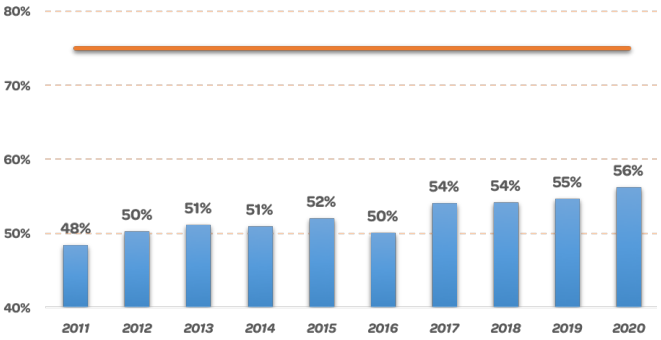

Les résultats se sont améliorés par rapport à 2017 avec une augmentation de 6% du taux de recyclage des déchets d'emballages ménagers par rapport à 2016, point de départ de l'extension des consignes de tri.

– Résidus du traitement

Les résidus spécifiques au traitement des déchets (mâchefers, métaux ferreux et non ferreux issus de l'incinération) sont indiqués ci-dessous.

Sous-produits de l'incinération	2018	2019	2020*
Mâchefers	35 533 t	33 613 t	40 155 t
Aluminium issu des mâchefers	361 t	367 t	
Acier issu des mâchefers	3 667 t	3 658 t	
Total	39 561 t	37 338 t	40 155 t

** Le traitement des mâchefers est externalisé depuis le 1er janvier 2020. Ils font l'objet de campagnes de traitement trimestriel par une entreprise externe.*

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

H - Impact environnemental

Dans le cadre du marché relatif à la « Gestion du bas de quai du réseau des éco-centres du Siredom », un objectif de réduction des impacts environnementaux a été défini dans le cahier des charges. Pour ce faire, un bilan carbone de la gestion du bas de quai a été réalisé en 2020.

► Périmètre et postes d'émissions

Éco-centres retenus : Ballancourt-sur-Essonne, Coudray-Montceaux, Egly, Epinay-sur-Orge, Étampes, Lardy, Milly-La-Forêt, Morangis, Nozay, Ris-Orangis, Saclas, Saint-Michel-sur-Orge, Saint-Pierre-du-Perray, Sainte-Geneviève-des-Bois, Vigneux, Vert-Le-Grand

Postes d'émissions retenus

Le transport et le traitement des déchets

Postes d'émissions non retenus

- Les bornes d'apports volontaires
- Les éco-centres ajoutés au périmètre au cours du marché excepté celui du Coudray-Montceaux entré dans le périmètre en juin 2017
- Les déplacements professionnels puisque ce dernier poste représente une part minoritaire des émissions et répond à la règle du Bilan Carbone® qui précise d'exclure les postes inférieurs à 5% des émissions totales (soit inférieurs à 182 TCO_2e).

Bilan carbone 2020	$T CO_2e$	$T CO_2e$ évitée
Scope 1	1 409	0
Scope 2	0	0
Scope 3	4 721	22 494
Global	**6 130**	**22 494**

► Définition des scopes du Bilan carbone ®

Scope 1 : Émissions directes de GES induites par la combustion d'énergie (pétrole, gaz, charbon...) lors du transport des déchets par les véhicules

Scope 2 : Émissions indirectes de GES induites par consommation d'électricité de SEMAER

Scope 3 : Autres émissions indirectes de GES liés au traitement et à la valorisation des déchets des éco-centres. Les émissions évitées correspondent aux déchets directement valorisables, comme les ferrailles, ou aux déchets contenant des produits valorisables, comme le tout-venant valorisable, qui permettent de contrebalancer les émissions des scopes 1 et 2.

► Mode de calcul de l'indicateur de Performance Environnemental (IPE) pour le scope 1

$$IPE = \frac{1\,409\ T\,CO_2e}{26\,658\ \text{bennes vidées}} \times 1000 = 52{,}85\ \%\ Co_2/\text{benne}$$

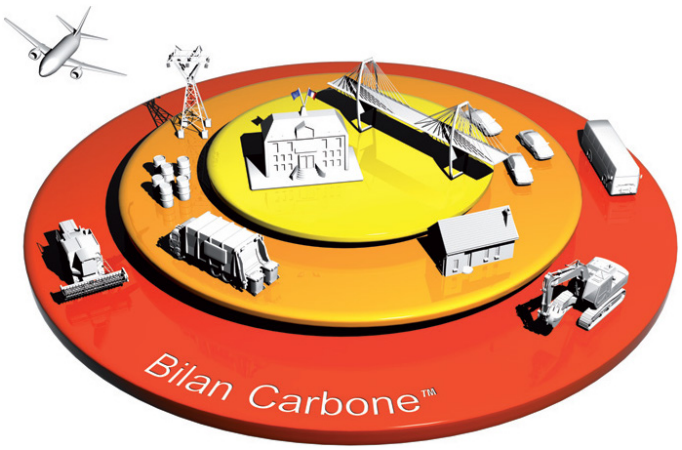

Indicateur de Performance Environnemental Sur le scope 1 retenu	2018	2019	2020
IPE (kg/ CO_2/benne)	61,00	54,68	52,85
Amélioration de l'IPE		10,36 %	3,35 %

4.1 Annexe (RPQSP) : Indicateurs techniques

I – L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

► Répartition des effectifs du Siredom (98 agents)

Direction	Fonction	Statut
Direction générale	1 directeur général des services 1 directeur général adjoint en charge des finances	2 agents titulaires
Direction des Ecocentres	1 directeur 1 responsable administratif et financier 1 adjoint du responsable administratif et financier 3 chefs d'exploitation 54 agents valoristes	18 agents stagiaires ou titulaires 26 agents en contrat à durée indéterminée 16 agents en contrat à durée déterminée
Direction Collecte Nord	1 directeur 1 responsable d'exploitation 2 agents de collecte.	3 agents titulaires 1 agent en contrat à durée déterminée
Direction Collecte Sud et prévention	1 directeur 1 responsable d'exploitation 2 agents de collecte 1 agent chargé de prévention	1 agent titulaire 4 agents en contrat à durée déterminée
Direction Valorisation/ exploitation	1 directrice 1 agent gestionnaire de la base de données 1 responsable des 2 sites d'exploitation Écosite d'Etampes : 3 agents d'exploitation Compost Sud Essonne: 2 agents	3 agents titulaires Écosite d'Etampes : 1 agent titulaire et 2 en contrat à durée déterminée Compost Sud Essonne : 2 agents en contrat à durée indéterminée
Direction Finances	1 directeur des Finances 1 contrôleur de gestion 3 gestionnaires 1 apprentie	4 agents titulaires 1 agent contractuel 1 apprenti
Direction du pôle administratif, du contentieux, de la commande publique et des ressources humaines	1 directrice 1 assistance polyvalente Ressources Humaines : 1 responsable, 2 gestionnaires et 1 apprentie. 1 rédactrice marchés publics (non titulaire); 1 responsable des moyens généraux et informatiques 1 responsable du parc informatique 1 responsable du secrétariat 1 agent d'accueil	8 agents titulaires 1 apprenti 1 agent contractuel et 1 agent en contrat d'accompagnement dans l'emploi
Service communication	1 responsable 1 chargé de communication	2 agents titulaires

► Évolutions en 2020

En 2020, les services supports et opérationnels ont été renforcés par le recrutement d'agents. C'est ainsi qu'une rédactrice des marchés publics et une troisième gestionnaire finances ont été recrutées par mutation ou voie contractuelle.

De même, une assistante polyvalente faisant le lien entre le pôle administratif et les services opérationnels et un adjoint au Responsable administratif et financier des écocentres ont été nommés en interne.

Il est également précisé que la masse salariale du Siredom fait l'objet d'une analyse régulière tenant compte d'une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) de 2015 à ce jour.

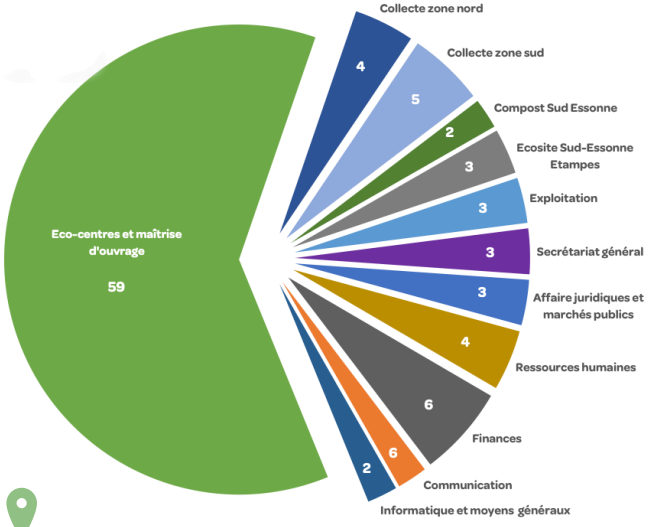

► Perspectives 2021

La mise en place de la GPEC se traduira en 2021 par une phase de diagnostic avec la réalisation d'entretiens individuels afin de favoriser les mobilités internes.

Au niveau des services opérationnels, si l'effectif des agents valoristes demeure stable depuis 2019, il est prévu de l'augmenter par étape (à raison de 2 agents à temps complet et 3 agents à temps non complet en 2021) afin de permettre une meilleure rotation des agents qui travaillent à flux tendus tout en tenant compte des contraintes budgétaires.

4.2 Annexe (RPQSP) : Indicateurs Financiers

A - Modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe.
Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service. Une connaissance fine des coûts de gestion des déchets et leur analyse comparée sont des éléments incontournables afin de suivre et maîtriser ces évolutions.

Les modalités d'exploitation du service public sont importantes à retranscrire pour mettre en évidence le contexte de la collectivité, ses caractéristiques et ses marges de manœuvre.
Il est obligatoire de présenter, dans le rapport annuel, le montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sous contrat concourant au service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés gérés par le service.

Il est par conséquent intéressant de mettre en exergue le type d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets et les montants inhérents des prestations externalisées.

► Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Cet indicateur a pour vocation de mettre en avant les modalités d'organisation du service proposé aux usagers.

Population desservie et quantités de déchets collectés

	Apports des collectivités						Déchèteries	Total déchets
	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Collectes sélectives	Déchets végétaux	Encombrants	Déchets des Services Techniques		
Population desservie	907 664	907 664	907 664	907 664	844 529	907 664	907 664	907 664
Tonnage	234 575	19 769	47 859	39 797	13 414	29 943	134 654	490 068
Kg/habitant	258	22	53	44	16	33	148	541
Kg/habitant (Données IDF 2017)	283	21	38	19	27	-	75	463
Écart/ratio IDF	-8,7%	+3,7%	+38,8%	+130,8%	-41,2%	-	+97,8%	+16,9%
Kg/habitant (Données Essonne 2017)	246	20	48	43	16	-	162	-
Écart/ratio Essonne	+ 5,1%	+8,9%	+9,8%	-	-0,7%	-	-8,4%	-

IV Annexe (RPQSP) : Indicateurs financiers

B - Budget, coût du service et financement

► Montant annuel global des dépenses et recettes liées au fonctionnement du service

Indicateur X.1.1 – Les dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services du Siredom. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé épargne brute.

Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté. Le surplus constitue l'épargne nette qui permettra d'alimenter le financement des investissements prévus par le Siredom.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
011 - Charges à caractère général	36 653 614 €	37 466 241 €	41 300 515 €	43 692 914 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 728 877 €	3 682 937 €	4 178 729 €	4 129 093 €
65 - Autres charges de gestion courante	4 707 814 €	3 686 746 €	2 090 430 €	6 536 089 €
Total des dépenses de gestion courante	45 090 305 €	44 835 924 €	47 569 674 €	54 358 096 €
66 - Charges financières	22 860 €	20 422 €	149 942 €	313 473 €
66111 - Intérêts de ma dette	397 763 €	321 486 €	307 080 €	276 034 €
67 - Charges exceptionnelles	363 339 €	9 704 875 €	5 822 331 €	7 606 556 €
68 - Dotations pour provision				
Total des dépenses réelles de fonctionnement	45 874 267 €	54 882 706 €	53 849 027 €	62 554 159 €
D042 - Opération d'ordre de transfert entre sections	1 165 296 €	3 078 344 €	1 238 575 €	1 351 240 €
D043 - Ordre à l'intérieur de la section				
D023 - Virement à la section d'investissement				
D002 - Reports de l'exercice n-1				
D022 - Dépenses imprévues				
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 165 296 €	3 078 344 €	1 238 575 €	1 351 240 €
Total Fonctionnement - Dépenses	47 039 562 €	57 961 051 €	55 087 602 €	63 905 399 €

Indicateur X.2.1 – Les recettes de fonctionnement

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
70 - Produits des services	40 859 432 €	40 317 278 €	56 153 776 €	63 819 171 €
73 - Impôts et taxes	- €	- €	- €	- €
74 - Dotations, subventions et participations	7 768 163 €	7 925 375 €	5 850 567 €	7 170 019 €
75 - Autres produits de gestion courante	796 709 €	220 147 €	84 143 €	366 781 €
013 - Atténuation de charges	42 576 €	22 547 €	60 786 €	45 990 €
Total des recettes de gestion courante	49 466 880 €	48 485 347 €	62 149 272 €	71 401 961 €
77 - Produits exceptionnels (hors 775)	2 667 236 €	875 939 €	383 435 €	60 072 €
775 - Produit des cessions d'immobilisations	110 200 €	325 850 €	75 680 €	152 201 €
78 - Reprises sur amortissements et provisions				
Total des recettes réelles de fonctionnement	52 244 316 €	49 687 136 €	62 608 387 €	71 614 234 €
R042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	- €	107 209 €	61 656 €	174 610 €
R043 - Ordre à l'intérieur de la section				
R002 - Reports de l'exercice n-1	3 371 385 €	12 723 526 €	1 131 402 €	3 001 494 €
Total Fonctionnement - Recettes	55 615 701 €	62 517 872 €	63 801 445 €	74 790 338 €

IV Annexe (RPQSP) : INDICATEURS FINANCIERS

► Montant annuel global des dépenses et recettes liées aux investissements du service

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes du Siredom, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine du Siredom.

Indicateur X.2.2 – Les recettes d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
13 - Subventions d'investissement reçues	6 992 057 €	1 958 807 €	147 453 €	3 085 853 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	6 000 000 €	6 000 000 €	2 158 238 €	2 216 722 €
21 - Immobilisations corporelles				
23 - Immobilisations en cours		76 137 €	441 176 €	
Total des recettes d'équipement	12 992 057 €	8 034 944 €	2 746 867 €	5 302 575 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	4 834 291 €	4 848 020 €	3 425 419 €	5 712 348 €
26 - Participations, créances rattachées à des participations				
27 - Autres immobilisations financières				
Total des recettes financières	4 834 291 €	4 848 020 €	3 425 419 €	5 712 348 €
Total des recettes réelles d'investissement	17 826 349 €	12 882 964 €	6 172 286 €	11 014 923 €
R040 - Opérations d'ordre de transfert entre les sections		3 078 344 €	1 238 575 €	1 351 240 €
R041 - Opérations patrimoniales	6 427 841 €	876 605 €		
R021 - Virement de la section de fonctionnement				
R024 - Produits des cessions d'immobilisations				
R001 - Reports de l'exercice n-1		498 096 €		
Total des recettes d'ordre d'investissement	6 427 841 €	4 453 046 €	1 238 575 €	1 351 240 €
Total Investissement - Recettes	24 254 190 €	17 336 010 €	7 410 861 €	12 366 163 €
Déficit n-1 à reporter	1 844 960 €	4 161 440 €	4 643 721 €	- €

Indicateur X.1.2 – Les dépenses d'investissement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020
20 - Immobilisations incorporelles	144 310 €	254 €	11 103 €	62 431 €
21 - Immobilisations corporelles	8 286 665 €	2 180 626 €	1 162 004 €	4 174 478 €
23 - Immobilisations en cours	8 597 070 €	12 573 911 €	5 881 072 €	2 039 709 €
Total des dépenses d'équipement	17 028 046 €	14 754 791 €	7 054 179 €	6 276 618 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés		35 108 €		
13 - Subventions d'investissement reçues			132 777 €	
16 - Emprunts et dettes assimilés	2 322 340 €	2 738 946 €	1 821 009 €	1 905 764 €
26 - Participations, créances rattachées				
27 - Autres immobilisations financières	15 285 €			710 000 €
Total des dépenses financières	2 337 625 €	2 774 054 €	1 953 786 €	2 615 764 €
Total des dépenses réelles d'investissement	19 365 670 €	17 528 844 €	9 007 965 €	8 892 382 €
D040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 262 545 €	107 209 €	61 656 €	174 610 €
D041 - Opérations patrimoniales		876 605 €		
D001 - Reports de l'exercice n-1	5 929 330 €	6 303 355 €	7 480 005 €	
Total des dépenses d'ordre	11 191 875 €	7 287 170 €	7 541 661 €	174 610 €
Total Investissement - Dépenses	30 557 545 €	24 816 014 €	16 549 626 €	9 066 991 €
Déficit n-1 à reporter	389 625 €	106 855 €	1 217 306 €	9 138 763 €

4.2 Annexe (RPQSP) : Indicateurs financiers

► Financement du service public

		2017	2018	2019	2020
Apports des collectivités	Ordures ménagères	76,00 €	76,00 €	81,01 €	81,00 €
	Encombrants	27,08 €	27,08 €	27,08 €	27,08 €
	Déchets des Services Techniques	118,00 €	118,00 €	118,00 €	118,00 €
	Déchets Végétaux	36,00€	36,00€	36,00€	36,00€
	Collecte sélective hors verre	,00 €	76,00 €	75,00 €	109,00 €
	Verre	4,78 €	4,78 €	4,78 €	6,00 €
Apports en écocentres	Inertes	31,00 €	31,00 €	31,00 €	31,00 €
	Tout-venant enfouissable	94,00 €	96,00 €	112,00 €	
	Tout-venant valorisable	94,00 €	94,00 €	94,00 €	
	Plâtre	157,00 €	157,00 €	157,00 €	
	Ferrailles	14,80 €	14,80 €	14,80 €	
	Déchets Végétaux	36,00 €	36,00 €	36,00 €	
	Cartons/Bi-flux	14,80 €	14,80 €	14,80 €	
	DDS	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
Charges fixes par habitant		7,60 €	7,60 €	12,55 €	17,90 €
Collecte PàP	Ordures ménagères		118,34 €	118,34 €	126,43 €
	Déchets Végétaux		101,03 €	101,03 €	107,83 €
	Collecte sélective hors verre		243,52 €	243,52 €	260,88 €
	Verre		74,15 €	74,15 €	78,97 €

Depuis 2015, les tarifs de traitement appliqués aux collectivités ont peu varié à l'exception des charges fixes. En 2019, elles prennent en compte les charges liées au protocole transactionnel avec la société ECSF. À noter l'apparition en 2018 d'une tarification sur la compétence à la carte « collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et assimilés » suite à la fusion du Siredom et de l'ex-SICTOM du Hurepoix. Cette politique tarifaire a été actée par délibération 18.02.14/15 du 14 février 2018.

► Les soutiens des éco-organismes

Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'UE de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles.

Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Le dossier d'agrément des candidats au statut d'éco-organisme est en général examiné par une commission consultative d'agrément représentative de l'ensemble des acteurs de la filière REP concernée. L'agrément est ensuite donné par décret ministériel pour une durée limitée et reconductible, durant laquelle l'éco-organisme devra faire preuve, auprès d'un censeur d'état, du Ministère de l'Écologie, et de la commission d'agrément, du fonctionnement conforme de ses opérations.

Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

4.2 Annexe (RPQSP) : Indicateurs financiers

Panorama des filières REP et de leurs principaux éco-organismes associés

- Filières REP françaises en réponse à une directive ou à un règlement communautaire

Citéo

Eco-Emballages (entreprise privée dans le secteur du recyclage des emballages ménagers) et Ecofolio (éco-organisme chargé de développer le recyclage des papiers graphiques) ont fusionné en 2017 pour créer Citéo. Citéo est devenue une entreprise à mission en novembre 2020, en charge de réduire l'impact environnemental des emballages et des papiers pour le compte de ses clients.

- Filières REP imposées par une réglementation nationale

Eco-Mobilier

Éco-mobilier est un éco-organisme créé en décembre 2011 pour la collecte et le recyclage du mobilier usagé. La loi « Grenelle II » institue l'application de la notion de « Responsabilité Élargie des Producteurs » (REP) aux éléments d'ameublement. Cette filière est financée par la mise en place de l'éco-participation à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Il organise la filière de collecte du mobilier usagé par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

- Filières REP imposées par une directive européenne

OCAD3E

OCAD3E, né de l'alliance des 4 éco-organismes en charge des appareils électriques et des lampes, est un éco-organisme agréé par arrêté du 24 décembre 2014 en tant qu'organisme coordinateur pour la filière des déchets d'équipements électriques et électroniques en application des articles R543-182 et R543-183 du code de l'environnement.

EcoDDS

Créé en 2012, EcoDDS est une société à but non lucratif dont la mission est d'encourager au tri, de collecter et de traiter certains déchets chimiques des particuliers. EcoDDS travaille en collaboration avec ses entreprises adhérentes, conformément au principe de responsabilité élargie du producteur, afin qu'elles réalisent concrètement leur engagement de collecter les produits usagés qu'elles ont mis sur le marché.

Évolution des soutiens versés par les Éco-organismes

Le tableau présenté en page suivante reprend les soutiens calculés sur l'année d'exploitation. Ils diffèrent des soutiens effectivement perçus sur l'année civile puisque les modalités de versement sont glissantes.

Les soutiens Citéo emballages portent sur les performances de recyclage, de la valorisation et de la communication. Ils sont versés sous la forme de 4 avances trimestrielles et d'un liquidatif versé en septembre de l'année n+1.

Le soutien Citéo papiers est versé en fin d'année avec un décalage d'une année (n pour n-1). Le montant est à la baisse compte tenu des nouvelles modalités de calcul qui sont introduites dans le barème F, notamment par la suppression du soutien à la valorisation énergétique des papiers.

Le Siredom reverse ses soutiens avec un an de décalage pour Citéo Papiers et 2 ans pour Citéo emballages.

4.2 Annexe (RPQSP) : Indicateurs financiers

Éco-organismes agréés	Filière	2017	2018	2019	2020
Citéo Emballages	Emballages Ménagers	5 792 633 €	6 327 814 €	6 327 814 €	6 488 191 €*
Citéo Papiers	Papiers graphiques ménagers	549 914 €	437 727 €	554 865 €	569 097 €
Éco-mobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des encombrants)	586 902 €	522 751 €	493 057 €	550 802 €
Éco-mobilier	Déchets d'éléments d'ameublement (issus des déchèteries)	62 284 €	96 587 €	99 399 €	83 132 €
Nespresso	Aluminiums expérimentaux	6 862 €			
OCAD3E	Déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)	105 697 €	124 608 €	135 492 €	132 974 €
ECODDS	Déchets diffus Spécifiques ménagers (DDS)	13 758 €	42 988 €	37 182 €	55 804 €
	TOTAL	**7 118 050 €**	**7 552 476 €**	**7 647 808 €**	**7 880 002 €**

** : Données estimées*

Début de l'Impact du barème F

Il est à noter qu'en 2018 le nouvel agrément Emballages et papiers entre en application (barème F) après une phase transitoire. Les cinq années (2018-2022) marquent la mise en œuvre de nouvelles règles.

Ce cahier des charges introduit des modifications significatives avec notamment :

Pour les emballages :

- Les PCNC qui sont soutenues dans la limite d'un pourcentage qui correspond à la somme des tonnes de fibreux (toutes sortes fibreuses de papier-carton hors PCC) voient une évolution annuelle de la valeur du pourcentage (valeur 2018 à 31 % pour passer progressivement en 2022 à 35 %).
- Le Coefficient de Majoration à la Performance est plafonné à 50 % sur la durée de l'agrément (cette majoration a pour but d'inciter les collectivités territoriales à participer activement à l'atteinte de l'objectif national de recyclage matière et organique de 75 %). À noter également que chaque année, les valeurs du Taux Moyen de Recyclage déterminant le CMP évoluent d'un point (seuil bas, intermédiaire et haut).
- Le soutien à la valorisation énergétique des emballages restant dans les OMr voit apparaître un coefficient de dégressivité (pour 2018 ce coefficient est de 90 % pour atteindre en 2022 une valeur de 50 %).
- L'introduction d'un soutien à la valorisation énergétique des refus issus des centres de tri dont l'objet est d'être traités dans les usines de Co-incinération (pour une valorisation en usine d'incinération, le montant du soutien est fixé au regard du niveau de performance énergétique de l'UIOM).

Pour les papiers :

- L'introduction de la majoration à la performance consistant à faire bénéficier les collectivités d'une majoration des Soutiens Financiers à la tonne versée, en fonction de deux critères cumulatifs que sont (1) la performance environnementale de la collectivité (privilégier l'éco-responsabilité) et (2) la performance technico-économique de la collectivité (maîtriser les coûts de gestion).
- Dans le cas du critère n°1, elle est estimée sur la base de la médiane nationale des tonnages de Déchets Papiers déclarés par an et par habitant : seules les collectivités dont les performances sont égales ou au-dessus de cette médiane seront alors présélectionnées pour recevoir cette majoration.
- Dans le cas du critère n°2, la condition technico-économique est corrélée à la notion de performance en coûts de gestion : il s'agit de proposer un seuil en deçà duquel ces coûts sont considérés comme maîtrisés (en lien avec SINOE pour les coûts complets des RSOM hors verre).
- La suppression du soutien à la valorisation énergétique des papiers.

Déchets - Énergie

Siredom

Environnement

63 rue du Bois Chaland
91090 Lisses

Tél : 01.69.74.53.20
Mail : contact@siredom.com

@siredom